'alliance

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 14695 – 6 F

DIMANCHE 26 - LUNDI 27 AVRIL 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

« Amoco-Cadiz » : amère victoire

IL est des victoires qui laissent un goût amer. Celle qui a été remportée, vendredi 24 avril, par l'Etat français et les communes bretonnes sinistrées, au terme de quatorze ans de procédure contre la compagnie pétrolière américaine Amoco, s'inscrit dans ce douteux palmarès. Se voir accorder un peu plus de 1 milliard de francs d'indemnités pour 220 000 tonnes de brut épandues, lorsque les Américains d'Alaska en ont obtenu 7,5 milliards après la marée noire de l'« Exxon-Valdez » (38 000 tonnes), c'est évidemment une maigre consolation. Elle arrive aussi bien tard pour les victimes de la catastrophe de 1978 : lorsque les premiers chèques commenceront à être distribués, il y aura beau temps que le préjudice financier aura été absorbé par les victimes – ostréiculteurs, pêcheurs, hôteliers d'une part, Etat et collectivités d'autre part.

Cependant, le préjudice moral subsistait. Le renoncement d'Amoco à faire appel du jugement du tribunal fédéral de Chicago répare en partie une injustice. Une compagnie pétrolière, par définition richissime, pouvait ruiner en quelques heures, impunément, le milieu de vie et de travail de milliers de modestes habitants d'un pays étranger.

LA décision de poursuivre en justice la compagnie américaine chez elle, devant une cour fédérale, était un pari risqué, fondé sur cette exigence morale de réparation d'une faute. L'Etat français et les communes sinistrées auraient pu se contenter d'une transaction amiable, qui leur aurait peut-être rapporté plus d'indemnités, et surtout plus vite, comme ce fut le cas après la pollution du Rhin par le groupe chimique suisse Sandoz, en 1986. Ils ont voulu un procès exemplaire, qui fasse jurisprudence devant l'opinion internationale. Ils l'ont eu.

Même si les Bretons ont été finalement bien mal payés de leur peine, ils ont réussi à imposer une idée neuve dans la communauté internationale : tout pollueur, fût-il un puissant groupe multinational, doit payer ses erreurs, les victimes fussent-elles des citoyens sans défense.

EN 1984, après la catastrophe de Bhopal, l'Inde avait choisi d'attaquer Union Carbide devant ses propres tribunaux. La société américaine a été condamnée à verser 3 milliards de francs d'indemnités aux victimes, ce qui est peu au regard des milliers de morts et de blessés. Mais l'image du groupe en a tellement souffert qu'il a dû vendre nombre de ses actifs en Inde et ailleurs.

Quand, le 24 mars 1989, la marée noire de l'« Exxon-Valdez » est venue frapper les côtes de l'Alaska, le géant Exxon n'a pas attendu d'être traîné en justice pour accepter de verser aux habitants de l'Alaska une somme beaucoup plus importante qu'aux Bretons, pourtant plus nombreux et touchés par une marée noire de plus grande ampleur. Si les Américains d'Alaska ont été si bien indemnisés deux ans seulement après la catastrophe, c'est un peu aux Bretons qu'ils le doivent. La France, dans l'affaire de l'« Amoco-Cadiz », n'a peut-être pas touché son dû, mais elle a montré la voie. Tous en profitent aujourd'hui.

Lire page 8
l'article de notre correspondant
GABRIEL SIMON

Transition à Kaboul

Un Conseil islamique intérimaire devrait remplacer l'ancien régime communiste

Issu d'un accord réalisé vendredi 24 avril au Pakistan entre la plupart des factions de la résistance, un Conseil islamique intérimaire devrait remplacer à Kaboul l'ancien régime communiste. Il serait présidé par un dignitaire musulman modéré, M. Modjaddedi. Cependant, des groupes de moudjahidins rivaux avaient pris position samedi autour du palais présidentiel.



Lire nos informations page 4
ainsi que les articles de JEAN-PIERRE CLERC et de BRUNO PHILIP

Un entretien avec M. Giscard d'Estaing

« Si nous ne ratifions pas le traité de Maastricht, nous risquons d'assister à un démantèlement progressif de la Communauté »

Le débat sur la révision constitutionnelle rendue nécessaire par la ratification du traité de Maastricht s'engage avec la réunion publique de la commission des lois de l'Assemblée nationale le 28 avril. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Valéry Giscard d'Estaing réaffirme son approbation de la procédure parlementaire retenue par M. Mitterrand. L'ancien président de la République souligne que si le traité sur l'Union européenne était rejeté, on assisterait au « démantèlement progressif de la Communauté ».

« Vous avez toujours souhaité que le Parlement soit pleinement associé au débat sur la ratification du traité de Maastricht ? Pensez-vous que ce débat puisse s'engager dans les meilleures conditions ?

– Je souhaite en effet que le débat parlementaire sur la ratification du traité de Maastricht soit serein et approfondi, et qu'il contribue, sur un sujet qui en vaut la peine, à la revalorisation du rôle du Parlement. Chacun doit l'aborder avec l'intention d'aller au fond des choses et la volonté d'aboutir à des conclusions les plus adaptées possible. Il nous faut prendre du souffle et ne pas vivre dans la nervosité de l'instant. Le travail est difficile, car l'étude du texte suppose un examen minutieux. De son côté, l'opinion est remplie d'inquiétudes, alimentées en partie par une insuffisance d'informations sur le contenu du traité. Un débat trop rapide, qui n'apporterait pas de réponses à ces craintes, laisserait derrière lui un profond sentiment de frustration. Engager le débat à l'Assemblée nationale dans la deuxième quinzaine de mai, puis au Sénat dans la première quinzaine de juin, de façon à aboutir à un texte conforme dans les deux assemblées pour la fin juin ou le début juillet, me paraît être le bon calendrier.

– Malgré l'insistance du RPR, la procédure référendaire n'a toujours pas votre agrément ?

– Le recours au référendum comporterait deux inconvénients. Je vois mal comment on pourrait dissocier le vote pour l'Europe de celui sur l'action du président de la République. Nous n'échapperions pas à l'ambiguïté de la réponse. Il impliquerait aussi la disparition du travail parlementaire, seul moyen pratique d'améliorer le texte, et d'aider au progrès collectif. Les élus doivent apporter leur pierre à la pédagogie collective.

» Prenons l'exemple du droit de vote des étrangers européens aux élections municipales. Au départ l'opinion était hostile. Elle accepte maintenant l'idée d'en discuter. Il n'y a plus de refus de principe. On a progressé. Sur l'affaire de l'union monétaire, les esprits peuvent également évoluer si on pose devant les Français la vraie question : faut-il subir la loi des autres dans un système de parités de change fixes ou vaut-il mieux gérer en commun le système avec eux ? Le débat peut faire progresser notre attitude nationale. Mais, de toute façon, nous sommes engagés maintenant dans la voie parlementaire...

– Dans le texte adopté par le conseil des ministres est-il judicieux d'inclure la référence à Maastricht ?

– Le gouvernement propose d'ajouter un titre XIV, intitulé « De l'Union européenne », en laissant en place le titre XII qui s'appelle « De la Communauté », et qui vise en fait la communauté franco-africaine des années qui ont suivi l'indépendance.

Propos recueillis par
DANIEL CARTON

Lire la suite page 6
et la chronique d'ANDRÉ LAURENS

La Cour de cassation et l'affaire Touvier

Le premier président lance un appel au calme.

page 7

L'adieu à Khomeiny

La République islamique d'Iran délaisse peu à peu l'héritage de son fondateur.

page 5

Le congrès de Force ouvrière

Depuis trois ans à la tête de FO, Marc Blondel a donné à son syndicat un style plus combatif, quitte à paraître se rapprocher de la CGT.

page 15

Mme Simone Veil au « Grand Jury RTL - le Monde »

Mme Simone Veil, ancien ministre, député européen, invitée de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL - le Monde » dimanche 26 avril, à 18 h 30.

Le sommaire complet se trouve page 18

Les exilés du Fleuve

Wolofs, Toucouleurs ou Soninkés, ces émigrants africains partis « faire la France » vivent un retour difficile

LE LONG DU FLEUVE SÉNÉGAL

de notre envoyé spécial

Leurs maigres champs de sorgho ne les nourrissent plus. Une épouse, souvent deux, dix enfants, vingt enfants. Le désert qui s'étend. Le soleil qui brûle tout. L'exil comme destin.

Ils partent en masse « *faire la France* ». Sans illusions sur « *Waala Fenndoo, le pays où l'eau gèle la nuit* ». En ont-ils jamais eu ? Le fleuve Sénégal longe leurs pauvres villages. Mauritaniens, Maliens ou Sénégalais, ils sont d'abord Wolofs, Toucouleurs et surtout Soninkés. Près de 70 % des Noirs africains installés en France sont de cette ethnie. Immigrés de toujours, toujours ils émigreront. Il n'est que d'arpenter les terres arides qui les ont vu naître et se désespérer pour le vérifier. L'Europe peut verrouiller ses frontières et se bercer d'illusions. Ils continueront de partir. Ils n'ont guère le choix.

Agnam-Sivol, dans le département de Matam (Sénégal), porte les stigmates de la terrible sécheresse qui, depuis près de vingt ans, fait fuir ses enfants. L'âge d'or ne reviendra plus qui voyait, au mois d'août, le grand fleuve s'épancher pour une crue bienfaisante. Les marigots sont taris, les troupeaux squelettiques, le maïs et le mil incertains. Le long de la route qui, de Saint-Louis, suit le fleuve Sénégal, l'harmattan fait tourbillonner une poussière rouge qui assèche le gosier et dénude les collines. L'émigration a d'abord pour ressort ce désastre écologique.

Dans son grand boubou turquoise, Demba Ka, le chef du village, se remémorait ce jour-là les malheurs des siens. Sans l'argent des émigrés, le village serait exsangue.

BERTRAND LE GENDRE

Lire la suite page 8

Duel à Cinéville

Deux exploitants de salles s'affrontent à Aix-en-Provence, la ville de France où l'on va le plus au cinéma

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Aix-en-Provence est une ville où il fait bon aller au cinéma, entre deux pastis sirotés aux Deux garçons, à l'abri du soleil, sous les platanes du cours Mirabeau. Face au café, le Renoir et son logo très « Dernière Séance ». A deux pas, le Mazarin où les figures de Marylin Monroe, Charlie Chaplin, Jean Gabin et Michel Simon accueillent le spectateur. En bas du cours, le complexe imposant du Cézanne avec ses neuf salles et ses grosses affiches, de *Dien Bien Phu* à *Kafka*.

Les Aixois vont beaucoup au cinéma, plus que partout en France. Avec vingt cinq mille entrées par semaine pour une population de 125 000 habitants, la ville arrive en tête du box-office de fréquentation des salles en fonction du nombre d'habitants. Et si Aix veut oublier que *la Dernière Tentation du Christ* de Martin Scorsese a été interdit des écrans aixois, les exploitants rappellent qu'il n'y a pas de salles porno ou karaté et que leur public a plutôt bon goût, préférant la « qualité française » – *l'Amant, Tous les matins du monde, la Gloire de mon père, le Grand Bleu* – aux films américains violents, *Terminator* en tête.

Cet engouement tient en quelques formules : « Aix-en-Provence, banlieue chic d'une Marseille sinistrée » ou « vingt-et-unième arrondissement de Paris ». « *Ville d'eau-ville d'art* », préfère-t-on dans cette municipalité PS, qui souligne que le budget de la culture a doublé entre 1988 et 1991, passant de 18 à 36 millions de francs.

MICHEL GUERRIN

Lire la suite page 13

HEURES LOCALES

■ Strasbourg, Lorient, Cherbourg : l'armée déménage, les élus protestent ■ Les îles du Ponant menacées par le tourisme ■ La polémique sur la taxe d'habitation ■ Budgets, modes d'emploi

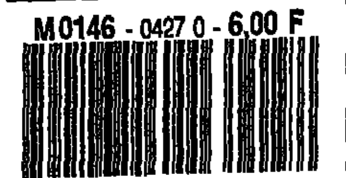
pages 9 à 11

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux

page 17

M 0146 - 0427 0 - 6,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,60 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-71. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	460 F	572 F	790 F
6 mois ...	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP — 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

Il y a deux cents ans

La première guillotine

UN cri parcourut la foule, massée depuis des heures jusque sur les toits, le mercredi 25 avril 1792, dès que la charrette du condamné déboucha place de Grève (aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville). Nicolas Pelletier, pauvre diable coupable d'avoir, six mois plus tôt, attaqué un passant à coups de gourdin pour lui voler un portefeuille bourré de misérables assignats, avait l'honneur d'inaugurer la guillotine.

Montée sur une estrade, pour que les assistants puissent plus confortablement jouir du spectacle, la machine dressait ses « bois de justice » dans le soleil printanier. L'opération fut menée de main de maître par Charles-Henri Sanson, quatrième titulaire de l'office d'exécuteur de Paris appartenant à cette dynastie séculaire, rompue, si l'on peut dire, à des supplices d'une technique plus exigeante : décollation à la hache, pendaison, bûcher, roue, écartèlement, parfois agrémentés de tortures ultimes, mutilations aussi accessoires que cruelles.

Saisi par les aides, plaqué sur une planche qui bascule, le cou prisonnier d'un demi-collier de fer, Nicolas fut décapité sans bavure, chance que tous ses successeurs n'auront pas. Sanson lâcha les cordes qui retenaient le couperet. La tête tomba dans un sac de cuir tendu ouvert sous le menton ; le corps fut roulé en un instant dans le coffre qui l'attendait, béant, à côté du nouvel instrument. Les spectateurs, qui ne se privaient pourtant jamais de conspuer les bourreaux maladroits obligés de s'y reprendre à plusieurs fois pour achever leur patient, ne cachèrent pas leur déception d'une cérémonie si expéditive. Le lendemain, les Parisiens chantonnaient : *« Rendez-moi ma potence de bois,/ Rendez-moi ma poten-en-ence... »*

La guillotine, invention française qui allait devenir le symbole universel de la mise à mort légale et qu'aucun musée français ne voulut exposer quand elle fut mise au rebut de l'Histoire, ne fut pas à l'origine objet de répulsion.

La Révolution héritait de l'Ancien Régime un système de répression terrible qui n'avait de justice que le nom. On suppliciait et exécutait pour un oui ou pour un non, et ce n'était pas spécifique à la France. Pendant les trente-huit ans du règne de Henry VIII d'Angleterre, soixante-douze mille de ses sujets furent condamnés à la pendaison. A supposer qu'ils fussent établis (ce qui n'était pas la préoccupation première de tribunaux qui, jusqu'en 1780, se satisfaisaient comme preuves d'aveux et dénonciations extorqués par un arsenal de tortures), les crimes ne recevaient pas les mêmes qualifications et sanctions partout dans le royaume de France ni, surtout, pour tous les justiciables. *« Selon que vous serez puissant ou misérable,/ Les jugements de cour vous feront blanc ou noir. »* En deux vers, La Fontaine a tout dit. *« La qualité du supplice est réglée par les juges suivant l'atrocité des circonstances, les personnes et autres »*, écrit en 1756 l'avocat Rousseaud de la Combe recensant les trente motifs d'inculpation passibles de mort, les délits sexuels et la personne des domestiques étant particulièrement visés. En 1762 fut pendue à Paris une domestique, Jeanne-Marie Honillon, déclarée coupable d'avoir volé une serviette.

L'égalité mécanique des châtiments

Sans doute parce que la mort prompte est moins douloureuse, la décapitation, peine non infamante, était, sauf circonstances exceptionnelles, privilège de la noblesse. *« La hache au noble, la corde au vilain »*, précisait un dicton. On pendait encore des enfants au dix-huitième siècle, mais c'était... sous les aisselles, châtiment prétendument symbolique qui n'en entraînait pas moins fréquemment une mort atroce.

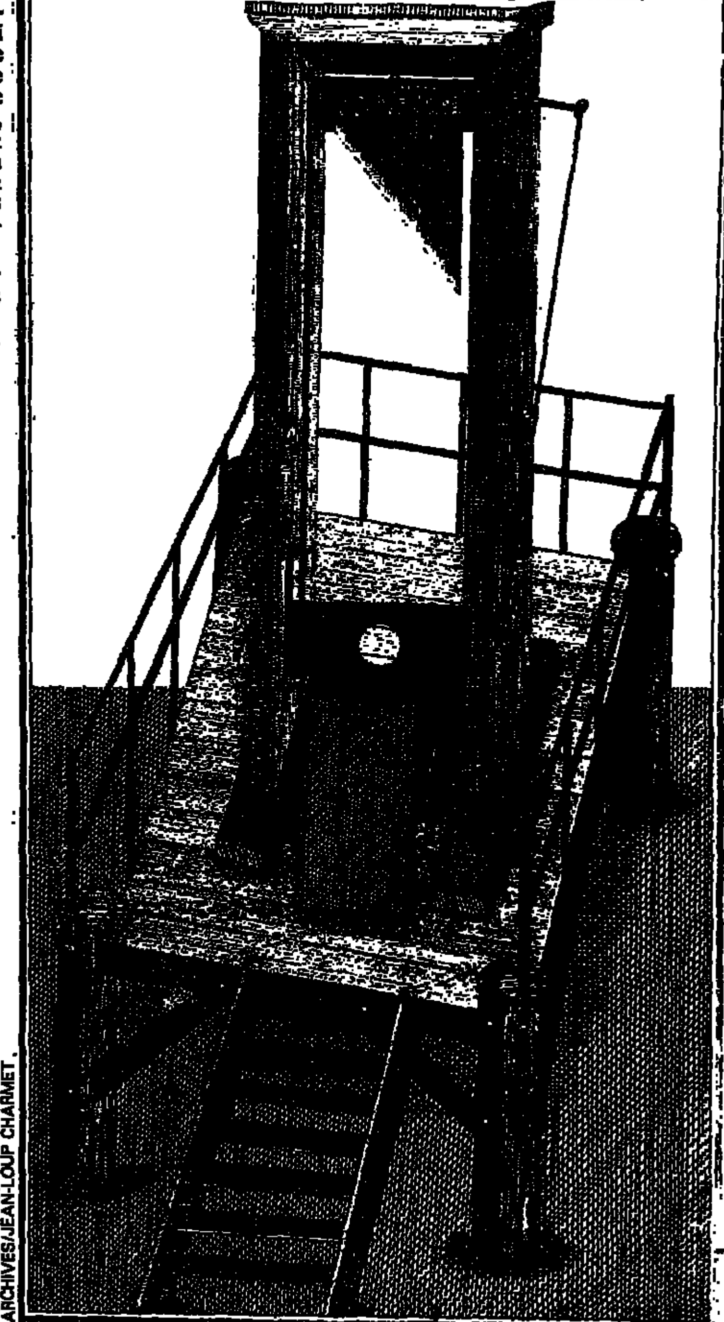
Plus attaqué encore par les intellectuels (Voltaire obtenant la réhabilitation de Jean Calas trois ans après sa mise à mort) que dans les cahiers de doléances, un système aussi dévoyé de son objet ne pouvait survivre à la tourmente révolutionnaire. Ce n'est pas un effet du hasard si l'événement qui passa pour fondateur de la Révolution fut le saccage d'une prison, suivi de l'adoption d'une Déclaration des droits de l'homme. Dans la foulée, la Constituante s'attaqua à la réforme de l'institution entière.

Rarissimes étaient ceux qui, comme Robespierre (dont la conviction ne résista pas à l'exercice du pouvoir), remettaient en cause la légitimité de la peine de mort pour les assassins avérés. Mais tout le monde ou presque pensait comme Montaigne qu'*« en la justice même, tout ce qui est au-delà de la mort simple »* est *« pure cruauté »* et que *« nous devrions avoir respect d'envoyer les âmes en bon état ; ce qui ne se peut, les ayant agitées et désespérées par des tourments insupportables »*. Marat voulait que la peine de mort ne fût *« jamais cruelle »*. Pour les crimes les plus graves, disait-il, *« on rendra affreux l'appareil du supplice, mais la mort sera douce »*. C'est alors qu'intervint dans le débat un homme dont le nom allait faire le tour du monde, mais sa renommée n'aura pas l'aloi qu'il espérait.

Médecin quinquagénaire, fils d'un avocat de Saintes, très lancé dans la société parisienne, le monde des lettres et des arts, le docteur Joseph Guillotin avait fait campagne pour que les députés du Tiers aux Etats généraux fussent égaux en nombre à celui des autres ordres, ce qui lui avait valu de comparaître en justice et d'être triomphalement acquitté.

Député parisien, il déploya dans les premiers mois de la Révolution une activité inlassable. Le 6 octobre 1789, il fut de ceux qui escortèrent le roi quasi prisonnier de Versailles à Paris. Quatre jours plus tard, il monta à la tribune pour réclamer l'égalité des peines, mais la discussion tourna court. Il intervint derechef le 1er décembre, avec un discours dont le texte a disparu, mais dans lequel il demandait la décapitation de tous les condamnés à mort *« par un simple mécanisme »*.

L'idée d'une machine à décapiter n'était pas nouvelle. Une telle machine est décrite dans un des romans de la Table ronde (treizième siècle), et de nombreux documents attestent qu'il avait été fait usage de ces instruments, de conceptions variées, dans beaucoup de pays. Mais le docteur Guillotin s'en fit, avec chaleur, l'avocat, pour des raisons humanitaires, et termina par ces mots : *« Le couperet siffle, la tête tombe, le sang jaillit, l'homme n'est plus. Messieurs, avec ma machine, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil, et sans que vous éprouviez la moindre douleur »* (ou, selon une autre version : *« Vous ne sentirez qu'une légère fraîcheur sur le cou »*). Péroraison saluée d'un immense éclat de rire.



Gravure de 1793, Musée Carnavalet.

ARCHIVES/JEAN-LOUP CHARMET

« Un Allemand, facteur de clavecins »

Ce jour-là, la Constituante décida l'égalité des peines *« quels que soient le rang et l'état des coupables »* ainsi que la suppression de l'infamie qui marquait les familles des condamnés, mais elle ne se prononça pas sur le mode d'exécution. L'égalité mécanique des châtiments, sans considération de l'atrocité du crime, était mal acceptée. En outre, les maladresses de Guillotin, son humour involontaire et peut-être la spécificité cocasse de son nom frapperont l'opinion. Le rire des Constituants et les chansons gagneront la France entière : *« Le député Guillotin,/ Dans la médecine/ Très expert et très malin,/ Fit une machine/ Pour purger le corps français/ De tous les gens à projets./ C'est la guillotine, ô gué !/ C'est la guillotine. »*

Le médecin philanthrope ne s'en releva pas. Il renoncera à tout rôle politique, fera quelques jours de prison après Thermidor et mourra dans l'indifférence, en 1814.

La question qu'il avait soulevée restait cependant sans réponse. En attendant, on pendait, tradition d'autant plus pénible qu'elle restait, dans l'opinion, marque d'infamie. En juin 1791, en adoptant un nouveau code, les Constituants décidèrent que, noble ou roturier, *« tout condamné à mort aura la tête tranchée »*. Restait à préciser comment. L'expert numéro un, Sanson, estima qu'il avait son mot à dire.

A peine mieux considéré que sa « clientèle », le bourreau redoutait les effets d'un spectacle sanglant qui ne serait plus exceptionnel. *« Pour que l'exécution puisse se terminer suivant l'intention de la loi*, écrivit-il au ministre de la justice, *il faut que, sans aucun obstacle de la part du condamné, l'exécuteur se trouve être très adroit, le condamné très ferme, sans quoi l'on ne parviendra jamais à terminer cette exécution à l'épée sans qu'il arrive des scènes dangereuses. »* Le ministre fut de son avis. Force était de recourir à ce qu'on appelait déjà la « guillotine ».

Chargé de sa réalisation, Roederer, procureur général, mena l'affaire rondement. Après avoir consulté Guillotin, il s'adressa à la sommité en médecine légale, le docteur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. Soulignant dans sa lettre du 10 mars 1792 que Sanson *« ne peut promettre de couper la tête »* au sabre et *« fait craindre qu'il ne la scie »*, il demanda au médecin de lui proposer *« des moyens »*. En quelques jours, l'homme de l'art établit un projet, en posa les principes *(« tranchoir oblique, croissant de fer embrassant le col du patient »)* et en chiffra les mesures. Seule la hauteur fut portée en cours de construction de 10 à 14 pieds (4,50 m).

Le docteur Louis proposa même un fabricant, *« un Allemand, facteur de clavecins »*, Tobias Schmidt. Le charpentier des domaines pressenti, arguant que ses ouvriers deviendraient *« des espèces de proscrits »* qu'il faudrait *« payer exorbitamment »*, demandait la somme astronomique de 5 660 livres pour un prototype. Schmidt proposa un devis de 960 livres et enleva le marché le 10 avril. Après quelques essais sur des bottes de paille et un mouton vivant, la machine décapitait trois cadavres le 17 avril à l'hôpital de Bicêtre devant Louis, Guillotin et un parterre de leurs confrères. *« Un dîner simple et frugal »* suivit la cérémonie. Huit jours plus tard, avec Nicolas Pelletier, la guillotine commençait sa carrière.

Sous tous les régimes

Louis, qui comme Guillotin avait voulu faire acte d'humanité, et dont les détracteurs tentèrent vainement d'attacher le nom à l'œuvre (la Louisette, la Louison), mourut dans son lit le mois suivant, à soixante-neuf ans. Quant à Schmidt, esprit fertile qui se prévalait de toutes sortes d'inventions, sa fortune était faite. Comme jadis chaque seigneur avait son exécuteur, il fallut pourvoir les quatre-vingt-trois départements.

D'ailleurs, la Terreur n'était pas loin. Malgré la concurrence qui s'était éveillée, Schmidt conserva le marché français, mais ne put emporter celui des neuf départements belges annexés ni, comme il le tenta, faire breveter son travail. Il mourut sous l'Empire, de delirium tremens.

On guillotina sous tous les régimes. Sous l'Occupation, l'Etat français guillotina des résistants. Après avoir fait tomber les têtes de neuf communistes à la Santé le 1er mai 1944, le bourreau Desfourneaux reprit du service en 1946 (entre-temps, on fusillait) pour exécuter le docteur Petiot, condamné pour l'assassinat de vingt-sept personnes. Le maréchal Pétain, rompant une tradition quasi cinquantenaire, envoya cinq femmes à la guillotine ; le président Auriol maintint cet usage en refusant en 1947 et 1949 la grâce de deux femmes, condamnées pour l'assassinat de leur mari. On guillotina force membres du FLN pendant la guerre d'Algérie.

Les présidents Fallières (entre 1906 et 1909) et Pompidou (entre 1969 et 1972) gracièrent systématiquement, mais finirent sous la pression de l'opinion par mettre fin l'un et l'autre à cette rémission avec une quadruple et une double exécution. On guillotinait cependant de moins en moins. De deux et plus par mois en moyenne à la fin de la IIIe République, le nombre des exécutions tomba à deux puis une par an au début de la Ve République. Le dernier guillotiné fut Hamida Djandoubi, le 10 septembre 1977, à Marseille, pour l'assassinat d'une jeune fille. A l'initiative du président Mitterrand, la peine de mort fut abolie le 10 octobre 1981.

MAURICE DELARUE

★ Cet article est basé sur le livre très documenté de Jacques Delarue : *le Métier de bourreau* (Fayard, 1979).

ÉTRANGER

RUSSIE : en dépit des avertissements du FMI

Le gouvernement décide d'adoucir sa politique économique

Le gouvernement russe s'est réuni, vendredi 24 avril, pour la première fois depuis la tenue du Congrès des députés, en l'absence du président Eltsine. Il a reporté les remaniements partiels promis aux députés, mais a confirmé les allègements de l'austérité monétaire. Des mesures que le vice-premier ministre Egor Gaïdar est parti aussitôt après défendre auprès du groupe des Sept à Washington.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

«Réglons les choses tranquillement de manière réfléchie, afin de ne pas répéter les erreurs du passé.» En faisant cette déclaration, vendredi 24 avril, à l'issue de la réunion du gouvernement russe, M. Egor Gaïdar a voulu montrer que l'exécutif restait maître de son destin et de son emploi du temps. Un avertissement à l'intention des députés qui avaient manifesté leur mauvaise humeur à l'égard du gouvernement au cours des dernières semaines. On supposait en effet que ce premier conseil des ministres après le Congrès des députés procéderait à plusieurs remaniements et à une réorganisation de ses services. Or, selon un conseiller économique du gouvernement, M. Alexei Oulioukaïev, ces modifications interviendront seulement *«dans deux ou trois semaines»*. Une nouvelle «petite» victoire psychologique pour M. Boris Eltsine dans le conflit qui l'oppose à des parlementaires déboussolés.

Le gouvernement a toutefois tenu compte des souhaits de la majorité des députés et de la population en concrétisant ses promesses d'infléchir la politique économique dans les mois à venir. Pour rendre le passage au libéralisme plus acceptable, il a ainsi prévu de relâcher un peu le crédit, d'accroître le déficit budgétaire et d'augmenter – de 80 % – les salaires des fonctionnaires. Pour le deuxième trimestre, le déficit budgétaire, qui était quasiment nul au premier trimestre, passerait ainsi à 7 % environ du produit national brut. L'exécutif accordera plus facilement des prêts aux entreprises et augmentera les dépenses sociales. Le pouvoir a aussi proposé la création d'un fonds non gouvernemental chargé d'attirer les investissements en vue de réaliser la réforme agraire.

Crise des liquidités

Autre mesure annoncée : une hausse substantielle des prix du pétrole – de 350 à environ 2 000 roubles la tonne – et du gaz naturel – de 1 100 à 1 600 roubles le mètre cube. Il faudra attendre le milieu de l'été pour que les prix dans ce secteur soient totalement libérés.

L'annonce de ce plan, surtout pour ce qui concerne le salaire des fonctionnaires et les dépenses sociales pour une population aux conditions de vie en chute libre, risque de faire grincer les dents des responsables du Fonds monétaire international. Son directeur général Michel Camdessus avait averti jeudi (*le Monde* du 25 avril) qu'il faudra *«plus de temps»* à son institution pour donner son accord au plan de réforme de l'économie russe si Moscou *«adoucissait»* son programme. M. Gaïdar est parti samedi pour Washington afin de négocier avec les responsables des sept pays les plus industrialisés les conditions d'octroi de l'aide internationale à la Russie. *«Nos partenaires du FMI et des autres organisations internationales font preuve de compréhension à notre égard, et nous sommes convaincus que l'adhésion de la Russie au FMI aura lieu dans les délais prévus»*, a néanmoins affirmé M. Oulioukaïev.

Il reste que ce relâchement, même léger, de la rigueur budgétaire va rendre encore plus aiguë la crise des liquidités, un des problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui en Russie. Le gouvernement ne va-t-il pas être obligé, malgré ses engagements, de faire fonctionner à nouveau la planche à billets, ce qui pourrait précipiter la chute du rouble et, partant, rendre caduc tout le processus de réforme? Quant à M. Gorbatchev, de retour du Japon, il a déclaré : *«Il faut aller de l'avant, mais pas avec des méthodes de cow-boy.»* Tout en précisant, bien entendu, que ce commentaire ne visait personne particulièrement.

JOSÉ-ALAIN FRALON

A New-York

L'ONU appelle au respect de la trêve en Bosnie-Herzégovine

Le Conseil de sécurité des Nations unies a appelé, vendredi 24 avril, à un respect immédiat et total du cessez-le-feu en Bosnie-Herzégovine (conclu la veille entre les belligérants en présence de Lord Carrington, président de la Conférence pour la paix en Yougoslavie) et à la cessation de toute ingérence dans cette République. Dans une déclaration solennelle lue en séance formelle, le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur du Zimbabwe, M. S. Chigwedere, a indiqué que *«les membres du Conseil* [priaient] *les trois communautés de Bosnie-Herzégovine (Croates, Musulmans, Serbes) à participer activement et d'une manière constructive aux conversations auxquelles elles ont donné leur accord en vue de conclure et de mettre en œuvre les arrangements constitutionnels discutés dans le cadre des négociations tripartites»*.

Le Conseil, a ajouté le président, *«exige que cesse immédiatement toute forme d'ingérence extérieure à la Bosnie-Herzégovine»* et demande aux pays voisins de la Bosnie *«d'exercer leur influence en vue de mettre un terme à ces ingérences»*. Par ailleurs, il *«condamne publiquement et sans réserve l'usage de la force et appelle toutes les forces régulières et irrégulières à se comporter en accord avec ces principes»*.

Auparavant, la France avait officiellement demandé l'envoi d'une force de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine. L'ambassadeur de France auprès de l'ONU, M. Jean-Bernard Mérimée, avait remis au président en exercice du Conseil une lettre invitant cette instance à se réunir d'urgence à propos de la situation en Bosnie-Herzégovine. Mais, dans un rapport rendu public, vendredi, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a estimé que l'envoi de «casques bleus» en Bosnie n'était actuellement pas réalisable. Aucune des conditions au déclenchement d'une nouvelle opération de maintien de la paix dans cette République n'est, selon lui, actuellement remplie. Les Etats-Unis n'y sont également pas favorables.

Par ailleurs, le ministre français de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, est rentré, vendredi soir, à Paris après une mission en Bosnie-Herzégovine. L'avion du ministre, en provenance de Sarajevo, avait à son bord cent dix-neuf femmes et enfants bosniaques qui devaient être répartis entre différentes familles françaises ou yougoslaves installées en France. *«C'est une guerre cruelle, scandaleuse et meurtrière»*, a notamment déclaré M. Kouchner à son arrivée à Roissy. – *(AFP, Reuter.)*

La France, l'Allemagne et la Pologne demandent au Conseil de sécurité de revoir sa position

Les ministres français, allemand et polonais des affaires étrangères ont demandé, vendredi 24 avril, une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il étende la mission des «casques bleus» en Yougoslavie à la Bosnie-Herzégovine. Par cette démarche, les trois ministres appellent donc le Conseil de sécurité à revoir sa position, après qu'un rapport du secrétaire général, M. Boutros-Ghali, eut écarté l'idée d'une telle intervention en Bosnie-Herzégovine *(lire ci-dessus)*.

MM. Roland Dumas, Hans Dietrich Genscher, et Krzystos Skubiszewski, ont eu vendredi à Trémolat, en Dordogne, plus d'une heure d'entretiens consacrés notamment à la Yougoslavie, au Haut-Karabakh et à l'Afghanistan. *«Nous condamnons tout usage de la force comme règlement des crises en Europe et dans le monde. Il faut prévenir la résurgence des nationalismes»*, ont-ils déclaré dans un communiqué publié à l'issue de la réunion.

Les trois ministres, qui avaient décidé l'année dernière à Weimar de se rencontrer ainsi régulièrement, ont dit notamment soutenir les efforts de la CSCE, dont ils espèrent qu'elle connaîtra une étape importante de son développement lors du prochain sommet d'Helsinki en juillet. M. Roland Dumas a mis l'accent sur l'éventuelle création d'une «commission d'arbitrage et de conciliation» du type de celle créée pour la crise yougoslave.

Le ministre polonais a quant à lui souligné l'importance pour son pays de la prochaine ratification par les Douze du traité de Maastricht. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Alors que M. Miyazawa est attendu à Paris et à Bonn

Tokyo souhaite obtenir le soutien du G7 dans son conflit territorial avec Moscou

Quelque peu isolés dans les négociations sur l'aide financière internationale à la CEI, les Japonais vont chercher, lors de la réunion des ministres des finances des sept pays les plus industrialisés, qui se tient dimanche 26 avril à Washington ***(lire page 18 l'article de notre envoyée spéciale Françoise Lazare)*****, à convaincre leurs partenaires de soutenir leur revendication territoriale à l'égard de la Russie et d'exercer des pressions sur Moscou pour que la détente qui prévaut en Europe se fasse également sentir en Extrême-Orient ex-soviétique. Ces problèmes seront abordés par le premier ministre nippon, M. Kiichi Miyazawa, au cours de sa visite en France et en Allemagne la semaine prochaine.**

TOKYO

de notre correspondant

Lors de la dernière réunion du G7, le mois dernier, Tokyo avait émis des réserves sur les engagements annoncés par Bonn et Washington de fournir à l'ex-URSS une aide de 24 milliards de dollars. Tout en précisant qu'il n'était pas opposé au principe d'une telle aide, le Japon en contestait le montant ainsi que les modalités (*le Monde* du 9 avril).

Ces réticences nippones s'expliquent par la crainte de perdre un levier précieux dans leurs négociations avec Moscou en vue de la restitution des quatre îles du sud de l'archipel des Kouriles occupées par les Soviétiques à la fin de la seconde guerre mondiale, s'ils souscrivent sans contrepartie au programme d'aide à la Russie. *«Nous sommes prêts à contribuer à l'aide multilatérale à la Russie, mais il y a un seuil que nous ne sommes pas disposés à franchir»*, nous a déclaré un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères.

Tant à Washington que, la semaine prochaine, lors de sa visite à Paris et à Bonn, M. Miyazawa tentera de faire admettre à ses partenaires la nécessité de ne pas dissocier entièrement aide et compromis sur ce que Tokyo estime être ses *«territoires du Nord»*, et une démilitarisation progressive de la Sibérie orientale.

Les récentes déclarations du premier ministre et du chef de la diplomatie nippone, M. Watanabe, sont symptomatiques de la flexibilité dont entendent faire preuve les Japonais. Sur le fond, ces déclarations n'apportaient rien de nouveau : Tokyo serait d'accord pour récupérer, dans un premier temps, deux des quatre îles, laissant les deux autres sous administration russe, à condition que Moscou s'engage à les restituer plus tard. Un tel compromis permettrait la conclusion d'un traité de paix nippo-russe, ouvrant la voie à une coopération économique entière entre les deux pays.

Ce sont là, en fait, les termes du compromis soviéto-nippon de 1956, qui n'avait pu se concrétiser alors en raison de l'opposition des Etats-Unis et qui fut aussi, pour les Japonais, la base de négociation lors de la visite, infructueuse, de M. Gorbachev à Tokyo en mai 1991.

Ces initiatives visent à montrer à ses partenaires que le Japon est prêt à participer à l'aide à la Russie pourvu qu'il y ait de leur part une prise en compte du problème particulier auquel il est confronté. Elles ont aussi pour objectif d'atténuer l'hostilité des populations locales à la restitution des îles, en prévision de la visite que doit effectuer en septembre à Tokyo M. Boris Eltsine. Disposés à une certaine flexibilité, les Japonais attendent un geste de Moscou qui, pour l'instant, tarde à se concrétiser. Ils espèrent convaincre leurs partenaires de les soutenir et d'exercer une pression sur les Russes.

PHILIPPE PONS

POLOGNE

Grande manifestation de Solidarité à Varsovie

Une marche réunissant des dizaines de milliers de personnes réunies par les militants de Solidarité et venues de toute la Pologne s'est achevée dans le calme, vendredi 24 avril, aux pieds du palais présidentiel à Varsovie. Cette manifestation, la plus importante depuis l'éviction des communistes en 1989, se déroulait avec des slogans tels que *«professionnels au pouvoir, politiciens à la poubelle!»*, deux jours après le nouvel échec des pourparlers pour un gouvernement de plus large coalition (*le Monde* du 24 avril). Le président Walesa, sorti pour s'adresser à la foule, a été accueilli par des sifflets, mais a fini par dominer la situation en annonçant qu'il participerait, *«aux côtés des syndicalistes»*, aux pourparlers qu'ils doivent entamer avec le premier ministre Jan Olszewski le 4 mai. Au même moment, ce dernier gagnait un répit au Parlement, qui décidait – à la faveur d'une querelle de procédure – de reporter de deux semaines un vote crucial sur les revenus des retraités et employés de l'Etat, susceptible de ruiner les promesses faites au FMI sur l'adoption d'un budget de rigueur. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE

Le cabinet a démissionné après les élections législatives

Le président du conseil, M. Giulio Andreotti (démocrate chrétien) a annoncé, vendredi 24 avril, la démission de son gouvernement, le cinquantième cabinet italien de l'après-guerre. Cette démission était rendue nécessaire par la Constitution, après les élections législatives des 5 et 6 avril.

En revanche, le président de la République, M. Francesco Cossiga, dont le mandat vient normalement à échéance début juillet, envisagerait lui aussi de démissionner. Selon le secrétaire du Parti libéral, M. Renato Altissimo, qui s'est entretenu, vendredi, avec M. Cossiga, le chef de l'Etat aurait l'intention de se retirer *«pour faciliter la solution du problème de la formation d'un nouveau gouvernement»*.

Le gouvernement sortant de centre gauche, composé de la Démocratie chrétienne, du Parti socialiste, et de deux petites formations, le Parti libéral et le Parti social-démocrate, était devenu minoritaire, avec moins de 49 % des voix, aux dernières élections. – *(AFP.)*

□ **BULGARIE : un ex-premier ministre communiste arrêté.** – M. Gueorgui Atanassov, chef du dernier gouvernement de l'ère Jivkov, a été arrêté, vendredi 24 avril, et accusé d'avoir détourné des fonds destinés aux orphelinats en faveur de responsables communistes *«ayant participé à la résistance antifasciste en 1943-44»*. M. Atanassov est le second responsable accusé dans le cadre d'une enquête juridique sur la crise économique du pays, après la condamnation à deux ans de prison, en 1991, de l'ex-ministre de l'économie Stoïan Ovtcharov. – *(AFP.)*

□ **FINLANDE : nouveau ministre de la santé.** – M. Jorma Huuhtanen, centriste, a été nommé, vendredi 24 avril, ministre de la santé et des affaires sociales, en remplacement de Mme Eeva Kuuskoski, centriste également. Celle-ci avait annoncé, mercredi 22 avril, qu'en désaccord avec les mesures d'austérité récemment décidées, notamment dans le secteur de la santé et des affaires sociales, elle quittait le gouvernement de coalition de centre droit, dirigé depuis un an par M. Esko Aho. – *(AFP, Reuter.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : la princesse Anne a divorcé.** – La princesse Anne et le capitaine Mark Phillips ont officiellement divorcé, jeudi 23 avril. Ce divorce avait été annoncé le 13 avril par le Palais de Buckingham (*le Monde* du 15 avril). – *(AFP.)*

□ **Visite du premier ministre turc en Asie centrale et dans le Caucase.** – Le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, devait entamer, lundi 27 avril, une tournée dans les Républiques turcophones d'Asie centrale, au Tadjikistan et en Azerbaïdjan. M. Demirel doit inaugurer les ambassades de Turquie dans ces Républiques anciennement soviétiques. Le ministre turc des affaires étrangères, M. Hikmet Cetin, avait déjà effectué une tournée dans ces régions fin février. – *(AFP.)*

□ **M. Mitterrand à Venise.** – M. François Mitterrand devait se rendre lundi 27 avril à Venise afin d'être fait docteur *honoris causa* en philosophie de l'université. Le chef de l'Etat sera accompagné par le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, et par celui de l'éducation et de la culture, M. Jack Lang.

La ratification des accords de Schengen par les Pays-Bas reste incertaine

LA HAYE

de notre correspondant

Les huit pays signataires de l'accord de Schengen et de sa convention d'application (1) envisagent de confier à un comité de juristes une étude sur la possibilité d'étendre la compétence de la Cour européenne de justice à l'interprétation et au contrôle de l'application de ces deux textes. C'est ce qu'annonce le gouvernement néerlandais dans un mémoire transmis récemment à la Chambre des députés.

En février dernier, une majorité parlementaire s'était dégagée pour poser plusieurs préalables à la ratification des documents de Schengen. La «promotion» de la Cour européenne de justice, à Luxembourg, comme organe juridictionnel suprême de l'«espace Schengen» était l'une des exigences formulées par les députés. Il n'est pas sûr que l'annonce d'une simple étude à ce sujet les satisfasse.

En revanche, la Chambre obtient satisfaction sur un autre point : les projets de décision du comité exécutif de Schengen lui seront *«en principe»* soumis, afin qu'elle en discute avec le gouvernement. La date de la ratification des accords de Schengen par le Parlement néerlandais n'est toujours pas fixée. Au ministère des affaires étrangères, où l'on attend toujours l'avis définitif du Conseil d'Etat, on n'exclut pas que le vote n'ait lieu que l'année prochaine, ce qui empêcherait l'entrée en vigueur des accords à la date prévue du 1er janvier 1993.

CHRISTIAN CHARTIER

(1) Allemagne, pays du Benelux, France, Italie, Portugal et Espagne. La Grèce a un statut d'observateur et le Danemark envisagerait de rallier l'«espace Schengen».

ASIE

HONGKONG : jusqu'alors président du Parti conservateur

M. Chris Patten est nommé gouverneur de la colonie britannique

Le président du Parti conservateur britannique, M. Chris Patten, a été nommé, vendredi 24 avril, nouveau gouverneur de Hongkong. Il doit conduire en douceur le processus de transition qui verra la colonie britannique revenir à la Chine, en juin *1997. Notre envoyé spécial à* Hongkong, Francis Deron, nous indique que les milieux politiquement actifs de la colonie britannique ont accueilli avec circonspection cette *nomination*.

Plusieurs figures publiques de *la colonie se sont félicitées de* voir succéder un « poids lourd » plus politique à lord David Wilson of Tillyorn, un éminent représentant de la tradition des sinologues du Foreign Office. D'autres personnalités, notam*ment proches des milieux libé*raux qui forment l'opposition locale, ont regretté que ce « poids lourd » ait été « allégé » par sa récente défaite électorale personnelle aux élections parlementaires britanniques du 9 *avril*.

LONDRES

de notre correspondant

Le secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, a rappelé, en commentant la nomination de *M. Chris Patten au poste de gou*verneur de Hongkong, que celui-ci a, et aura, *« un accès direct »* auprès du gouvernement, c'est-à-dire qu'il pourra en référer *« à tout moment »* à lui-même et au premier ministre, M. John Major, dont il est l'un des proches. Tel n'était pas le cas du gouverneur sortant.

Ce choix en faveur de l'un des cinq ou six hommes politiques les plus influents de l'*establishment* britannique souligne, de façon spectaculaire, l'attention que porte Londres au devenir de l'une des dernières colonies de l'ex-empire. Au moment où Pékin ne cesse d'accroître ses pressions politiques sur le territoire, le « message » n'est pas anodin.

M. Patten devra trouver un subtil équilibre entre deux exigences : d'une part, donner suffisamment *de gages à la population de Hong*kong, qui souhaite s'entourer du maximum de garanties démocratiques avant d'être « rendue » à la Chine ; d'autre part, conserver les meilleures relations possibles avec Pékin, afin de ne pas hypothéquer l'avenir, c'est-à-dire, en particulier, le *maintien de la stabilité et de la* prospérité du territoire.

M. Patten est l'homme d'un succès et d'un échec spectaculaires. Le succès est celui, contre toute attente, du Parti conservateur lors des élections parlementaires du 9 avril, victoire dont il fut l'un des *principaux artisans ; le second est* sa défaite cuisante dans sa propre circonscription de Bath, dans le sud-ouest de l'Angleterre, où il *n'est pas parvenu à se faire réélire.* Cet échec l'empêchait de rester au gouvernement, où il exerçait les fonctions de chancelier du duché de Lancashire (dont les revenus financent en partie l'institution monarchique).

M. Patten a longuement hésité *avant d'accepter cet exil doré à* Hongkong, qui l'éloigne de la vie politique pendant cinq ans. Mais le président du Parti conservateur (un poste qu'il occupait depuis novembre 1990, et qui devrait revenir à Sir Norman Fowler) n'aura que cinquante-trois ans en 1997.

*Catholique, ancien élève d'Ox*ford, M. Patten a été le collaborateur de lord Carrington (alors président du Parti conservateur), *avant d'être élu, en mai 1979, à la* Chambre des communes. Devenu membre du gouvernement en 1983, il a occupé différents postes minis*tériels dans les gouvernements de* trois premiers ministres : M. Edouard Heath, Mme Thatcher et M. Major. Un moment écarté du *pouvoir par Mme Thatcher (il est* l'auteur d'un livre très critique contre la « Dame de fer »), M. Patten a la réputation, paradoxale, d'un *« homme extrêmement agréable et sympathique devenu un politicien tout ce qu'il y a de déplaisant »*... pour ses adversaires politiques.

LAURENT ZECCHINI

AFGHANISTAN : pour le quatorzième anniversaire du coup d'Etat communiste

Un conseil intérimaire islamiste doit s'installer à Kaboul

Sauf coup de théâtre, un conseil islamique de cinquante et un membres devait s'installer à Kaboul au cours du week-end, ou au plus tard lundi 27 avril, jour du quatorzième anniversaire de la sanglante prise du pouvoir *à Kaboul par des officiers pro-soviétiques* et le Parti démocratique afghan (PDPA, communiste). Le général Abdul Rahim Hatif, qui avait été élu le 18 avril par le Parlement de l'ancien régime pour succéder à l'ex-président Najibullah, a confirmé qu'il transmettra tous les pouvoirs à M. Sigbatullah Modjaddedi, *désigné* vendredi 24 avril à Peshawar (Pakistan) à la tête de cette instance intérimaire.

Une semaine de négociations « à l'afghane » – sans désemparer et avec nombre de ruptures et retournements – ont été nécessaires aux factions islamistes pour aboutir à un compromis qui devrait désormais permettre l'entrée officielle dans Kaboul des guérilleros. La transition devrait être pacifique, estime-t-on généralement dans la capitale, malgré les difficultés de dernière heure soulevées par le chef du *Hezb-i-Islami, M. Gulbuddin Hekmatyar.* Celui-ci a, en effet, déclaré n'être que *« partiellement »* d'accord avec le compromis de Peshawar – une formulation qui ressemble à *un désaveu de ses subordonnés qui ont négo*cié au Pakistan.

L'accord du 24 avril scelle une alliance temporaire de la majorité des vainqueurs. *M. Hekmatyar s'est vu sauver la face en* obtenant que le futur premier ministre soit issu des rangs de son parti. Mais le commandant Massoud recevra, sans doute personnellement, la charge plus substantielle de ministre de la défense. Et le chef de sa formation Jamiat-i-Islami, l'intellectuel islamiste tadjik Borhanuddin Rabbani, doit prendre, avant l'été, la tête d'un « conseil suprême », avec le rang de chef d'Etat. L'autorité de cette instance, composée des « grands commandants » moudjahidins, sera supérieure à celle du gouvernement. Dans le cabinet à venir, les affaires étrangères reviendront à un royaliste, l'éducation à la dissidence du Hezb (dirigée par M. Yunus *Khalès) et l'intérieur au Ittehad (intégriste)* de M. Rasoul Sayyaf.

Le conseil des cinquante et un qui doit recueillir le pouvoir du régime de Kaboul n'aura qu'une *durée de vie très brève : deux* mois. Sa composition, qui exclut toute représentation de l'ancien régime, fait une part belle aux chefs militaires de la résistance, qui y comptent trente représentants. Les ulemas (dignitaires religieux) y seront dix, tout comme les partis de Peshawar.

Chacune des dix formations politiques qui *ont participé aux négociations* – y compris les chiites – auront un nombre égal de représentants dans chacune de ces trois catégories. Cette disposition a été dénoncée par les chefs du Wahdat (front unifié de sept factions chiites de la mouvance de Téhéran), qui estiment inacceptable une représentation inférieure au quart des sièges (les chiites regroupent un peu plus de 15 % de la population). Mais, selon M. Rabbani, qui a présidé vendredi dans la nuit à Peshawar une conférence de presse commune, l'accord ne devrait pas soulever de contestations violentes.

Des interprétations contradictoires sont cependant déjà données sur le point de savoir *si des élections*, ou toute consultation plus traditionnelle du peuple afghan, auront lieu. Mais l'accord du 24 avril a surtout pour vertu de mettre fin à la situation dangereuse qui régnait, depuis une semaine, aux abords de Kaboul, cernée, et même déjà infiltrée, par des groupes moudjahidins rivaux *(voir le reportage de Bruno Philip)*.

L'entente de Peshawar s'est concrétisée au moment où arrivait à Islamabad le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali – une « coïncidence » qui doit beaucoup à la volonté unanime des islamistes de régler les problèmes de pouvoir « entre Afghans », sans interférence étrangère. Les premières réactions internationales n'en ont pas moins été positives.

J.-P. C.

Des milliers de moudjahidins sont déjà dans la capitale

KABOUL

de notre envoyé spécial

Les moudjahidins sont de plus en plus nombreux à s'infiltrer dans la capitale, prenant le contrôle de la ville avant même la passation des pouvoirs entre l'ancien régime et le *nouveau Conseil de cinquante et un* membres, créé après l'accord, vendredi 24 avril, au Pakistan entre les factions de la guérilla islamiste. *« Ils sont de deux mille à trois mille »*, selon le ministre de l'intérieur, M. Paktin. A en croire certains commandants de la résistance rencontrés vendredi à la périphérie de Kaboul, ils seraient déjà *« une dizaine de milliers »*...

Quoi qu'il en soit, à Dast-e-Pachi, quartier excentré du Sud-Ouest, un nombre impressionnant de rebelles en armes, appartenant à la coalition chiite pro-iranienne du Wahdat, ont pris position. Ils ont installé leurs mitrailleuses sur les toits en terrasses. Au nord, dans la banlieue de Khaikhana, les hommes du commandant Massoud campent désormais très ouvertement. *En ville, on* commence à rencontrer leurs « jeeps » russes. Les soldats du « lion du Panshir » sont en tenue camouflée, le *« pakol »* (béret de laine roulé) vissé sur la tête. Leurs véhicules sont reconnaissables à un autocollant apposé sur les portes arrière *« I love djihad »* (j'aime la guerre sainte), avec le cœur rouge remplaçant le mot *« love »*.

Venu assister vendredi matin au *traditionnel* combat de coqs à Bagh-e-Babur, près de la tombe de marbre où est enterré l'empereur moghol Babur, originaire de Kaboul, un commandant du Hezb-i-Islami de M. Gulbuddin Hekmatyar déclinait son identité à plusieurs journalistes. Mais c'était pour affirmer sa volonté de *« former un gouvernement de coalition avec les autres groupes moudjahidins »*. Et d'ajouter : *« Si Hekmatyar n'est pas d'accord, nous nous passerons de lui. »*

Tous contre Hekmatyar

De fait, M. Hekmatyar fait ici l'unanimité contre lui, tant du côté de l'« opposition » que des « autorités » de la capitale. L'annonce de la formation d'un conseil de cinquante et un membres qui prendra le pouvoir rassure ici. La question qui demeure évidemment est : les moudjahidins obéiront-ils aux décisions de leur leader en exil depuis tant d'années au Pakistan ? Les chefs des sept formations sunnites de Peshawar n'ont en effet guère su gagner en crédibilité. M. Hekmatyar, de son côté, a continué à jouer la confusion, par ses déclarations contradictoires. Il a ainsi annoncé n'être que *« partiellement »* d'accord avec la formation du conseil des cinquante et un, à la naissance duquel les siens ont travaillé au Pakistan. Le commandant Massoud, quant à lui, prend au sérieux son adversaire. Depuis son fief de Charikar, il vient d'envoyer en hélicoptère plusieurs *centaines de ses combattants autour* de Maidan-Shar, cette ville du sud de Kaboul, capitale de la province du Wardak, où sont massées les troupes du *Hezb-i-Islami*. *« Si Hekmatyar ne veut pas entendre raison, six mille de mes hommes entreront dans Kaboul »*, a-t-il menacé.

BRUNO PHILIP

M. Modjaddedi, un religieux modéré

M. Sibgatullah Modjaddedi est décidément voué à présider des instances fantomatiques. « Premier ministre » depuis février 1989 d'un « gouvernement intérimaire » qui, de son propre aveu, n'a jamais eu les moyens de fonctionner, il devrait arriver dimanche ou lundi à Kaboul à la tête d'un « conseil de cinquante et un membres », dont la vie ne *doit pas excéder deux mois.* C'est à sa qualité de personnalité religieuse respectée, mais dépourvue de troupes, sinon de sympathisants, *que le chef du* Front de libération nationale (Jebhé-i-Nedjad-i-Melli) doit d'être ainsi invité, de temps à autre, à devenir la tête visible d'instances de pouvoir afghanes.

Ce septuagénaire alerte, portant les lunettes et la barbe de l'intellectuel musulman, est en effet rassurant pour tous dans une conjoncture tendue par la concurrence des appétits s'exer*çant sur* Kaboul. Dignitaire islamique ayant ses assises tant à Kaboul que dans le sud du pays, pashtoun et lié à l'ancien establishment *royaliste, modéré*, M. Modjaddedi présente bien des qualités pour une période de transition. Il a, en outre, le mérite d'être bien connu, et de ce fait d'être rassurant pour la communauté internationale.

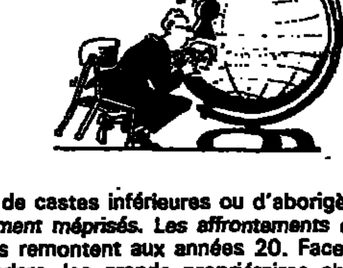
J.-P. C.

□ **INDE : douze étrangers blessés dans un attentat à New-Delhi.** – Un attentat à la bombe dans un restaurant de New-Delhi a fait quatorze blessés – douze ressortissants étrangers et deux serveurs – le jeudi 23 avril. L'établissement visé est un restaurant à bon marché pour touristes situé près de la principale gare de la capitale indienne. Quatre Israéliens, trois Néerlandais, deux Britanniques, deux Allemands et un Canadien ont été blessés. La police soupçonne les séparatistes sikhs. – *(Reuter.)*

□ **SRI-LANKA : douze morts dans une explosion au nord de l'île.** – Une puissante explosion survenue à Kombaddy, dans le nord de Sri-Lanka, a fait au moins douze morts et neuf blessés jeudi 23 avril. La déflagration a eu lieu dans une zone sous contrôle des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). Il pourrait s'agir d'un accident, peut-être dans une fabrique de bombes du LTTE. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Guerre des castes dans le Bihar indien



PATNA

de notre envoyé spécial

RÉPUTÉE « terre de toutes les corruptions », contrée du sous-développe*ment et de la violence, le Bihar, Etat* surpeuplé (1) de la plaine gangétique, symbolise aujourd'hui le « mal indien ». Dans cette région infestée de bandits de grands chemins *(dacoits)*, les attaques de banques ne se comptent plus, les enlèvements sont monnaie courante.

Ici, on bourre les urnes, les policiers achè*tent leur poste, le dessous-de-table est une* pratique banale. Mais il y a pis : depuis deux décennies, cette région est le théâtre de conflits sanglants entre propriétaires et paysans sans terre. Le bilan de cette « guerre des castes » ne cesse de s'alourdir : près de 8 000 morts depuis 1990.

Pendant la nuit du 12 au 13 février, des centaines d'individus armés jusqu'aux dents firent irruption dans le village de Barra, dans le Bihar central. Après avoir dynamité les portes des fermes et incendié plusieurs maisons, les agresseurs entraînèrent une trentaine de paysans au bord d'une mare voisine. *« Nous allons vous tuer parce que vous êtes des Bhumiyars »* (haute caste de propriétaires terriens), hurlaient les assaillants. A la lumière de *la lune, les « condamnés » eurent la gorge* tranchée à la faucille.

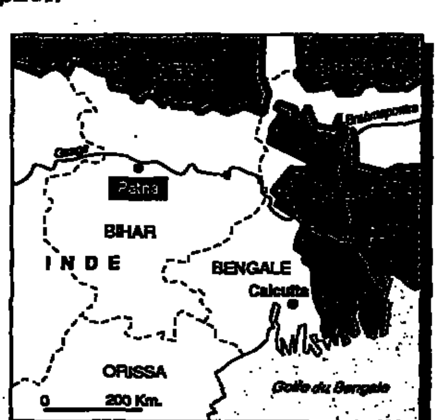
Depuis des temps immémoriaux

« Nous les avons suppliés de nous épargner, raconte Sanjay Kumar, rescapé du massacre. *J'étais pieds et poings liés. Je me souviens de cet homme penché au-dessus de moi. Il sentait l'alcool ; sa faucille a dérapé et m'a coupé l'oreille. J'ai senti le sang couler ; j'ai fait le mort. Le tueur m'a laissé pour aller en égorger d'autres. »* On a retrouvé trente-trois cadavres dans les champs de blé. Deux autres paysans succombèrent à l'hôpital.

Quelques semaines plus tard, les trois cents *Bhumiyars de Barra n'osent plus sortir du vil*lage. Ils désignent, incrédules encore, les impacts de balles sur les murs, les débris de maisons calcinées : *« Notre tort, c'est d'être des gens de haute caste, mais qu'y pouvons-nous ? »* Un paysan nous attend sur la piste, loin des oreilles indiscrètes : *« Nous connaissons les noms de certains criminels et de leurs chefs »*, confie-t-il.

Pour lui, les coupables sont des « intouchables » (hors caste) des villages voisins, militants du Maoist Communist Center. Le MCC, qui déclare se battre pour la défense des droits des *« opprimés »*, est l'un de ces groupuscules qui terrorisent le centre du Bihar. Mais l'« affaire » de Barra n'est que l'un des *épisodes d'une vendetta : les Bhumiyars ont,* semble-t-il, été tués en représailles d'un massacre perpétré quelques mois plus tôt contre *les hommes d'une milice d'hindous de haute* caste, qui avaient eux-mêmes assassiné des intouchables...

L'histoire est tragiquement répétitive : en *décembre, des dizaines d'hommes armés* avaient débarqué à Mein et à Barsimha, deux hameaux de cette Inde éternelle qu'aucune route carrossable ne relie au monde extérieur. *Dix membres supposés du MCC, tous des harijans* (2), furent alors abattus d'une balle dans la tête. A Mein, la tuerie eut lieu dans la périphérie du bourg, domaine réservé depuis *des temps immémoriaux aux intouchables,* afin que leur contact ne souille pas le périmètre réservé aux brahmanes, *« purs entre les purs »*.



« Ils sont arrivés vers minuit. Ils ont emmené mon mari et mon fils, et ils sont allés les tuer un peu plus loin », raconte Rad Kumari Dev. Les femmes, assises devant des masures de pisé, parlent d'une voix à peine *perceptible. Les hommes, eux, font des décla*rations contradictoires. Personne, bien sûr, n'a entendu dire que Mein puisse être un foyer d'extrémistes. *« Nos rapports avec les brahmanes sont bons, affirme un jeune homme. Pourquoi nous tueraient-ils ? Ils ont besoin de nous pour labourer leurs champs. »*

Même discours parmi les hautes castes, où *l'on assure avoir vécu depuis des générations « en harmonie avec les intouchables »*. Et un vieillard de renchérir : *« La guerre des castes n'existe pas. Tous les Biharis en sont les victimes. Les criminels n'ont pas de caste. »* Voire ! Le massacre des *harijans* de Mein aurait été organisé par un certain Ramadhar Singh, alias Diamant, chef d'une *sena* (milice) de Bhumiyars. Après la tuerie, des députés de basse caste ont été vus poussant au crime : *« Réglons leur compte à ces salauds de haute caste ! »*, aurait ainsi vociféré M. Papu Yadav, connu pour ses liens avec les « maoïstes ». Au Bihar, la population est composée à 85 % de gens de castes inférieures ou d'aborigènes, *également méprisés. Les affrontements entre* castes remontent aux années 20. Face aux *zamindars*, les grands propriétaires absentéistes du Nord, les Yadavs – la caste la plus *nombreuse – ont peu à peu relevé la tête.* Certains sont allés jusqu'à porter à l'épaule le cordon sacré, symbole des brahmanes. A la suite de l'indépendance, les Yadavs ont récupéré les terres de *zamindars* musulmans qui avaient fui vers le Pakistan. Après la révolte de Naxalbari – village du Bengale où les maoïstes, depuis lors dénommés « naxalites », avaient organisé leurs premières *jacqueries en* 1967 – les « damnés de la terre » biharie se sont organisés.

Dans cette région où certains *harijans* se *nourrissent* encore de rats, et où les paysans sans terre ont toujours été taillables et corvéables à merci, les maoïstes ont évidemment trouvé un terrain favorable. Des milices sont *nées. Des propriétaires ont à leur tour créé* des armées privées, pour en finir avec cette *« pègre rouge »*. En 1990, avec l'élection du Janata Dal, parti au credo socialiste, l'heure de la *revanche parut avoir sonné pour les* Biharis de basse caste et les intouchables. Aujourd'hui, la roue de la violence tourne éperdument.

Dans Patna, ville d'une puissante laideur, règne M. Laloo Prasad Yadav, le très controversé « ministre en chef » du Bihar. Il est accusé par ses adversaires d'attiser la rébellion contre les Bhumiyars, afin de promouvoir les intérêts de sa propre caste des Yadavs et, partant, ceux des castes encore inférieures à la sienne, dont le soutien est nécessaire à sa *« révolution sociale »*, et à sa réélection. Les accusations pleuvent contre lui : *« Nous avons les preuves qu'il travaille main dans la main avec des organisations criminelles »*, nous assure un responsable de la police, pour qui *« la mafia a créé un gouvernement parallèle »*.

« Le vieil ordre brahmanique est remis en question et rien ne sera plus jamais comme avant, conclut M. D. D. Guru, professeur d'économie à l'université de Patna. *Mais s'il fut un temps où les groupes maoïstes exprimaient de vraies revendications, ce n'est plus toujours le cas. A présent, certains* harijans *préfèrent travailler dans d'autres Etats s'ils estiment leurs salaires insuffisants. Le rapport de forces a changé. Une regrettable conséquence est que les groupes d'extrême gauche sont tombés aux mains de bandits, avec la bénédiction de politiciens. La guerre des castes est devenue une guerre de gangs ! »*

BRUNO PHILIP

(1) Avec 80 millions d'habitants, le Bihar est l'Etat le plus peuplé de l'Inde après l'Uttar-Pradesh.

(2) Gandhi utilisait le terme de *harijan* (fils de Dieu).

PROCHE-ORIENT

Iran : l'adieu inavoué à Khomeiny

Oubliant sa vocation « sociale », la République islamique délaisse peu à peu l'héritage de son fondateur et se rapproche, sous la houlette de M. Rafsandjani, du modèle saoudien

TÉHÉRAN

de notre envoyé spécial

Dans la capitale iranienne, l'heure est à l'ouverture. Le voyageur qui débarque à l'aéroport de Téhéran est, dès sa descente d'avion, agréablement surpris. Alors qu'il y a quelques années il fallait passer plusieurs heures dans des queues interminables et humiliantes, en butte aux tracasseries des comités révolutionnaires et des gardiens de la révolution, tout est désormais prévu pour faciliter les différentes formalités d'entrée.

Certaines de ces dernières ont été purement et simplement supprimées : plus de fouilles des valises, plus de déclarations de devises, examinées à la loupe, si l'on emprunte le « passage vert » surmonté de l'inscription *« Rien à déclarer »*. Les sourires et la courtoisie sont de rigueur et tout est bouclé en moins d'une demi-heure.

Le grand portrait de Khomeiny qui trônait dans le hall de l'aéroport a été remplacé par une immense publicité pour la compagnie allemande AEG. Nulle trace non plus du traditionnel et vindicatif *« Down with the USA »*, ni des graffiti et caricatures anti-impérialistes et anti-américains qui ornaient le long mur de l'aéroport longeant la route qui conduit à Téhéran. Ils ont été remplacés sur les places de la capitale par des panneaux publicitaires vantant les mérites de tel ou tel produit « capitaliste ». On a même pu voir récemment en plein centre de la ville la publicité (entièrement rédigée en anglais) d'un western ornée d'un portrait de Gary Cooper.

Le grand Satan américain reste cependant fustigé dans son antre de l'ancienne ambassade dont les murs conservent l'inscription : *« We will make America face a severe defeat »* (« Nous infligerons une sévère défaite à l'Amérique »). Si les visiteurs du ministère de l'orientation ne foulent plus aux pieds le drapeau américain jadis peint au sol, on peut toujours voir dans les hôtels l'incontournable *« Down with the USA »*, un mot d'ordre que reprennent en chœur les fidèles aux prières du vendredi, à l'université de Téhéran.

Pour combien de temps encore ? Il ne fait pas de doute que ces dernières manifestations anachroniques d'anti-américanisme sont condamnées à disparaître rapidement dans un pays où *« le dollar est roi »*. Dans le quartier des antiquaires de Ferdoussi, face à l'ambassade de Grande-Bretagne, les vendeurs de devises n'ont que le mot de *« dollar »* à la bouche. Ils cèdent le billet vert aux Iraniens au taux de change flottant de 1 450 ryals (contre 70 ryals au tarif officiel), soit presque le taux consenti par les banques aux étrangers.

Sans la distribution de cette manne en devises, tolérée par les autorités, l'économie de marché préconisée par le président Rafsandjani ne serait pas possible. Le résultat de la *« dollarisation »* de l'économie iranienne se remarque dans les magasins qui regorgent de produits importés contre paiement en dollars, c'est-à-dire à des prix inabordables pour le commun des Iraniens.

Un pouvoir d'achat laminé

D'où les griefs de l'homme de la rue qui se plaint de gagner sa vie en ryals et de payer ses achats en dollars. Avec un taux annuel d'inflation généralement estimé à plus de 40 %, le pouvoir d'achat des couches défavorisées de la population est laminé. Pour un fonctionnaire, dont le salaire moyen avoisine 60 000 ryals, le kilo de viande, qui approche 5 000 ryals, constitue presque un produit de luxe. Il en est de même pour la plupart des autres produits alimentaires de première nécessité, à l'exception de celui du pain maintenu autoritairement à un prix abordable. D'autres produits tels que le riz, le sucre, l'huile ou le kérosène sont subventionnés par l'Etat et distribués en quantité limitée par les réseaux des mosquées.

Mais les subsides coûtent cher à l'économie iranienne – près de 15 % du budget de l'Etat – et les autorités songent à les rogner sérieusement, voire à les supprimer entièrement. Les responsables font montre cependant d'une extrême prudence en la matière et ne procèdent que graduellement, avec le souci évident de prévenir une explosion sociale.

En attendant, pour pouvoir survivre, les Iraniens se débrouillent comme ils peuvent. Ceux qui ne se livrent pas à une spéculation très fructueuse cumulent plusieurs emplois pour boucler le budget familial. Cela n'est pas l'apanage des défavorisés. Un ingénieur qui gagne près de 300 000 ryals par mois – soit pourtant un excellent salaire ici – avoue consacrer ses après-midi à un autre emploi qui lui rapporte près de 200 000 ryals. C'est le seul moyen, dit-il, de payer le loyer de sa modeste demeure – deux pièces et un séjour (400 000 ryals). Il lui reste tout juste 100 000 ryals pour nourrir et vêtir sa famille.

« Mangez des carottes. Elles sont bon marché », conseillait récemment un des candidats de droite aux habitants du quartier de Yaftabad, dans le sud déshérité de Téhéran, qui se plaignaient de la chèreté de la vie. Une remarque malheureuse car il y a belle lurette que les *mostazafines* (les déshérités) – et ceux qui le sont moins – ont pu mesurer la tentaculaire corruption qui n'a épargné aucun des deux camps politico-religieux en présence lors des récentes élections législatives.

La défaite des radicaux à ce scrutin n'aura surpris personne. Elle était *« programmée »* de longue date par M. Rafsandjani qui souhaitait se débarrasser d'un Parlement rétif et qui a tout fait pour atteindre son objectif. Le Majlis sortant, dominé par les khomeinistes purs et durs était devenu le dernier obstacle au pouvoir absolu du président. En août 1989, après son élection à la tête de l'Etat, il avait constitué un « cabinet introuvable » composé de technocrates triés sur le volet parmi lesquels figuraient de nombreux cadres apolitiques formés en Occident, en particulier dans les universités américaines.

« Islam à l'américaine »

Débarrassé de tous ses adversaires radicaux, il disposait déjà de pouvoirs presque illimités afin de mener à bien la tâche qu'il s'était fixée : reconstruire l'économie du pays et ouvrir l'Iran vers l'étranger. Chassés du gouvernement, les radicaux le furent bientôt, en octobre 1990, de l'Assemblée des experts, cette institution qui détient, théoriquement du moins, le droit de démettre le « guide de la République », l'ayatollah Khameinei.

En outre, les six religieux, membres du Conseil de surveillance de la Constitution, soigneusement choisis par M. Khameinei parmi les plus conservateurs du clergé traditionnel, avaient disqualifié à l'avance à l'issue d'un examen humiliant les candidats radicaux, dont des dignitaires religieux de haut rang, sous prétexte qu'ils n'avaient pas les connaissances théologiques nécessaires et la réputation de vertu requises pour faire partie de cette docte assemblée des experts. Une opération que ces mêmes gardiens de la Constitution viennent de rééditer en recalant près de quatre-vingts candidats radicaux avant même le premier tour des élections (le second tour aura lieu en mai).

L'élimination des radicaux du Parlement est cependant une arme à double tranchant. Le troisième Majlis, qui en fin de compte n'a pas sérieusement entravé les projets de M. Rafsandjani, offrait un exutoire au mécontentement populaire. Celui-ci risque désormais de s'exprimer sur la place publique. En outre, les détenteurs actuels du pouvoir ne pourront plus rejeter sur l'opposition parlementaire la responsabilité de l'échec éventuel de leurs projets.

Il est vrai que le président Rafsandjani, solidement appuyé par l'ayatollah Khameinei, disposera d'une plus grande marge de manœuvre pour mener à bien son entreprise que certains ici qualifient de *« dékhomeinisation rampante... qui n'ose pas dire son nom »*. Mais il devra aussi tenir compte de l'avis de ses alliés du clergé traditionnel ultraconservateur et du Bazar qui l'ont aidé à remporter la bataille électorale et qui constituent sa nouvelle base sociale.

La libéralisation de la société iranienne n'est donc pas pour demain. Le grand ayatollah Golpayagani, appuyé par la toute-puissante Ligue des théologiens de Qom, organisme qui regroupe tout ce que l'Iran compte de religieux ultraconservateurs, avait donné le ton en lançant à la veille des élections un avertissement à peine déguisé au président Rafsandjani.

Soulignant qu'il participait au scrutin dans le seul but de préserver *« les acquis islamiques de la révolution »*, cet influent dignitaire avait insisté sur le strict respect des prescriptions du Coran dans la vie quotidienne (charia, port du tchador, interdiction de l'alcool, etc). De son côté, M. Asghar-Awladi, l'un des chefs de file de l'association économique du Bazar, tout aussi attachée au rigorisme religieux, affirmait devant des journalistes étrangers qu'aucune loi opposée à l'islam ne devrait être tolérée à moins d'être approuvée par le Conseil de surveillance de la Constitution.

L'amélioration du sort des « déshérités », pour qui s'est faite la révolution khomeiniste, ne semble plus à l'ordre du jour. Ainsi que l'affirmait récemment M. Jelaleddine Farsi, l'un des idéologues de la nouvelle droite ultraconservatrice : *« Pour l'islam, la richesse n'est pas un mal en soi et il n'y a aucune raison de qualifier les riches de mauvais, d'infidèles et d'arrogants. »* En somme, *« enrichissez-vous n'est pas un mot d'ordre interdit par le Coran »*.

Ainsi ceux que l'imam Khomeiny qualifiait de tenants de l'*« islam à l'américaine »* ont le vent en poupe à Téhéran. *« Tout indique*, note un fin observateur des affaires iraniennes, *que nous nous acheminons vers un régime religieux, selon le modèle saoudien : ouvert à l'Occident, mais conservateur et rigoureux sur le plan social et religieux. »*

JEAN GUEYRAS

La reprise des négociations de paix israélo-arabes

Washington accorde des visas à quatre membres de l'OLP

Les délégations jordanienne et palestinienne aux négociations bilatérales de paix israélo-arabes ont quitté Amman le vendredi 24 avril pour Washington, où doit s'ouvrir lundi la cinquième session de ces pourparlers.

Entre-temps, les Etats-Unis ont annoncé avoir accordé des visas à quatre membres de l'OLP pour suivre cette session en dérogation à la loi qui empêche les membres de la centrale palestinienne de se rendre aux Etats-Unis. MM. Nabil Chaath, proche conseiller de M. Yasser Arafat, Tayssir Arouri, Akram Haniye et Azmi Schwaibe ont déjà suivi une ou plusieurs des sessions de négociations sur le Proche-Orient qui se sont tenues dans la capitale fédérale. Certains d'entre eux font partie de la « commission d'orientation » de la délégation palestinienne aux pourparlers de paix.

En revanche, les autorités israéliennes ont interdit à l'un des conseillers de cette délégation, M. Mohamed Hourani, résident de Hébron (sud de la Cisjordanie), de quitter les territoires occupés. M. Hourani a affirmé qu'il s'était vu signifier cette interdiction le jeudi 23 avril, sans explication, alors qu'il s'apprêtait à quitter la Cisjordanie pour Amman par le pont Allenby sur le Jourdain. Les Israéliens l'accusent d'être un activiste du Fath, principale composante de l'OLP. – *(AFP, Reuter.)*

A l'occasion de l'anniversaire du génocide de 1915

Grande affluence à la manifestation des Arméniens à Téhéran

La rivalité et les tensions actuelles entre l'Iran et la Turquie ont coïncidé avec une affluence particulière à la traditionnelle manifestation des Arméniens à Téhéran marquant l'anniversaire du génocide de 1915. Les organisateurs ont estimé à 80 000 le nombre des manifestants qui ont écouté, sous une pluie battante, un discours de l'archevêque Ardak Manoukian. La communauté arménienne en Iran compterait quelque 200 000 personnes. Brandissant les portraits du président Rafsandjani, du « Guide de la révolution », Ali Khamenei, et de l'imam Khomeiny, les manifestants exprimaient leur solidarité avec les Arméniens du Haut-Karabakh en dénonçant *« l'hégémonisme »* d'Ankara, *« mercenaire des Etats-Unis et du régime sioniste »*.

Alors que le conflit du Haut-Karabakh ne connaît aucun répit avec son cortège quotidien de morts, les dirigeants arméniens de l'enclave ont refusé cette semaine de participer à une rencontre entre responsables d'Erevan et de Bakou proposée par la Russie, réclamant d'être auparavant reconnus comme interlocuteurs à statut égal. La médiation de la CSCE est aussi au point mort, sans date annoncée pour la conférence prévue à Minsk. Mais l'Iran, dont la médiation aurait ces jours-ci la faveur des Arméniens, a annoncé qu'il relance ses efforts. – *(AFP, UPI, Tass.)*

AFRIQUE

SOMALIE

L'ONU a décidé d'envoyer cinquante observateurs à Mogadiscio

Le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé à l'unanimité, vendredi 24 avril, à New-York, le déploiement immédiat dans Mogadiscio de cinquante observateurs non armés, pour surveiller l'application du cessez-le-feu, conclu le 3 mars, par les deux principales factions en conflit dans la capitale somalienne. En revanche, l'envoi de cinq cents soldats armés, chargés d'escorter les convois humanitaires et d'assurer la sécurité lors de la distribution des secours, n'a reçu qu'un accord de principe.

Les quinze membres du Conseil, tout en estimant que l'envoi de cette mission militaire devait avoir lieu *« le plus tôt possible »*, ont souhaité qu'il soit d'abord approuvé par les factions somaliennes. Les effectifs de cette *« force de sécurité »* feront l'objet de négociations avec le « président » intérimaire, M. Ali Mahdi, et son rival, le général Mohammed Aïdid. Ce compromis a été adopté après plusieurs heures de consultations, jeudi, au sein du Conseil. Les Etats-Unis n'ont pas caché leurs réticences devant le coût de cette nouvelle opération – estimé à 23 millions de dollars pour les six premiers mois.

Certains membres du Conseil ont également exprimé leur crainte que ce contingent de soldats ne soit que l'avant-garde d'une vaste opération de maintien de la paix, qui deviendrait nécessaire, par la suite, pour venir à bout du conflit somalien. Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, souhaite, quant à lui, que la situation de la Corne de l'Afrique soit traitée avec la même urgence que d'autres régions du monde, comme, par exemple, la Yougoslavie.

Afflux de réfugiés au Kenya

Sur le terrain, le sort de dizaines de milliers de réfugiés, fuyant l'insécurité et la famine qui sévissent en Somalie, mais aussi en Ethiopie et au Soudan, est devenu catastrophique. Selon le Haut-Commissariat chargé des réfugiés auprès des Nations unies (UNHCR), le nombre de ces réfugiés, affluant désormais au Kenya au rythme de huit mille personnes par jour, atteint les cent quatre-vingt mille. Dans le camp de Walda, qui abrite, dans le nord du Kenya, près de quarante mille civils, le nombre des décès, recencés la semaine dernière, était de cent cinquante-deux – dont 80 % d'enfants, âgés de moins de cinq ans.

Le HCR prévoit que, d'ici le début de l'été, quelque trois cent soixante mille réfugiés seront arrivés au Kenya, dont les capacités d'accueil sont déjà sérieusement éprouvées. Pour faire face à la situation, le HCR, qui dispose de 15 millions de dollars, estime qu'il lui faudra 35 millions de dollars supplémentaires.

La situation paraît tout aussi désastreuse dans l'est de l'Ethiopie, notamment dans la région de l'Ogaden, où une cinquantaine de personnes meurent de faim chaque jour, a indiqué, vendredi, la radio éthiopienne. Le pronostic n'est guère meilleur en Ouganda, où quelque quatre-vingt mille Soudanais ont trouvé refuge depuis le début de l'année, selon les estimations du HCR à Kampala. – *(AFP, Reuter.)*

□ **DJIBOUTI : l'opposition dénonce *« l'intransigeance »* du régime.** – Les opposants du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) ont dénoncé, vendredi 24 avril, la *« totale intransigeance »* du régime, protestant, notamment, contre la récente décision du Parlement de proroger de cinq ans le mandat des députés. Le FRUD a accusé le gouvernement d'avoir *« sabordé la mission de M. Paul Dijoud* [directeur des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay] *en remettant en prison le porte-parole du FRUD »* à Djibouti, le Dr Abbaté Ebo Adou, et *« en maintenant le blocus alimentaire »* dans les régions contrôlées par la guérilla. – *(AFP.)*

□ **CONGO : les élections locales sont reportées au 3 mai.** – Les élections locales et municipales, prévues dimanche 26 avril, ont été reportées au 3 mai, a-t-on annoncé, vendredi, de source officielle, à Brazzaville. Cette décision a été prise pour des raisons pratiques, de nombreuses cartes d'électeurs n'étant pas encore parvenues dans les circonscriptions, notamment dans le nord du pays. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

L'ANC a rejeté les propositions du président De Klerk

Le président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, a rejeté, samedi 25 avril, les propositions faites, jeudi, par le président Frederik De Klerk, prévoyant l'élection au suffrage universel d'un conseil exécutif transitoire (*le Monde* du 25 avril).

Selon M. Mandela, ces propositions montrent que le Parti national (NP, au pouvoir) et le chef de l'Etat *« ne sont toujours pas prêts à accepter les conséquences d'un système vraiment démocratique »*. Le dirigeant de l'ANC a renouvelé sa demande de l'élection d'une Assemblée constituante, chargée de gouverner le pays pendant la phase de transition. – *(AFP.)*

BIRMANIE

Le nouveau chef de la junte annonce un dialogue avec l'opposition

Le nouveau chef du conseil militaire de Rangoun, le général Than Shwe, a été nommé premier ministre le vendredi 24 avril. La radio birmane a annoncé que la nouvelle junte ouvrira dans les deux mois des discussions avec les chefs de l'opposition. Une convention nationale sera ensuite convoquée dans les six mois pour élaborer une nouvelle Constitution. Enfin, le pouvoir serait transféré à des civils. Le général Than Shwe a succédé le 23 avril au général Saw Maung, démissionnaire *« pour raisons de santé »*.

La radio a également annoncé la prochaine libération de prisonniers politiques. Elle a précisé que les bénéficiaires de cette mesure seraient des personnes considérées comme peu susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale. Il s'agirait des premières libérations depuis la prise du pouvoir par les militaires en septembre 1988, survenue après la sanglante répression d'un mouvement démocratique. Le conseil militaire n'avait jamais reconnu l'existence de détenus politiques.

La principale prisonnière de conscience est Mme Aung San Suu Kyi, en résidence surveillée depuis juillet 1989. Mme Suu Kyi a obtenu en 1991 le prix Nobel de la paix, pour son opposition pacifique à *« un régime caractérisé par la brutalité »*, selon les termes du comité Nobel. – *(AFP, Reuter.)*

MALI

Le procès de Moussa Traoré devrait s'ouvrir le 30 avril

L'ancien président Moussa Traoré, déposé en mars 1991, sera jugé à partir du 30 avril, à Bamako, a annoncé, vendredi 24 avril, l'hebdomadaire indépendant *les Echos*. L'ancien chef d'Etat et une trentaine de dignitaires de son régime devront répondre de l'accusation de *« crimes de sang »*, perpétrés contre environ deux cents personnes.

L'identité des trois magistrats désignés pour ce procès n'a pas été révélée, pas plus que le lieu du procès. De source judiciaire, on indique qu'il pourrait se tenir dans la minuscule salle du palais de justice de Bamako, qui dispose d'à peine deux cents places. Un avocat français, Me Jacques Vergès, devrait participer à la défense. L'annonce de ce procès a été publiée deux jours avant le second tour de l'élection présidentielle, prévu dimanche 26 avril. – *(Reuter.)*

NICARAGUA

Trois morts lors d'affrontements entre la police et d'anciens sandinistes

Trois personnes sont mortes et plusieurs autres ont été blessées, après une intervention de la police nicaraguayenne, vendredi 24 avril, à Esteli (nord du pays), où s'étaient retranchés quelque cinq cents anciens combattants. Les victimes font partie d'un groupe de soldats sandinistes démobilisé, qui ont fait alliance avec d'anciens combattants de la Contra pour réclamer au gouvernement des terres, du travail et des crédits bancaires, promis à la fin de la guerre civile. Ensemble, ils bloquaient pacifiquement depuis mercredi l'accès à la localité, ainsi que celles de deux communes voisines.

Le mouvement avait pris naissance le mois dernier à Ocotal, ville qui avait été occupée pendant une semaine. Les incidents de vendredi se sont produits quand les forces de l'ordre ont tenté de disperser les anciens combattants. Ces derniers ont, selon la police, tiré les premiers. – *(AFP, UPI.)*

POLITIQUE

Le débat sur la révision de la Constitution et sur la ratification du traité de Maastricht

M. Barre met en garde «ceux qui seraient tenus pour responsables d'un échec» de l'Union européenne

M. Raymond Barre, député (apparenté UDC) du Rhône, a déclaré, vendredi 24 avril, devant l'Association de la presse anglo-américaine à Paris, que la révision constitutionnelle et la ratification du traité de Maastricht, qu'il appelle de ses vœux, devraient passer sans *«difficultés majeures»* l'épreuve du Parlement, *«qui suppose une large approbation des partis de l'opposition»*. M. Barre, qui a indiqué dans *le Monde* du 25 avril sa préférence pour un référendum sur la révision et la ratification, estime que la droite votera en faveur du traité, même s'il y a actuellement *«beaucoup de discussions confuses»*, parce que *«tous ceux qui ont des espoirs, des intentions, auraient des problèmes ultérieurs s'ils étaient tenus pour responsables d'un échec»*.

Mme Simone Veil, ancienne présidente du Parlement européen, qui aurait préféré, elle aussi, *«que l'on puisse faire un référendum et qu'il y ait un long débat pendant plusieurs semaines»*, a déclaré vendredi, sur France-Inter, que *«le texte du gouvernement pour la révision constitutionnelle est satisfaisant»*. *«Très étonnée»* des positions de M. Jacques Chirac, président du RPR, sur le référendum, Mme Veil, favorable à la ratification, estime qu'*«un débat parlementaire, s'il est bien repris par les médias, permettra d'informer les Français et de faire en sorte que l'on se prononce sur Maastricht et pas sur autre chose»*.

Egalement favorable à une procédure référendaire, Mme Christine Boutin, député (UDC) des Yvelines, a fait entendre une note discordante au sein de la famille centriste en indiquant, vendredi, que, si M. François Mitterrand avait proposé *«une consultation par voie de référendum sur la réforme constitutionnelle et la ratification du traité de Maastricht»*, elle aurait *«voté contre»*. Mme Boutin, qui figure parmi les proches de M. Barre, a émis *«les plus grandes réserves»* sur le traité relatif à l'Union européenne, qui installe, selon elle, *«le déséquilibre entre l'Europe des riches et celle des pauvres»* et qui *«porte en lui des germes de tension»*.

Du côté du Parti socialiste, M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne, se prononce, dans le bulletin hebdomadaire *A gauche* (daté 23 avril), en faveur de la ratification du traité de Maastricht. Animateur du courant Gauche socialiste, qui s'était rapproché, après la guerre du Golfe, du courant de M. Jean-Pierre Chevènement, Socialisme et République – hostile à Maastricht et dont certains membres sont signataires d'un manifeste demandant la renégociation du traité, – M. Mélenchon ironise sur *«les gesticulations de ceux qui veulent renégocier un compromis international (...) pour plaire aux clients de leurs petites cantines»*. Il estime qu'avec le traité *«c'est la lutte pour la citoyenneté européenne qui est à l'ordre du jour»*. *«C'est bien en fondant l'Europe comme nation de citoyens que nous retrouverons une prise réelle sur le marché»*, conclut M. Mélenchon.

EN BREF

□ **M. Bérégovoy gagne seize points dans le baromètre IPSOS-*le Point*.** – Une enquête effectuée par IPSOS et publiée par *le Point* (daté 25 avril-1er mai) indique que 35 % des Français *«se sentent proches»* de M. Pierre Bérégovoy, soit une hausse de 16 points par rapport au mois précédent. Une majorité de Français (45 %) se déclarent, en revanche, *«éloignés»* du premier ministre. M. Bérégovoy bénéficie dans une large mesure de «l'effet d'exposition» lié à sa nomination à Matignon. Ce sondage a été réalisé du 6 au 9 avril – quelques jours seulement après cette nomination, le 2 avril – auprès de mille personnes.

□ **M. Barre critique la suspension des essais nucléaires.** – M. Raymond Barre, député (apparenté UDC) du Rhône, invité de l'Association de la presse anglo-américaine, vendredi 24 avril, a déclaré que, *«sur le plan de la procédure»*, le chef de l'Etat avait eu tort de suspendre les essais nucléaires dans le Pacifique. *«Je ne pense pas que le président a eu raison* [de prendre] *sa décision de manière unilatérale, sans attendre que les autres pays aient répondu»*, a-t-il expliqué, en se demandant, sans vouloir faire de *«mauvais esprit»*, si le succès des écologistes aux élections régionales *«n'a pas quelque lien avec la décision qui a été prise»*.

Un entretien avec M. Giscard d'Estaing

Suite de la première page

» Il serait plus sage d'abroger tout simplement ce titre XII qui n'a plus de raison d'être et de n'avoir désormais qu'un seul titre qui s'appellerait «De la Communauté européenne». De même, le titre XIII concernant les accords d'association ne paraît plus nécessaire. Un toilettage pourrait être entrepris.

– Ce toilettage pourrait-il être effectué à l'occasion de la révision de la Constitution, que M. Mitterrand nous annonce pour la fin de l'année?

– Oui, sans doute. Mais l'inconvénient de cette méthode serait de changer deux fois au cours d'une même année la structure de notre Constitution et la numérotation de ses articles.

«Une confusion entre compétence et souveraineté»

– Revenons-en à la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. Le projet gouvernemental vous paraît-il satisfaisant?

– Le nouvel article de la Constitution qu'on nous propose est à la fois précis dans sa référence au traité de Maastricht et vague dans la définition des transferts de compétence. Sans doute trop limité et trop vague à la fois. Il évoque en effet *«le traité sur l'union européenne signé le 7 février 1992»*. Notre Constitution est un texte permanent et solennel qui ne renvoie à aucun traité particulier. On la défigure quelque peu en y introduisant cette fois la référence à un traité. On le fait de surcroît en des termes relativement flous qui peuvent donner à l'opinion l'idée que l'on prépare des «transferts de compétence» très importants.

» On établit une confusion entre deux notions : s'il y a nécessité d'une modification constitutionnelle, ce n'est pas à cause des transferts de compétence mais à cause des transferts de souveraineté. Les transferts de compétence, lorsqu'il s'agit de compétences administratives, sont la conséquence normale de nombreux traités internationaux et n'exigent pas de modification constitutionnelle. Lorsque nous signons par exemple un traité international sur l'organisation du trafic aérien ou sur le fonctionnement du système international des télécommunications, nous acceptons des transferts de compétence administratifs.

» Le cas du traité de Maastricht est particulier. C'est la contradiction qui surgit entre ce traité et l'article 3 de notre Constitution, aux termes duquel le droit de vote est le privilège exclusif des citoyens français, ou encore la disposition de l'article 105 A du traité qui réserve à la Banque centrale européenne le droit d'autoriser l'émission de billets de banque dans la Communauté, droit qui était jusqu'ici exercé librement par la Banque de France, qui nous oblige à réviser la Constitution.

» Or, le texte présenté par le gouvernement parle d'une manière globale des *«transferts de compétence nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire»*, sans se limiter à ceux qui contredisent explicitement notre Constitution. Il me semble que, si nous devions rester dans cette voie, il faudrait restreindre davantage le texte de l'article proposé en ne visant que les transferts de compétence du traité de Maastricht qui comportent un véritable transfert de souveraineté. Il n'y aurait, je crois, en matière monétaire, que deux dispositions du traité à entrer dans ce cas : l'article 105 A, qui stipule que la Banque centrale européenne sera seule habilitée à autoriser l'émission des billets de banque dans la Communauté, et les articles relatifs au passage à la monnaie unique. Pour tout le reste, nous en resterions à la procédure normale utilisée pour les traités nationaux.

– Si le gouvernement ne se prêtait pas à une réflexion de ce type, l'opposition, très sourcilleuse sur cette affaire de la monnaie commune, peut-elle envisager une autre solution?

– On aurait pu imaginer une autre approche : celle d'un article de la Constitution réaffirmant la souveraineté générale du peuple français, mais introduisant la possibilité, dans le cadre de l'union de l'Europe, d'exercer en commun un certain nombre de compétences, dans les limites strictes des accords signés et ratifiés, et renvoyant à un texte de loi organique les modalités d'exercice de ces compétences. Dans le cas de la monnaie, par exemple, on *accepterait* le principe de la monnaie unique, en stipulant que les dispositions particulières à prendre concernant les conséquences à en tirer sur le fonctionnement de notre système monétaire seraient appréhendées par une loi organique. Un système comme celui-ci affirmerait dans notre Constitution le caractère éminent de la souveraineté nationale, tout en prévoyant le cas où des dispositions des accords d'union européenne nous amèneraient à exercer en commun cette souveraineté. Ce qui pourrait se concevoir aujourd'hui pour la monnaie pourrait également l'être demain pour la défense ou les institutions.

«Un consensus sur le droit de vote»

– Une loi organique concernant la monnaie devrait-elle être élaborée rapidement ou être présentée le moment venu?

– Le moment venu! Etant clairement entendu que ces lois organiques ne pourraient jamais se mettre en contradiction avec les obligations convenues dans les traités. Il doit être bien clair que ces lois ne rendraient pas conditionnels les engagements du traité.

– D'autres questions sont aujourd'hui posées. Faut-il introduire le principe de subsidiarité dans la Constitution?

– Le traité est satisfaisant sur ce point, puisqu'il reprend intégralement la disposition que j'ai défendue au nom du Parlement européen. Si nous entrions dans le cadre juridique nouveau dont je viens de parler, nous pourrions inclure ce principe dans les lois organiques, voire dans l'article de la Constitution, et permettre de cette façon aux instances juridictionnelles – la Cour de justice européenne et le Conseil constitutionnel français – de se prononcer le cas échéant sur le respect de ce principe, qui limite, comme vous le savez, le développement abusif des compétences au niveau de l'Union.

– La question de l'éligibilité des ressortissants de la Communauté reste un point de divergence sérieux entre le RPR et l'UDF. Comment l'abordez-vous?

– Une sorte de consensus se dessine sur le droit de vote des Européens aux élections municipales et européennes. Par contre, la question de l'éligibilité, dans l'état de notre culture, n'est pas à l'heure actuelle généralement acceptée pour ceux qui exercent un pouvoir local. Le texte du gouvernement exclut les maires et les adjoints, ce qui est sage. On peut se demander s'il est nécessaire de maintenir l'éligibilité pour des conseillers municipaux d'une sorte de deuxième collège. Le Parlement devra en débattre. Juridiquement, le gouvernement a des arguments de son côté. Car, pour les maires et les adjoints, nous pouvons nous appuyer sur un fondement juridique pour demander l'exception au traité de Maastricht, ce qui n'est pas le cas pour les conseillers municipaux. En revanche, l'élection au Parlement européen ne soulève, à mon sens, aucune difficulté.

– Le RPR a mis en avant aussi le problème des visas. Y-a-t-il vraiment problème?

– Cette question devra également être approfondie. Elle ne se pose pas dans les termes que beaucoup imaginent. Ce qui est sensible à l'opinion, ce sont les titres de séjour permanents, permettant aux étrangers de s'installer et de travailler dans un pays de la Communauté européenne. Or ces titres de séjour permanents ne sont pas visés par le traité qui ne porte que sur les visas d'entrée. Il faut bien admettre que le texte, là encore, n'est pas très clair. Contrairement à ce qu'on imagine, l'objectif du texte est de décider que des visas sont obligatoires pour pénétrer dans la Communauté. De ce point de vue, il apparaît plutôt restrictif.

» Il est vrai qu'ensuite, à partir d'un certain délai, les modalités de ces visas pourront être décidées à la *majorité des pays participants*, et donc échapper à la règle de l'unanimité, et, par conséquent, au pouvoir strictement national. Cette disposition a été introduite en réalité par les pays, comme l'Allemagne, *qui désiraient* imposer une politique restrictive des visas aux pays jugés par eux trop laxistes. Mais on peut craindre que ce dispositif ne puisse un jour jouer en sens contraire. A condition qu'il *soit précisé de façon* solennelle qu'il s'agit effectivement de visas d'entrée dans la Communauté, et non pas des titres de séjour qui restent de la compétence nationale, les dispositions du traité me paraissent acceptables.

– Avez-vous le sentiment que les enjeux de ce débat soient parfaitement mesurés par les Français?

– Je crois qu'à la fin des fins, il faudra dire aux Français deux choses essentielles. D'abord que l'idée de l'union de l'Europe est une idée française. Si nous refusions finalement d'approuver le traité qui fait franchir une nouvelle étape à l'union de l'Europe, nous donnerions le signal d'un coup d'arrêt à ce qui a été pendant quarante ans une idée constante de la France. Ensuite leur expliquer que, si nous ne ratifions pas le traité de Maastricht, nous risquons d'assister à un démantèlement progressif de la Communauté.

» Il faut être conscient que le pays pour lequel la ratification de Maastricht représente l'effort le plus grand, ce n'est pas la France. C'est l'Allemagne! Nous demandons à l'Allemagne, très attachée à la réussite et à la suprématie du deutschemark, d'y renoncer pour se rallier à la monnaie européenne. Si nous disions que, nous-mêmes, nous n'en voulions pas, l'écho sera tel de l'autre côté du Rhin qu'il n'y aurait plus de base pour repartir dans une nouvelle négociation.

«Des négociations conduites dans un esprit ouvert»

– L'opposition, elle-même, en est-elle véritablement consciente?

– Dans cette affaire, je veux servir deux causes : aboutir à la ratification du traité de Maastricht, nécessaire au progrès de l'union de l'Europe, et maintenir l'union de l'opposition, indispensable au succès de la prochaine alternance politique en France. Cela veut dire que l'UDF doit se montrer capable d'entraîner et de convaincre ses partenaires. Ce qui suppose, de notre part, une grande force de conviction mais aussi une grande capacité d'écoute, afin de tenir compte des réticences et des arguments exprimés par nos partenaires du RPR et d'aider à ce que les textes adoptés en tiennent compte.

– Avez-vous abandonné votre souhait de voir s'établir une large concertation sur ce terrain européen avec le pouvoir?

– Cette concertation me paraît toujours aussi souhaitable. Je crois que le pouvoir, qui aura besoin du concours de l'opposition pour aboutir, devra la proposer à un moment ou à un autre. On verra sous quelle forme. Si les choses se bloquaient, si le gouvernement adoptait une attitude trop rigide, la ratification deviendrait plus difficile. Il est important que les négociations soient conduites dans un *esprit ouvert*. En Allemagne, le chancelier Kohl, avant de déposer son projet, a reçu longuement les ministres-présidents des Lander qui, à part deux d'entre eux, appartiennent au SPD, c'est-à-dire à l'opposition.

» Si ce débat se passe bien, la vie politique de la France en retirera un mieux, en montrant la capacité de notre système politique à *traiter* soigneusement et sérieusement un grand sujet. Mais le débat sur l'Europe ne sera pas clos pour autant. Quel sera le degré de compatibilité entre le maintien d'une identité française forte, active, rayonnante, et notre participation à un fonctionnement efficace de l'union de l'Europe? Il me semble que le pouvoir actuel n'a pas poussé assez loin son analyse, notamment sur la définition des compétences qui devront rester nationales et locales et sur celles qui devront être exercées en commun au niveau de l'Union. Enfin la question des institutions devra à nouveau être posée : il y a une incompatibilité évidente entre l'entrée de nouveaux membres dans la Communauté européenne et le maintien du fonctionnement des institutions communautaires dans leur état actuel. Mais cela, c'est un autre débat...»

Propos recueillis par
DANIEL CARTON

□ **M. Gérard Gouzes rapporteur du projet de réforme de la Constitution.** – M. Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a été désigné, jeudi 23 avril, comme rapporteur du projet de révision constitutionnelle tendant à ajouter à la Constitution un titre : «De l'union européenne.» La commission des affaires étrangères est saisie pour avis.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

S'il s'agit de réformer...

ALORS que se dessine un nouvel ordre mondial, dominé par les Etats-Unis, et un nouvel ordre européen, qui risque de l'être par l'Allemagne, que devient *«l'exception française»*, dont nous avons fait une composante de notre identité?

La question est posée par Christian Saint-Etienne, qui, dans une brillante et sévère démonstration, affirme que cette fameuse exception, illustrée par *«une vision étatique, laïque et universaliste»* de l'action politique nationale *«s'est effondrée dans les années 80»*. Le plus grave, selon lui, est que l'Etat-nation France s'achemine, comme si de rien n'était, vers *«une mutation de son rôle et une réduction de sa puissance sans équivalent dans notre pays»*, alors qu'il faudrait préparer et inspirer *«une exception européenne»*.

L'auteur met en accusation *«le modèle de pensée et d'action des élites françaises»*, toutes couleurs politiques confondues, qui, après les crises de 1973 et de 1979, furent incapables de passer *«d'un modèle de croissance quantitative et dirigiste, à profitabilité structurelle faible de l'activité productive, qui était pertinent durant les Trente Glorieuses, à un modèle de croissance qualitative et stratégique, à profitabilité structurelle forte (...), alors que triomphent l'ordre libéral, l'économie de marché et l'anti-étatisme économique dans le monde et que vont tomber les frontière physiques, techniques et fiscales en Europe»*. Il dénonce le système de gestion paritaire qui a abouti aux impasses actuelles dans le domaine social, la cogestion (avec les syndicats d'enseignants) qui a écartelé le primaire et le secondaire entre leurs missions d'intégration et de sélection et engagé le supérieur dans des orientations qu'il juge absurdes.

Christian Saint-Etienne souhaite que l'Etat cesse de gérer pour devenir le coordinateur et le stratège des autorégulations sociales, locales et professionnelles. Il ébauche un programme de gouvernement mettant notamment en œuvre la privatisation des nationalisations (dont l'Etat conserverait 35 % des parts gérées par une holding); une décentralisation au niveau des régions de toutes les fonctions étatiques, avec une recentralisation à ce même niveau des actions collectives locales; l'introduction de l'impôt à la source sur tous les revenus et la réduction des charges des entreprises; la décentralisation de la gestion des personnels de l'enseignement (la définition des programmes restant nationale et fondant la sélection sur une base technique et professionnelle avec une formation générale minimale mais susceptible de se transformer en facteur de promotion) et l'autonomie des universités et centres de recherche.

A partir de cette rénovation de l'Etat et de *«la promotion d'une modernité humaniste et universaliste»* se dessinerait, selon Christian Saint-Etienne, une nouvelle exception française qui pourrait prendre une dimension européenne à travers une confédération franco-allemande fondant *«une République du Rhin»*.

Sans aller aussi loin que ce projet ambitieux, d'autres auteurs avancent leurs analyses et leurs propositions pour remédier à ce qui ne va pas en France, pour répondre à ce spleen qui, selon José Frèches et Denis Jeambar, l'ont saisie. *Le poisson pourrit par la tête* écrivent le grand commis de l'Etat passé au privé et le journaliste, dans un livre rédigé dans la foulée de ce titre délibérément provocateur. Un livre-manifeste pour dénoncer le dépérissement de l'Etat plutôt que l'Etat lui-même.

Nos deux bretteurs désignent les maux français qui sont, entre autres, la mauvaise image de la justice, l'émiettement et la confusion introduits par la décentralisation, la prolétarisation de la fonction publique et la politisation des grand commis de l'Etat, le laxisme de la gestion paritaire syndicats-patronat, la multiplication des élus et le règne du clientélisme, la baisse de qualité des services publics et la faiblesse de l'Etat en moyens d'expertise ainsi que sa médiocrité en tant qu'actionnaire.

Il y a là de quoi justifier l'aggiornamento que réclament José Frèches et Denis Jeambar et pour la conduite duquel ils signalent quelques pistes : stopper la gestion étatique là où commence le marché, privatiser les grandes entreprises nationales avec la volonté de les ouvrir au domaine européen, repenser l'organisation de l'Europe *«sans blesser l'identité des nations qui la composent»*, instaurer un vrai régime présidentiel et donner au Parlement des pouvoirs de contrôle sur l'emploi des fonds publics et le choix des grands commis, consacrer l'indépendance de la magistrature, interdire le cumul des mandats et supprimer l'échelon départemental. Ce serait, pour le coup, beaucoup plus qu'un aménagement de la Constitution : un remède de cheval pour sortir de la déprime.

De son côté, Thierry Jeantet veut en finir avec *«une Constitution figée»* afin de donner plus de champ à la démocratie directe. Son essai est une défense et illustration du référendum : il propose d'en élargir le champ, de l'instituer aux niveaux locaux et d'étendre aux électeurs (s'ils sont au moins *sept cent mille à le souhaiter*) le droit d'initiative. L'auteur suggère bien d'autres initiatives pour renforcer la participation des citoyens à la démocratie moderne.

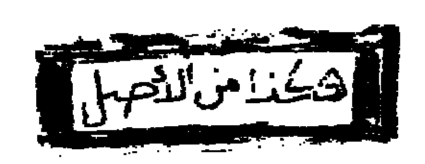
Outre qu'elles ne sont pas politiquement neutres et qu'elles dérangeraient nombre de conformismes, traditions, rentes et bastions, ces diverses propositions, dont certaines se recoupent tandis que d'autres sont contradictoires, ne trouveraient pas facilement l'adhésion collective nécessaire dans un pays qui ne brille pas par sa propension à la réforme. Il n'est qu'à voir les préventions et les craintes que soulèvent les modestes révisions constitutionnelles envisagées pour franchir la nouvelle étape européenne. Cependant, cette pression tous azimuts pour briser de vieux carcans, ces ruades dans les brancards, témoignent à la fois d'une certaine lassitude et d'une réelle vitalité : jouera-t-on de la première ou de la seconde?

► ***L'Exception française*, de Christian Saint-Etienne. Armand Colin, 160 pages, 98 F.**

► ***Le poisson pourrit par la tête*, de José Frèches et Denis Jeambar. Seuil, 218 pages, 99 F.**

► ***Démocratie directe, démocratie moderne*, de Thierry Jeantet. Editions Entente, 235 pages, 145 F.**





L'intervention de M. Pierre Drai après la polémique entre avocats et magistrats

La Cour de cassation se prononcera sur l'arrêt Touvier dans un délai de huit à neuf mois

La décision de deux avocats parisiens de refuser de plaider, jeudi 23 avril, devant la formation de la chambre d'accusation ayant rendu l'arrêt Touvier (*le Monde* du 25 avril) a déclenché une polémique dans le monde judiciaire.

Le premier président de la cour d'appel de Paris a saisi le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris pour lui faire part de son *« indignation »*, tandis que le bâtonnier n'hésitait pas à dénoncer une *« opération de destruction de l'Etat de droit »*, s'attirant une vive réplique des deux avocats concernés.

Plus haut magistrat de l'ordre judiciaire, M. Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, s'est efforcé de calmer le jeu en affirmant qu'*« aucune sanction disciplinaire ne peut frapper un juge pour le contenu de la décision qu'il a rendue »*. M. Drai a estimé que la Cour de cassation ne se prononcerait sur l'arrêt Touvier que dans un délai de huit à neuf mois.

Mme Myriam Ezratty, premier président de la cour d'appel de Paris, a fait savoir, vendredi 24 avril, qu'elle avait *« immédiatement »* saisi le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, en l'invitant à se rendre à son cabinet pour lui exposer son *« indignation »* après le refus de Mes Françoise Cotta et Aude Catala de plaider devant les trois magistrats ayant rendu l'arrêt Touvier. Dans un communiqué, la première présidence de la cour d'appel précise que Mme Ezratty a fait part au bâtonnier *« de sa vive émotion face à cette attitude qui met en cause personnellement des magistrats à l'occasion de leur activité juridictionnelle et risque de nuire gravement au fonctionnement normal de l'institution judiciaire »*.

Le bâtonnier, Me Georges Flécheux, avait partagé sa réprobation en déclara notamment : *« Je regrette que des avocats participent à une opération de destruction de l'Etat de droit* (...). *Les magistrats ont été l'objet de menaces physiques intolérables* (...). *On a montré leur domicile, on a interrogé leur famille... »*

Ce propos a provoqué une vive réaction des deux avocates ayant refusé de plaider. Dans un courrier adressé à leur bâtonnier, Mes Cotta et Catala s'élèvent contre *« l'amalgame »* réalisé entre les menaces physiques dont les magistrats auraient fait l'objet par ailleurs et leur position symbolique. *« Je n'accepte pas que vous, chef de mon ordre professionnel, émettiez une opinion toute personnelle en affirmant que je participe à une opération de destruction de l'Etat »*, écrit Me Cotta, en soulignant qu'elle a respecté ses devoirs d'avocate qui sont *« en totale concordance avec sa sensibilité de citoyen »*. De son côté, Me Catala déclarait notamment : *« Je respecte profondément la position de mon bâtonnier, mais je ne peux accepter qu'il se trompe sur mes agissements (...). Oui, la justice est malade. Le problème de savoir si elle l'est de son silence ou de l'action de certains avocats relève du débat d'idées. »*

M. Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, a tenté d'apaiser les esprits. S'exprimant vendredi 24 avril sur TF 1, le plus haut magistrat de l'ordre judiciaire a déclaré : *« Je comprends tout à fait la réaction d'indignation et de douleur qui est exprimée par ceux qui ont vu certains des leurs marqués par la discrimination, par la déportation et ensuite ont péri. Comme citoyen, je pose des questions, mais comme premier président de la Cour de cassation (...), je dis : je n'ai pas de sentiment à manifester dans l'immédiat. »* Si l'impartialité des juges de la chambre d'accusation a été mise en cause, M. Drai estime que c'est à la juridiction suprême d'en juger. *« Un recours a été formé. La Cour de cassation va être saisie. C'est à elle, en définitive, et à elle seule et aux magistrats qui connaîtront, ouvriront ce dossier, d'en décider. »* En tout cas, il est hors de question que les juges ayant rendu l'arrêt contesté soient sanctionnés d'une quelconque manière.

« A la fois des juges et des historiens »

Catégorique et martelant ses mots, le premier président a ajouté : *« Je serai très net. Je préside le Conseil supérieur de la magistrature en matière disciplinaire et j'ai toujours veillé à ce qu'il soit affirmé, dans les décisions disciplinaires, que jamais aucune sanction disciplinaire ne peut frapper un juge pour le contenu de la décision qu'il a rendue. »* Et la mise en cause personnelle des magistrats de la chambre d'accusation inquiète M. Drai : *« Je crois que, à suivre certains, nous sommes sur une mauvaise voie. Il n'est pas bon de procéder à ces intrusions dans la vie personnelle, professionnelle, familiale des juges. Voulez-vous que, dans cette démocratie, les juges aillent à l'audience après avoir porté une cagoule ? »*

Il a aussi un mot pour les avocats qui ont refusé de plaider devant la formation de la chambre d'accusation qui a rendu l'arrêt Touvier : *« L'avocat est l'élément de contestation qui permet au juge d'avoir toujours l'esprit en éveil. Mais lorsque certaines démarches et certaines réactions tendent à empêcher le fonctionnement de la justice, je dis : halte-là ! Il y a danger. Et danger pas seulement pour les juges sur un plan purement corporatiste mais pour la justice de notre pays. »*

Revenant à l'arrêt lui-même analysé dans tous les commentaires comme un travail d'historiens tentant de réhabiliter le gouvernement de Vichy, M. Drai a affirmé : *« Comme juge du droit et comme sentinelle du droit, la Cour de cassation dira si, dans leurs démarches, les juges ne sont pas sortis des voies qui doivent être les leurs, s'ils ont été à la fois des juges et des historiens ou seulement des juges comme ils doivent l'être. »*

Mais la sérénité est indispensable. Aussi, le haut magistrat souhaite-t-il que le temps fasse son œuvre : *« Il est nécessaire que cette affaire, pour qu'elle puisse venir devant la Cour de cassation et être jugée, le soit alors que les passions et les émotions seront apaisées. Je pense qu'un délai de huit à neuf mois pour juger cette affaire – l'instruire et la juger – devrait être un délai raisonnable. »*

M. P.

Trouble à l'ordre public

par Laurent Greilsamer

Il aura fallu dix jours au premier président de la cour d'appel de Paris, Mme Myriam Ezratty, et au bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Me Georges Flécheux, pour manifester leur émotion. Une émotion strictement destinée à fustiger deux avocats – Mes Françoise Cotta et Aude Catala – venant d'exprimer crânement leur refus de plaider désormais devant la première section de la chambre d'accusation de Paris...

On comprend bien. L'un des plus hauts magistrats de France et le représentant du plus grand barreau du pays sont restés dans une prudente réserve au soir du 13 avril, après le non-lieu en faveur de l'ancien chef milicien Paul Touvier. Et les voilà indignés, révoltés par le geste de ces deux femmes, et se trompant tout à la fois de cause et de registre.

Mais peut-on, sous prétexte du respect des usages et de l'institution judiciaire, toujours s'incliner sans jamais protester ? Doit-on, au motif que l'État de droit serait la proie d'une *« opération de destruction »*, selon le bâtonnier Flécheux, accepter sans mot dire qu'un arrêt, rendu au nom du peuple français, révise benoîtement l'histoire du régime de Vichy ? Et les silencieux de la semaine passée sont-ils vraiment les mieux placés pour tancer aujourd'hui Mes Cotta et Catala ?

Avec pondération, le premier président de la Cour de cassation, M. Pierre Drai, a demandé vendredi soir que chacun garde la mesure. L'adresse s'imposait. Mais on n'oubliera pas non plus son conseil tant de fois renouvelé à l'intention des juges, les invitant à toujours faire preuve d'impartialité afin de ne jamais courir le risque d'être récusés. Les rédacteurs de l'arrêt Touvier auraient été bien inspirés de l'écouter avant de rendre leur non-lieu.

Corporatisme et révérence

La fronde présente ne saurait surprendre. Une fronde ouverte et polie. Votre décision *« n'est critiquable par personne »*, indiquent les deux avocats dans leur lettre aux trois juges. Mais c'est pour ajouter aussitôt : *« Vous avez donné de l'Histoire une version qui nous semble dénuée de toute objectivité. De ce fait, nous ne retrouvons plus devant vous la nécessaire confiance entre magistrats et avocats qui, seule, nous permet d'assurer le fonctionnement normal de la justice. »*

L'émotion labile de Mme Ezratty et du bâtonnier Flécheux puise naturellement à une autre source. Leur indignation se nourrit candidement du plus simplet des corporatismes, celui de la grande famille des professions judiciaires, et de la révérence à l'égard d'une institution, quoi qu'elle fasse. A ce titre, ni le juge ni l'avocat ne trouvent un mot de compréhension pour les deux rebelles, avant de les condamner sans circonstances atténuantes.

Ces hiérarques font au passage fi d'une triste évidence : le non-lieu signé par le premier président de la chambre d'accusation de Paris et ses deux conseillers constitue bien la cause principale du trouble à l'ordre public constaté.

MÉDECINE

Avant de se rendre à Washington

M. Hubert Curien menace de rompre l'accord franco-américain de 1987 sur le sida

Comme on pouvait s'y attendre, la révélation, par le traducteur en français du professeur Robert Gallo, du contenu d'une version finale du rapport de l'Office for Scientific Integrity consacré aux recherches sur le sida menées par l'équipe du célèbre chercheur américain (*le Monde* daté 19-20 avril) n'a pas eu l'effet escompté. En effet, dans une interview à *Libération*, samedi 25 avril, M. Hubert Curien, ministre de la recherche, menace les autorités américaines de *« rompre l'accord de 1987 »* sur la répartition des bénéfices liés à la commercialisation des tests de dépistage du virus du sida si le gouvernement américain persiste à faire mine d'ignorer la demande de renégociation de l'accord formulée depuis des mois par le gouvernement français. *« Ce serait alors aux tribunaux de trancher »*, menace M. Curien.

En 1987, ajoute le ministre, cet accord avait été signé sur *« des bases erronées »*. *« Ainsi,* précise-t-il, *les commissions d'enquête américaines ont pu prouver que les seuls virus que M. Gallo a utilisés pour réaliser son test provenaient de l'Institut Pasteur de Paris. De plus, au cours de l'enquête minutieuse menée par les investigateurs américains, il a pu être prouvé que M. Gallo a systématiquement supprimé dans tous les articles scientifiques qu'il publiait les références aux virus envoyés par les Français. Il est maintenant manifeste que M. Gallo savait que le virus qu'il utilisait était le virus envoyé par Pasteur et que ce virus était celui du sida. A l'évidence, sans les envois de l'Institut Pasteur, M. Gallo n'aurait pas pu mettre au point son test de dépistage. »*

Replaçant cette polémique sur le terrain de la *« morale »*, M. Curien ajoute : *« Il faut bien à un moment que la justice soit rendue ! Il en va de l'honneur de nos chercheurs et de la réputation de la France. »*

M. Curien devrait se rendre prochainement à Washington afin d'y rencontrer M. Allan Bromley, conseiller scientifique de M. George Bush. M. Curien souhaiterait également pouvoir rencontrer M. Louis Sullivan, secrétaire américain à la santé, qui, depuis plusieurs mois, contrairement à tous les usages de la diplomatie, refuse de rencontrer, à propos de cette affaire, les représentants du gouvernement français qui en font la demande (*le Monde* du 2 avril).

Il semble actuellement se dessiner à Washington deux camps : les pragmatiques, parmi lesquels M. Bromley, qui souhaitent en finir avec cette polémique, et ceux qui semblent vouloir persister dans la tactique de la « défense en ligne », au premier rang desquels M. James Mason, sous-secrétaire américain à la santé, et Mme Bernadine Healy, directrice du National Institute of Health.

F. N.

L'hommage aux déportés

Les Musées de la Résistance et de la déportation

De nombreuses manifestations étaient prévues en France dimanche 26 avril pour la Journée de la déportation. Nous publions à cette occasion la liste des nouveaux musées consacrés en France à la Résistance et à la déportation.

NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE

- Arras (Pas-de-Calais) : Musée de la Résistance et de la déportation (une salle au Musée des beaux-arts, musée municipal classé).
- Calais (Pas-de-Calais) : Musée de la guerre (associatif).
- Denain (Nord) : Musée départemental de la Résistance (municipal).
- Fargniers (Aisne) : Musée départemental de la Résistance et de la déportation en Picardie.
- Harnes (Pas-de-Calais) : Musée municipal (contrôlé).
- Hirson (Aisne) : Musée centre de documentation A.-Desmasures (une salle dans ce musée associatif contrôlé).

ALSACE-LORRAINE FRANCHE-COMTÉ

- Besançon (Doubs) : Musée de la Résistance et de la déportation (musée associatif contrôlé).
- Metz (Moselle) : Fort de Metz-Queuleu (associatif).
- Natzwiller (Bas-Rhin) : Musée de la Résistance et de la déportation (camp de Struthof) (associatif).
- Saint-Amarin (Haut-Rhin) : Musée Serret (municipal, géré par la Société des amis du musée).
- Saint-Dié-des-Vosges (Vosges) : Musée municipal (contrôlé).
- Thionville (Moselle) : Musée de la Résistance et de la déportation (associatif).

CHAMPAGNE-ARDENNE BOURGOGNE

- Mussy-sur-Seine (Aube) : Musée de la Résistance (municipal).
- Saint-Brisson (Nièvre) : Musée de la Résistance en Morvan (associatif).

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR RHÔNE-ALPES

- Bonneville (Haute-Savoie) : Musée départemental de la Résistance en Haute-Savoie (associatif).
- Digne (Alpes-de-Haute-Provence) : Musée départemental de la deuxième guerre mondiale (municipal).
- Estivareilles (Loire) : Musée départemental de l'armée secrète et de la Résistance (en cours de contrôle).
- Fontaine-de-Vaucluse (Vaucluse) : Musée vauclusien de la Résistance (musée départemental – contrôle demandé).
- Grenoble (Isère) : Musée de la Résistance et de la déportation (associatif).
- Lyon (Rhône) : Musée de la Résistance et de la déportation (municipal contrôlé).
- Morette (Thônes, Haute-Savoie) : Musée de la Résistance et de la déportation (associatif).
- Nantua (Ain) : Musée de la Résistance et de la déportation de l'Ain et du Haut-Jura (municipal).
- Romans (Isère) : Musée de la Résistance et de la déportation (municipal).
- Vassieux-en-Vercors (Drôme) : Musée de la Résistance du Vercors (associatif).
- Vénissieux (Rhône) : Musée de la Résistance et de la déportation (municipal).

AUVERGNE-LIMOUSIN

- Auch (Gers) : Musée de la Résistance (musée municipal).
- Auvers (Haute-Loire) : Musée de la Résistance du Mont-Mouchet (associatif, demande le contrôle).
- Brive-la-Gaillarde (Corrèze) : Musée Edmond-Michelet (statut privé).
- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : Musée du Ranquet (municipal contrôlé).
- Frugières-le-Pin (Haute-Loire) : Musée de la Résistance Joseph-Lhoménède (associatif).
- Guéret (Gers) : Musée municipal (une salle dans le musée contrôlé).
- Neuvic (Corrèze) : Musée de la Résistance Henri-Queuille (statut privé).

CENTRE - PAYS DE LA LOIRE POITOU-CHARENTES

- Lorris (Loiret) : Musée départemental de la Résistance et de la déportation (gestion par une association).
- La Rochelle (Charente-Maritime) : Musée d'Orbigny-Bernon (municipal contrôlé).
- Royan (Charente-Maritime) : Musée municipal.

BRETAGNE - BASSE-NORMANDIE HAUTE-NORMANDIE

- Cherbourg (Manche) : Musée de la guerre et de la Libération (municipal contrôlé).
- Flers (Orne) : Musée municipal du Bocage normand (deux salles dans le musée municipal contrôlé).
- Forges-les-Eaux (Seine-Maritime) : Musée de la Résistance.
- Manneville-sur-Risle (Eure) : Musée de la Résistance de l'Eure (départemental).
- Saint-Marcel (Morbihan) : Musée de la Résistance bretonne (municipal contrôlé).

AQUITAINE - MIDI-PYRÉNÉES LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Agen (Lot-et-Garonne) : Musée de la Résistance et de la déportation du Lot-et-Garonne (statut privé).
- Bordeaux (Gironde) : Centre national Jean-Moulin : Musée de la Résistance, de la déportation et des Forces françaises libres (municipal contrôlé).
- Cabanes (Aveyron) : Musée de la Résistance du maquis de Villelongue (musée associatif).
- Lormont (Gironde) : Musée des amis du Vieux-Lormont (associatif).
- Toulouse (Haute-Garonne) : Musée de la Résistance Jean-Philippe.

ILE-DE-FRANCE

- Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) : Musée de la Résistance nationale (musée associatif contrôlé).
- Montreuil (Seine-Saint-Denis) : Musée de l'histoire vivante (municipal contrôlé).
- Paris : Musée de l'ordre de la Libération.
- Paris : Musée du mémorial du martyr juif (associatif).

ÉDUCATION

☐ **Le SGEN-CFDT et le SNESUP sont satisfaits des décisions de M. Jack Lang.** – Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT) estime *« positive »* la nouvelle orientation donnée par le ministre de l'éducation nationale à la rénovation des lycées et des premiers cycles universitaires. Le syndicat s'inquiète néanmoins du silence de M. Jack Lang sur l'enseignement professionnel et sur le baccalauréat. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP), pour sa part, se déclare satisfait de l'abandon d'un projet de réforme des premier cycles universitaires *« réducteur, étriqué, rigide et sans moyens »*.

☐ **Campagne d'information sur le sida dans des lycées parisiens.** – A la rentrée 1992, une campagne d'information sur le sida devrait être organisée dans trente-deux lycées municipaux d'enseignement professionnel à Paris. Mis en place par la Ville de Paris, ce dispositif est destiné à sensibiliser 2 000 élèves de classe de seconde. Des équipes de médecins, d'infirmières et d'assistantes sociales seront à la disposition des établissements scolaires.

SOCIÉTÉ

Après une ultime concession de la compagnie américaine Amoco

Les communes de Bretagne sinistrées par la marée noire de 1978 vont recevoir leurs indemnités

L'affaire de l'*Amoco-Cadiz* a pris fin, vendredi 24 avril, au plan judiciaire. M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, vice-président du syndicat des communes sinistrées et président du conseil général des Côtes-d'Armor, a indiqué que la compagnie américaine renonçait à faire appel devant la Cour suprême des Etats-Unis. Cet ultime recours expirait vendredi. Les communes sinistrées recevront 220 millions de francs et l'Etat français 1,05 milliard, sommes dues à ce jour.

BREST

de notre correspondant

Le procès de l'*Amoco-Cadiz* aura duré quatorze ans. Une farouche bataille de droit maritime international prend ainsi fin. En allant attaquer les pollueurs américains devant leur propre justice, le syndicat des communes bretonnes sinistrées ne pensait pas en découdre aussi longtemps avec une compagnie qui a utilisé tout l'arsenal de la procédure pour retarder l'échéance du versement du premier centime.

Ce n'est que quatre ans après le naufrage du tanker *Amoco-Cadiz* au large de Portsall, le 16 mars 1978, avec 220 000 tonnes de pétrole, que le procès a réellement démarré à Chicago. Encore ne s'agissait-il, à l'époque, que de statuer sur la responsabilité d'Amoco, comme si elle n'apparaissait pas évidente. La cour, présidée par le juge fédéral Franck Mac Garr, a siégé pendant plus de soixante-dix jours, a entendu cent témoins et trente experts. Ce n'est que le 19 avril 1984 qu'elle a rendu son délibéré, déclarant solidairement responsables la Standard Oil of Indiana et ses deux filiales, Amoco International Oil Company et Amoco Transport.

Il a fallu ensuite fixer le montant du préjudice, soit quatre années de délai supplémentaire : deux années d'instruction pour l'évaluer et une nouvelle audience-*fleuve* d'un an devant le tribunal de Chicago, assortie d'un long délibéré d'une année. Mais lorsque la deuxième décision du juge Mac Garr tomba le 11 janvier 1988, ce fut la douche froide.

Une petite consolation

Les indemnités de 693 millions de francs réclamées par les Bretons avaient été considérablement réduites – à seulement 93 millions de francs – cependant que l'Etat obtenait sensiblement son dû : 378 millions de francs pour une demande de 428 millions de francs. Six mois plus tard, le juge accordait toutefois une petite rallonge de 16 millions de francs aux communes sinistrées. Mais le compte n'y était pas, dans la mesure où la justice américaine n'avait pas pris en considération le préjudice écologique, difficilement estimable à ses yeux.

Ce bras de fer juridique s'est poursuivi en appel. Après une forte réévaluation des taux d'intérêt, la cour fédérale américaine s'est montrée plus généreuse : elle a accordé, le 24 janvier 1992, une sensible rallonge aux victimes. A ce jour, les sommes dues sont de 220 millions de francs aux Bretons et de 1,05 milliard à l'Etat français.

Mais ce n'est qu'une petite consolation pour les communes sinistrées. Si l'aboutissement de ce procès est une incontestable victoire morale, en revanche, sur le plan financier, le succès est moindre. Quand la compagnie Amoco a été déclarée responsable, les élus se sont mis à rêver à la manne américaine qui viendrait laver cette sinistre marée noire. Du côté de Portsall, on se promettait même d'ériger une statue au juge Mac Garr.

Aujourd'hui, à l'heure des comptes, il ne reste plus grand-chose pour les collectivités. Celles-ci auront déboursé 130 millions de francs pour l'ensemble du procès, y compris une créance envers l'Etat, qui a fourni une avance de 33 millions de francs dans le cadre de la procédure. En fait, l'impôt prélevé sur les habitants des différentes communes membres (passé de 2 F à 12 F) aura été mangé par le remboursement des prêts contractés par le syndicat. Or celui-ci a, dans un premier temps, mené une politique à court terme avec des taux élevés, pensant que le procès ne durerait pas longtemps. D'où de gros frais financiers.

Il faut désormais répartir le reste au prorata des indemnisations attribuées par la justice américaine. Et cela dans l'attente d'une compensation que pourrait verser l'Etat, un point sur lequel sont particulièrement attentifs les marins-pêcheurs, qui ont été exclus par le juge Mac Garr des indemnisations. Selon M. Jean-Baptiste Henry, secrétaire du syndicat mixte, Amoco pourrait verser l'argent d'ici à la fin de la semaine prochaine. La compagnie américaine a des réserves, même en France, où elle dispose d'un fonds de garantie dont le montant s'élève à 320 millions de francs.

Ce fonds avait été ouvert en 1978 à Brest avec une somme de 77 millions de francs pour dédommager les victimes. Mais celles-ci avaient préféré se faire payer devant la justice américaine. Seuls les Britanniques y ont fait valoir une créance. Ils ont déjà perçu 9 millions de francs et recevront entre 7,5 et 8,5 millions supplémentaires au titre des intérêts. Mais seulement pour une alerte à la marée noire, car ils n'ont pas été touchés par le pétrole de l'*Amoco-Cadiz*. Une fois que cette question sera réglée, la compagnie Amoco pourra récupérer ce petit magot qui a prospéré dans les banques françaises et pourrait rapporter 80 millions de taxes fiscales à l'Etat.

GABRIEL SIMON

Quatorze ans de bataille juridique

Depuis la catastrophe, la bataille juridique aura duré quatorze ans.

– 16 mars 1978 : échouement du pétrolier libérien *Amoco-Cadiz* au large de Portsall (Finistère). Sa cargaison (220 000 tonnes) se déverse presque intégralement sur le littoral.

– Septembre 1978 : l'Etat français, d'une part, et quatre-vingt-huit communes sinistrées du Finistère et des Côtes-d'Armor, d'autre part, portent plainte à New-York contre Amoco et la Shell.

– Décembre 1979 : l'Etat français réclame à la compagnie américaine 1,2 milliard de francs et les communes 1,6.

– 4 mai 1982 : ouverture à Chicago du procès en responsabilité contre Amoco.

– 18 avril 1984 : le juge fédéral américain déclare coupable la compagnie Amoco et la condamne à rembourser les dégâts.

– 16 avril 1986 : ouverture à Chicago de la deuxième phase du procès, destinée à fixer le montant des indemnités.

– 11 janvier 1988 : l'Etat français et le syndicat des communes sinistrées se voient accorder un total de 468 millions de francs.

– 21 février 1989 : le juge fédéral américain corrige la part des communes, qui passe de 93 à 187 millions de francs.

– 24 juillet 1990 : Amoco est condamné à verser 693 millions de francs aux plaignants français.

– 24 janvier 1992 : la cour d'appel de Chicago accepte de réévaluer les taux d'intérêt des indemnités, qui passent à 935 millions pour l'Etat et 208 millions pour les communes.

– 24 avril 1992 : Amoco renonce à faire appel. L'affaire est close sur un montant global d'indemnités, à ce jour, de 1 050 millions pour l'Etat et 220 millions pour les communes.

DÉFENSE

Une délégation spéciale aux restructurations militaires sera installée en Picardie

Placé sous l'autorité directe du préfet de l'Aisne, un délégué spécial du ministère de la défense sera installé à Laon, avant le 15 mai, pour trouver sur place les solutions économiques censées compenser le départ des militaires de la Picardie après la dissolution de sa division d'infanterie. Un comité départemental sera créé également pour étudier les demandes des élus locaux. C'est ce qu'a annoncé, vendredi 24 avril à Laon, le secrétaire d'Etat à la défense, M. Jacques Mellick, qui s'était spécialement déplacé dans la région.

La Picardie, avec la disparition de la 8e division d'infanterie (*le Monde* du 16 avril) est, de loin, la région la plus gravement touchée par les mesures de restructuration du dispositif militaire annoncées à la mi-avril par le ministre de la défense. On y compte quelque 22 000 militaires (armée de terre, armée de l'air et gendarmerie). Les emplois induits par cette présence représentent 15 000 emplois actifs, – soit 2 % de la population active – et le conseil régional de Picardie estime à environ 1,3 milliard de francs les sommes dépensées par les armées dans une région où il y a 10,1 % de chômeurs.

L'Aisne pourra bénéficier d'une aide financière prélevée sur le fonds de restructuration de la défense doté, pour 1992, de 80 millions de francs. *« C'est dérisoire,* a reconnu M. Mellick, *mais cela doit permettre de déclencher des opérations d'études »* et, le cas échéant, d'autres sources de financement.

Lire aussi page 9 notre dossier dans le supplément « Heures locales ».

Les exilés du Fleuve

Suite de la première page

Il leur doit tout. La grande mosquée aux deux minarets. Le mur du cimetière où leurs aînés, de stricts mahométans de la confrérie tidjane, ont trouvé le repos. La pieuse enceinte a coûté 7 millions de francs CFA (1), gagnés à la sueur de leur front, à charrier les poubelles dans les rues de Paris ou à la chaîne chez Renault.

Les bornes-fontaines où les femmes du village remplissent cruches et calebasses ? Un cadeau des émigrés. Les classes en dur de l'école primaire ? Encore eux. *Idem* pour le bureau de poste. Sans lui, les mandats envoyés de France se feraient trop attendre. « Veuves » d'un fils, d'un frère ou d'un époux, les familles d'émigrés arborent ici et là les signes de leur opulence. A elles les maisons de parpaings. Aux autres, les cases en banco et leurs gargouilles de fer blanc.

Lorsque, au mois d'octobre, les ingénieurs du barrage de Manantali, au Mali, ont déclenché une crue inopinée du fleuve, les récoltes de sorgho et de mil ont été inondées. La peur d'une nouvelle disette s'est emparée du village. Mais à Dakar, Port-Gentil (Gabon) ou Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), les émigrés veillaient. Les 13 tonnes de riz achetées grâce par eux ont sauvé – provisoirement – Agnam-Sivol.

Aucun village, le long du fleuve Sénégal, ne saurait se passer de l'argent de la diaspora. A Agnam-Goly, une commune voisine, la manne des exilés a servi à édifier un dispensaire et une maternité. La rougeole n'y décime plus les enfants en bas âge ni les autres maladies qui, auparavant, entretenaient un taux de mortalité infantile de 116 pour mille (contre 8 pour mille en France).

Le gouvernement sénégalais sait ce que la (relative) paix sociale doit à cet afflux de capitaux. Et il n'est pas avare d'encouragements. Symboliquement, le dispensaire et la maternité d'Agnam-Goly ont été inaugurés par Mata Sy Diallo, le ministre chargé des émigrés. Créé en 1983, ce ministère, qui n'a pas de budget propre, illustre le poids politique que le Sénégal reconnaît à ses expatriés.

« Balayeurs pour Jacques Chirac »

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a calculé que les émigrés de la vallée du fleuve gagnent par an *« plus de deux fois le budget du Mali, plus de cinq fois celui de la Mauritanie et 61 % ou 81 % de celui du Sénégal »* (2). Un fonctionnaire malien de catégorie A touche environ 1 000 francs par mois. Son cousin émigré en France, 5 700 francs s'il est payé au SMIC. Comme le remarque Dial Diop, le gouverneur de la région de Saint-Louis, *« les gens, ici, préfèrent de beaucoup être balayeurs pour Chirac. Ils gagnent autant qu'un ministre sénégalais. »*

Ces chiffres disent à quel point le sous-développement nourrit l'émigration. Abdou Diouf, le président du Sénégal, le sait qui use fréquemment de cet argument pour réclamer une aide accrue des pays riches. Sans craindre d'affoler les populations, en France et ailleurs : *« Vous risquez d'être envahis demain de multitudes d'Africains qui, poussés par la misère, déferleront en vague sur les pays du Nord. Et vous aurez beau faire des législations contre l'émigration, vous ne pourrez pas arrêter ce flot car on n'arrête pas la mer avec les bras (...) Ce sera comme des hordes que vous avez connues dans votre Moyen Age* (3). »

A quoi les bailleurs de fonds du Sénégal rétorquent que celui-ci ferait bien de commencer par mettre de l'ordre dans son économie. La région du fleuve, d'où les Sénégalais prennent le chemin de l'exode, est censée devenir dans les prochaines années le grenier à riz du pays. Le spectre de nouvelles famines serait écarté. La région retrouverait une relative prospérité. Ses enfants lui resteraient. Mais les Sénégalais, estiment les pays donateurs, doivent y mettre du leur.

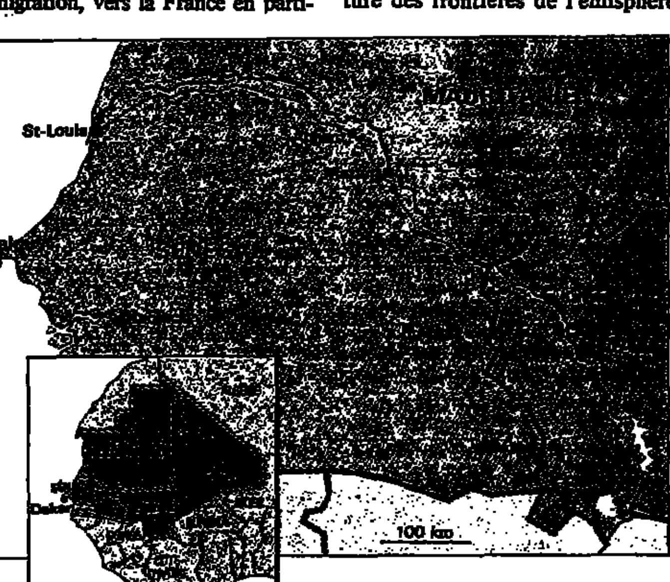
Gagées sur les travaux pharaoniques qui ont domestiqué le cours du fleuve, ces belles promesses supposent que le Sénégal rompe avec une politique des prix à laquelle la défunte Union soviétique a renoncé sur le papier depuis un lustre déjà. Actuellement, le riz consommé par les Sénégalais leur est vendu au détail au tarif, imposé par l'Etat, de 120 francs CFA le kilo. Cela, quel que soit sa provenance. Un chiffre aberrant si on le compare au cours du riz thaïlandais dont le Sénégal importe chaque année plusieurs centaines de milliers de tonnes : 70 francs CFA le kilo.

Le haut fonctionnaire français qui, à Dakar, qualifie anonymement ce système d'*« invraisemblable »*, estime que le Sénégal peut prétendre, dans les prochaines années, à l'autosuffisance alimentaire grâce au riz. A deux conditions : que le prix garanti actuellement par l'Etat aux petits producteurs de la vallée du fleuve diminue ; et que le riz soit vendu au consommateur plus cher qu'il ne l'est aujourd'hui. Economiquement souhaitable, admet le gouverneur de la région de Saint-Louis : *« Nous serons obligés d'en passer par là. »* Mais politiquement explosif : *« Le gouvernement sénégalais est assis sur une branche que ses bailleurs de fonds lui demandent de scier. »*

En attendant, l'émigration reste le poumon principal de la vallée du fleuve. Et l'anomie économique le moteur, toujours puissant, de l'exil. Plus pauvre encore que le Sénégal, le Mali, huit millions de citoyens, compte trois millions d'émigrés dont 2,5 millions installés en Afrique et soixante mille en France. Une précision donnée à Bamako par Boubacar Diall, conseiller technique auprès du ministre des affaires étrangères, lequel a aussi en charge les Maliens de l'extérieur. A rebours d'une idée répandue, ce n'est donc pas sur la France que cet exode massif pèse le plus.

Enrôlés de force pour la « navétane »

Pour autant, les Africains les plus pauvres ne sont pas toujours les plus migrateurs. Peuplé de Soninkés, le triangle Bakel (Sénégal) – Kayes (Mali) – Sélibabi (Mauritanie) est une région de très forte émigration, vers la France en particulier. Les Noirs que l'on croise dans la capitale française en combinaison vert vif de la Propreté de Paris sont neuf fois sur dix des Soninkés. Une fable veut même que la plus grande ville soninkée du monde ne soit ni Bakel ni Kayes mais Montreuil (Seine-Saint-Denis). Ni moins pauvres ni plus riches, les Sérères, installés dans la région de Kaolack (Sénégal), à 500 kilomètres de là, n'émigrent pas.



L'émigration est un réflexe culturel chez les Soninkés, qui remonte à loin : *« Le voyage (...) est une étape dans la vie du jeune homme, une marque de son accession au statut d'adulte. »* (4) Très tôt, les conquérants de l'Afrique occidentale se sont convaincus que les Soninkés étaient le peuple le plus capable de la région. Leur réputation n'étant plus à faire, l'administration coloniale les a enrôlés de force pour la récolte saisonnière (ou « navétane ») de l'arachide, dans les parages de la fertile Gambie. Puis, la marine marchande a embauché en nombre les Soninkés avant de les débarquer, les temps ayant changé, sur les quais du Havre où Renault et Simca les ont recrutés comme OS.

Forts de cette tradition, les Soninkés continuent d'émigrer. *« Dalla gunne ya mpasu kalle nga. »* Mieux vaut travailler à l'étranger que mourir chez soi. Dans certains villages de la région des « trois frontières » (Sénégal, Mali, Mauritanie), 40 % des hommes adultes sont partis. Comme le note Nianguiry Kanté, un sociologue malien, cette saignée a profondément modifié l'organisation sociale des Soninkés. L'apparition de billets de banque a bouleversé l'économie de troc traditionnelle. L'argent des exilés a créé de nouveaux besoins, impossibles à satisfaire sur place. Celui qui reste au pays n'est plus assuré de prendre femme (s). Elles sont devenues plus exigeantes. Autrement dit, l'émigration entretient l'émigration.

Voilà pourquoi, malgré la fermeture des frontières de l'émisphère Nord, Khalidou Baïla Kénémé, le président de l'Association générale des Sénégalais émigrés, estime que ses compatriotes sont plus nombreux aujourd'hui à tenter de s'installer en France que ceux qui reviennent définitivement au pays.

Filières en tous genres

Dans un village de la région du fleuve, autour d'un plat de mouton mijoté en l'honneur du *« Toubab »* (le Blanc), les langues s'étaient déliées pour évoquer les mystérieuses filières qui font d'un Toucouleur ou d'un Soninké théoriquement interdit de séjour en France un passe-frontières. Il était question de *« papiers qu'on bricole »* et de détours compliqués par des pays complaisants. De pots-de-vin et de visas « touristiques » providentiels.

L'ingéniosité des candidats à l'émigration n'a pas de borne. Aussitôt qu'une filière devient impraticable, ils en inventent une autre. Il n'y a pas si longtemps, le consul honoraire de Belgique à Bamako avait la réputation de délivrer sans trop rechigner des visas de touristes pour le plat pays. Il ne restait plus aux bénéficaires qu'à passer clandestinement en France, à travers champs, du côté de Mouchin ou de Dottignies (Nord). L'intéressé, Olivier Soucear, un Français, Libanais de souche par son père, était d'autant plus enclin à fermer les yeux que le consulat communique directement avec une agence de voyages dont le patron n'est autre... que lui-même. Aujourd'hui, il plaide la bonne foi et assure observer la consigne venue – tardivement – de Bruxelles de faire plus attention.

Ceux qui s'élancent ainsi vers la France savent qu'au bout du chemin un frère, un cousin, quelqu'un de leur village les attend. Et pour cause. Le holà mis officiellement par Paris à l'immigration, il y a dix-huit ans, a incité la plupart des Toucouleurs ou des Soninkés qui se relayaient dans l'Hexagone à y faire souche. Tous gardent la nostalgie du pays, cette terre ingrate qui les a rejetés. Rares sont ceux qui ne caressent pas l'espoir de s'y réinstaller un jour. Mais la plupart d'entre eux ne bougent pas.

Exceptées quelques réussites, toujours les mêmes, citées en exemple, les tentatives de retour se sont souvent soldées par un échec. Les plus précautionneux, comme Mody Diawara, qui préside à Dakar aux destinées d'un modeste Garage du rail, ont gardé leur carte de séjour. C'est, pour eux, l'assurance de pouvoir rebrousser chemin en cas de malheur. Les autres l'ont rendue et, pour ·ertains, ne se le pardonnent pas. ·eux-là ont bénéficié d'une aide retour, plus ou moins généreuse. Généralement, ils n'ont pas su la faire fructifier.

Les chemins de la clandestinité

L'état de cessation de paiement du Mali et du Sénégal, la faillite du système bancaire et le manque d'expérience expliquent leurs déboires. Les émigrés rentrés au pays n'ont pas trouvé sur place les relais financiers espérés. Surtout, ils étaient, pour la plupart, mal préparés à la nouvelle vie qui les attendait.

« Seize ans dans le rotin en Corrèze », Aliou Dieye attend depuis quatre ans le prêt qui lui permettrait de créer une fabrique de meubles. Kalidou Pathé Ba, lui, s'est lancé dans le maraîchage. Son petit hectare de piments, d'aubergines et de choux, à Kanel, non loin du fleuve, subvient tant bien que mal aux besoins d'une marmaille rieuse, grâce à une motopompe dont personne ne se risque, alentour, à prédire la longévité.

A Dakar, Michel Didierlaurent, le délégué de l'Office des migrations internationales (OMI), a fait ses comptes. Cinq cent quarante-huit Sénégalais sont revenus au pays en six ans après avoir bénéficié en France d'une aide au retour. Mais le nombre de ces volontaires n'a cessé de diminuer. Deux cent cinq en 1985, six en 1990. Les déconvenues de ceux qui sont rentrés au pays ont tétanisé les autres. Rares sont ceux qui sont prêts à renouveler l'expérience. Comme le constate Mata Sy Diallo, le ministre des immigrés, ils ont, de toute façon, peu de chances de réussir : *« On ne peut pas attendre de gens qui ont balayé les rues de Paris pendant vingt ans qu'ils deviennent des chefs d'entreprise. »*

A Bamako, le délégué de l'OMI, Henri Mattéi, fait le même constat désenchanté à propos des demandeurs d'asile déboutés. Six mille sept cents Maliens sont dans cette situation, pour la plupart Soninkés. Seize étaient revenus de France fin février, lestés d'un maigre pécule et de la promesse, affichée partout dans les foyers de l'Hexagone, qu'ils bénéficieraient au Mali d'*« une aide à la réinsertion »*. Mody Cissé l'a cru et il le regrette. Il attendait toujours, trois mois après son retour, le crédit qui lui permettrait de monter son entreprise de transports. C'est-à-dire d'acquérir une Peugeot 505 bâchée. Désabusé, il a sonné le tocsin au Havre et à Montreuil. Les autres déboutés y regarderont à deux fois avant de prendre, comme lui, le chemin du retour. Voilà comment on grossit les rangs des clandestins.

Sur les soixante mille Maliens installés en France, la moitié seraient en situation irrégulière, à en croire Boubacar Diall, conseiller technique au ministère des affaires étrangères. Le nouveau gouvernement malien, qui a mis fin il y a un an au régime honni de Moussa Traoré, a bien essayé de trouver une solution. Vainement. Dépêché à Paris au mois d'août pour y répandre la bonne nouvelle que le Mali avait changé, Boubacar Diall a failli s'y faire « lyncher », un soir qu'il tentait de convaincre ses compatriotes d'un foyer du douzième arrondissement de revenir au pays. Le rétablissement de la démocratie est un argument pour des réfugiés politiques. Pas pour des réfugiés économiques. Depuis, le Mali se fait tirer l'oreille lorsque Paris lui demande d'encourager ses ressortissants à quitter la France.

Ils ne veulent pas rentrer. Ou plutôt, ils ne le peuvent pas. La terre de leurs aïeux, le fier royaume du Ghana, n'est plus, sur de vastes étendues, qu'une lande stérile peuplée de baobabs fantomatiques et d'épineux. Leur pays est à bout de souffle. L'horizon est bouché. Gens du fleuve, bannis de partout, ils sont, pour longtemps sans doute, condamnés à l'exil.

BERTRAND LE GENDRE

(1) 1 franc CFA vaut 0,02 franc.

(2) *Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas : les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal, en France*, de Julien Condé et Pap Syr Diagne. OCDE, 1986.

(3) *Le Figaro* du 3 juin 1991.

(4) *La Société soninké*, d'Eric Pollet et Grace Winter. Editions de l'Institut de sociologie. Université libre de Bruxelles, 1971.

Le Monde

HEURES LOCALES

L'armée déménage, les élus protestent

En 1993, une centaine de sites militaires seront supprimés, transférés ou regroupés dans le cadre d'une réorganisation des forces armées décidée par le gouvernement. Déjà, cette année, le remodelage portera sur soixante-quinze autres sites. En 1994 et jusqu'en 1996, le patrimoine domanial militaire subira un remue-ménage équivalent. En principe, par le biais d'une délégation aux restructurations, le ministère de la défense compte « accompagner » le mouvement en proposant des solutions de conversion aux communes touchées. Mais, pour l'instant, les élus locaux, qui n'ont pas été associés à la décision, cherchent le moyen de compenser les effets négatifs d'un tel plan. C'est le cas des littorals du Contentin et de la Bretagne, mais aussi des régions frontières de l'Est.



L'Alsace sévèrement touchée

STRASBOURG

de notre correspondant régional

QUATRE mille six cents militaires en moins d'ici à 1994 dans une région qui en compte aujourd'hui douze mille cent. Tels sont, pour le nord-est de la France, les chiffres bruts qui ressortent du plan de M. Joxe. La classe politique alsacienne, toutes tendances confondues, aurait donc de bonnes raisons de parler de « matraquage » et même de *« sinistre matraquage »*.

La Lorraine peut s'estimer plus légèrement touchée par le programme de redéploiement des forces françaises. Seuls l'établissement annexe des subsistances de Verdun et le dépôt de munitions de Ressaincourt (à 30 kilomètres au sud de Metz) seront dissous. La décision la plus significative concerne la fusion du 6e régiment d'artillerie de Phalsbourg avec le 7e régiment d'artillerie de Nevers, qui provoquera le départ de deux cent cinquante personnes. En contrepartie, la cité mosellane de cinq mille habitants verra un accroissement des effectifs de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). En outre, il n'est pas exclu qu'un état-major du groupement interarmes Centre Europe soit créé à Metz.

En Franche-Comté, la seule dissolution programmée est celle du centre de mobilisation de Héricourt (Haute-Saône), et encore s'agit-il d'un nombre limité d'« emplois » (soixante-quatorze militaires et neuf civils). Pour le reste, il ne s'agit que de réorganisation d'établissements régionaux de matériel (ERM), comme à Belfort et à Besançon.

Comparativement, l'Alsace apparaît comme la véritable cible du ministère de la défense. La base aérienne de Strasbourg-Entzheim (deux mille hommes) devrait être fermée en 1994 *(voir encadré ci-contre)*; le 153e régiment d'infanterie de Mutzig (mille quatre cent cinquante hommes) devrait être dissous en 1993, en même temps que le 57e régiment de transmissions de Mulhouse (huit cent soixante hommes) et le 8e régiment de hussards d'Altkirch (huit cents hommes).

A cela s'ajoutent des mesures qui, prises indépendamment, ne représentent pas des effectifs importants mais dont le total pèse d'un poids non négligeable. Dans ces conditions, on comprend le désarroi de certains élus alsaciens. C'est le cas de M. Jean-Luc Reitzer (RPR), maire d'Altkirch et député du Haut-Rhin, qui parle de *« deuil »* pour sa commune. Les effectifs du 8e hussards représentent 20 % de la population de cette ville du Sud alsacien. M. Jean-Marie Bockel (PS), député et maire de Mulhouse, tout en se montrant solidaire de ses collègues haut-rhinois, admet que les disparitions d'unités sont *« le résultat d'une politique qu'on peut comprendre »*.

Pourtant la disparition du 57e régiment de transmissions ne sera pas sans retombées économiques. Selon le lieutenant-colonel Gutekunst, commandant du régiment, les soldes des trois cents officiers et sous-officiers que compte son unité s'élèvent au total à environ 2 millions de francs par mois. Tous les cadres louent des logements à Mulhouse et dans les communes avoisinantes. Mais déjà M. Bockel, comme il se plaît à le dire, s'est *« projeté dans l'avenir »* en songeant à négocier avec le gouvernement des mesures d'accompagnement et même de remplacement. Sa nature optimiste lui fait dire : *« J'ai espoir pour quelque chose à Mulhouse ou dans le Haut- Rhin, peut-être un élément du futur corps d'armée européenne. »*

Mutzig tire son épingle du jeu

En réalité, de toutes les communes d'Alsace, la seule qui tire son épingle du jeu et qui compte engranger un bénéfice encore plus substantiel qu'aujourd'hui est celle de Mutzig. Le régiment d'infanterie sera remplacé par le 44e régiment de transmissions (mille deux cents hommes), basé actuellement à Landau (Allemagne). Or, un régiment technique comporte plus de cadres (un tiers des effectifs) qu'une unité d'infanterie, qui compte plus d'appelés. M. André Courtes (France unie), le premier magistrat de cette cité de cinq mille trois cents habitants, a du mal à cacher sa satisfaction : *« C'est vrai que je ne pleure pas sur mon sort. »*

Pour ce Parisien d'origine, maire depuis 1981, c'est la revanche qu'il attendait depuis la fermeture de la brasserie en 1990 par le groupe Heineken, propriétaire de la célèbre marque depuis 1975. *« Il est difficile d'imaginer le drame qu'a été pour nous*, rappelle-t-il, *l'arrêt de la production d'un établissemnt qui fournissait 25 % des recettes municipales et 50 % du produit de la taxe professionnelle. »* Depuis deux ans, affirme-t-il, il connaissait le changement qui allait se produire pour Mutzig. Aussi a-t-il très vite préparé – en soulevant visiblement de sérieuses réticences chez certains, enclins à plus de prudence – des structures d'accueil pour les cadres supplémentaires qui vont venir s'installer dans les murs mutzigeois. Il ne cache pas que, en association avec des intérêts privés, la ville va construire *« un très beau collectif de 200 à 400 logements pour 1994 »*.

MARCEL SCOTTO

Lorient garde la tête froide

VANNES

de notre correspondant

PAS de catastrophisme dans la ville aux cinq ports, même si les répercussions du plan de M. Joxe sur l'arsenal et la marine ne sont pas minces : 200 emplois en moins à l'arsenal (sur un effectif de 3 100 salariés), dont 110 départs naturels, et 300 pour la marine (dont 154 militaires de carrière). Lorient se console aussi en voyant que Cherbourg paie le prix fort. A peine « débarqué » de la Rue Royale, M. Jean-Yves Le Drian, l'ancien secrétaire d'Etat à la mer et maire (PS) de Lorient, *« ne sous-estime nullement* [le plan Joxe], *mais ne dramatise pas ses conséquences »*.

Pour la marine à Lorient, les mesures sont de quatre types : le groupement amphibie doit quitter Lorient pour Toulon avec ses 90 hommes à la mi-1993. La base opérationnelle avancée des quatre commandos marine (70 hommes) disparaît. Le *Champlain*, un bâtiment de transport léger basé à Lorient avec un équipage de 50 marins, en mission actuellement dans les Antilles, est affecté à Toulon. Deux patrouilleurs, la *Sterne* et le *Grèbe* – avec au total 72 membres d'équipage – chargés de la surveillance des pêches et de missions de service public rejoindront Brest en 1994.

Plus inquiétantes sont les incertitudes qui pèsent sur la base des sous-marins d'attaque à propulsion classique, où opèrent 700 militaires, dont la moitié de personnel de métier. Des travaux d'infrastructure seront entrepris à Brest, dès 1993, pour accueillir *« le moment venu »* les quatre sous-marins diésel de type *Agosta* qui doivent naviguer au-delà de l'an 2000. Cette perspective a provoqué un certain émoi à la base de Keroman, construite par les Allemands, au point que l'état-major de la marine a tenu à indiquer qu'il s'agit d'une mesure à l'étude et que rien, pour l'instant, n'était arrêté.

L'arsenal et le contrat du siècle

S'il juge *« embêtantes »* les pertes de Marine-Lorient, l'ancien secrétaire d'Etat n'a pas de réelles craintes, par contre, sur l'avenir de l'arsenal de Lorient, *« qui a trouvé sa voie »* grâce notamment à un mirifique contrat de six frégates pour Taïwan. Ce contrat représente une somme globale de 14 milliards de francs, et 1,5 million d'heures de travail pour chaque frégate. Avec d'importantes retombées sur les entreprises de sous-traitance durant cinq ans : 400 emplois créés en 1992 et 250 supplémentaires en 1993. Bon prince, M. Le Drian s'apprête à lancer une association d'amitié Bretagne-Taïwan.

La direction des constructions navales (DCN) de Lorient connaîtrait-elle son salut dans la seule exportation ? Le 13 juin prochain, la première des trois frégates du type *La Fayette* sera mise en service pour la marine française. Les premiers éléments de la seconde frégate, le *Surcouf*, sont en cours de montage. Avec l'entretien courant de la flotte française et les frégates de Taïwan, la DCN de Lorient affiche, pour 1992, un plan de charge de 4,8 millions d'heures de travail. S'ajoute une commande de trois chasseurs de mines pour le Pakistan : le premier, le *Sagittaire*, sera pris sur les stocks de la marine. Un second et peut-être un troisième devraient être construits à Lorient. La ville de Lorient attend également beaucoup d'un nouveau contrat avec l'Arabie saoudite : il s'agirait de navires de guerre dont trois exemplaires avaient été construits à La Seyne (Var) après un prototype conçu à Lorient. La DCN, enfin, a engagé des études sur la frégate anti-aérienne franco-britannique dont la construction sera effectuée par les deux pays.

« Le plan de charge de l'arsenal et la capacité industrielle de Lorient sont complètement restaurés. On ne le dit pas assez. Obtenir brutalement neuf commandes de bateaux passe ici inaperçu. Alors qu'à Saint-Nazaire, lorsqu'un paquebot est commandé, on affiche son enthousiasme », observe M. Le Drian qui reconnaît que *« la capacité d'exportation est une force, mais aussi une fragilité »*. Quant au plan de reconversion qu'il s'apprête à défendre pour sa ville, il souhaite qu'*« il soit porté par l'arsenal pour donnner de l'humus à l'ensemble industriel lorientais »*.

MICHEL LE HEBEL

Cherbourg plaide sa cause à Matignon

CHERBOURG

de notre correspondant

L'ANNONCE faite par le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, de la dissolution de la flottille du Nord va faire perdre à Cherbourg, à l'été 1993, son rang de port militaire opérationnel. Parallèlement, sans attendre la loi de programmation militaire, ce sont 100 000 heures de travail qui vont être retirées, dans les prochains mois, aux sous-traitants de la direction des constructions navales, avant la suppression de 240 emplois en 1993.

« Il est hors de question d'accepter de telles décisions », tempête le maire socialiste de Cherbourg, M. Jean-Pierre Godefroy, prêt à un *« combat fratricide »* avec le gouvernement. Le bras de fer a d'ailleurs été engagé quand les élus de la communauté urbaine, toutes tendances confondues, ont investi la sous-préfecture en fin de semaine dernière, et les 21 et 22 avril.

Au-delà de l'enceinte de l'arsenal, c'est en fait l'avenir du bassin d'emplois de Cherbourg qui est en jeu. L'usine CIT-Alcatel prépare son quatrième plan social : des menaces planent toujours sur les Constructions mécaniques de Normandie, le *« chantier des vedettes »*, et La Hague vit douloureusement sa période d'après-grand chantier. D'ici le mois de juillet, ce sont ainsi 1 500 emplois qui vont disparaître dans une région où le taux de chômage atteint 14 %.

« La situation est intolérable », tonne M. Bernard Cauvin, député socialiste de la Manche. Alors qu'ils avaient demandé en vain pendant quatre mois une audience à Matignon, les élus de la communauté urbaine ont été reçus, le 23 avril, par M. Pierre Bérégovoy. Ils ont renouvelé au premier ministre, leurs propositions, tant en matière de désenclavement que d'actions sur le logement, la formation et l'implantation d'entreprises. Elles avaient été préparées pour obtenir des compensations aux pertes d'emplois liées à la fin du chantier de construction de l'usine de La Hague. *« Mais seul le premier ministre détient la clé de l'ouverture de négociations interministérielles pour revitaliser le Nord-Cotentin »*, affirme M. Cauvin.

(Intérim.)

Fin de cohabitation à Strasbourg-Entzheim

STRASBOURG

de notre correspondant

LA fermeture, prévue pour l'été 1994, de la base aérienne de Strasbourg-Entzheim et le départ pour Reims de la 33e escadre de reconnaissance suscitent une forte émotion en Alsace. Il s'agit, en effet, du déménagement d'une entreprise de près de deux mille personnes – dont une cinquantaine de civils – implantée sur la zone aéroportuaire depuis 1959. Surtout, il sonne le glas de la cohabitation entre civils et militaires sur l'unique piste de l'aéroport, une vie commune qui avait ses bons côtés.

Ce divorce va obliger la chambre de commerce à reprendre à sa charge les services sécurité-incendie, l'entretien et le balisage de la piste, son déneigement et son déverglaçage en hiver, pour l'instant assurés par les militaires. *« Impossible pour l'instant de donner un chiffre, mais ce sera pour nous un gros dossier »*, prévient M. Veit, directeur de l'aéroport strasbourgeois géré par la chambre de commerce et d'industrie. Actuellement, la chambre de commerce paie 3 millions de francs de charges annuelles à l'armée de l'air, et certains investissements, comme des éléments de l'atterrissage tout temps, ont été cofinancés. Il faudra également que des contrôleurs aériens civils remplacent les actuels contrôleurs militaires.

Le déménagement, qui doit être achevé en 1994, sera très progressif, explique-t-on à la base. Une question reste ouverte : *« L'armée de l'air va-t-elle rétrocéder en tout ou en partie des terrains ou des installations et dans quelles conditions ? »*, demande M. Veit. Le développement de l'aéroport Strasbourg international peut en être largement modifié : chacune de ses étapes jusqu'ici avait fait l'objet d'une négociation serrée entre civils et militaires. Ainsi les nouveaux parkings avaient dû être creusés en souterrain, mais l'armée de l'air avait accepté une extension de la zone de stationnement des avions civils à ses dépens.

Le conseil général du Bas-Rhin a protesté contre *« des mesures prises sans concertation ni information préalables (...) qui mettent gravement en cause le rôle de Strasbourg comme capitale européenne »*. Pour sa part, sur un ton plus modéré, Mme Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg, a écrit au ministre de la défense pour le questionner *« sur la logique qui aboutit à dégarnir l'Alsace et Strasbourg des forces armées qui y sont stationnées* (1) *»*. Strasbourg espère, en effet, accueillir l'état-major mixte et, peut-être, le régiment de commandement et de soutien du futur corps d'armée franco-allemand, qui pourrait redonner un rôle militaire nouveau à la capitale alsacienne.

JACQUES FORTIER

(1) Le chef du service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA), le contrôleur général des armées Gérard Delbauffe, s'est déclaré *« surpris »* de l'émotion suscitée par la fermeture de la base de Strasbourg et, notamment, des propos de son maire, qui *« s'est récemment plaint des nuisances des militaires en demandant qu'ils quittent la région »*.

REPÈRES

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Sensibiliser les jeunes à la nature

ON connaissait les bibliothèques, et plus récemment les ludothèques : il faudra désormais compter avec les écolothèques. Sous cette appellation vient d'être inauguré à Saint-Jean-de-Védas, dans la banlieue de Montpellier, un complexe dans lequel le district de Montpellier a investi 12 millions de francs. Son but est de sensibiliser l'enfant à la découverte de la nature et la protection de l'environnement.

Un «centre de ressource» a ainsi été greffé à la ferme pédagogique qui existait déjà. Les enfants peuvent venir individuellement ou avec leur classe pour découvrir là les activités de la ferme (plantations, cuisine, entretien des animaux...). Mais ils peuvent aussi s'initier à l'astronomie, à la météo, aux écosystèmes, et même appendre à trier les ordures en plaçant dans les bonnes poubelles les déchets recyclables. Dans quatre salles, soit 1 800 mètres carrés, ils disposent de livres, de films vidéo, d'ordinateurs, d'un laboratoire, d'un vivarium, d'expositions de roches et même d'une mare spécialement implantée à l'extérieur. Un enseignant a été détaché par l'éducation nationale pour seconder les animateurs et aider les élèves dans leurs découvertes.

Deux brochures du «Monde» sur les régions

Sous le titre «La France dans ses régions», *le Monde* vient de publier une brochure de 145 pages. Elle reprend dans une première partie les enquêtes menées dans les vingt-six régions métropolitaines et d'outre-mer par ses envoyés spéciaux et ses correspondants et publiées au cours des derniers mois dans nos pages «Heures locales».

Dans une seconde partie sont rassemblé l'ensemble des résultats des élections régionales du 22 mars, département par département ainsi que pour 600 villes de plus de 15 000 habitants, avec le rappel des résultats antérieurs, les commentaires et les portraits des nouveaux présidents des régions.

▶ En vente au prix de 45 francs chez tous les dépositaires de journaux.

D'autre part *le Monde* qui, depuis dix-sept ans, publie chaque année un bilan de l'actualité économique et sociale nationale et internationale édite désormais, suivant la même formule, un Bilan économique et social Rhône-Alpes. Cette brochure de 100 pages fait pour la région – la deuxième de France – le point des événements et des évolutions qui ont marqué l'année 1991.

▶ En vente au prix de 38 francs chez tous les dépositaires de journaux de Rhône-Alpes et au *Monde*, service de la vente au numéro, 15, rue Falguière 75015 Paris. (Joindre un chèque à la commande en ajoutant les frais de port : 7 francs pour la France, 11 francs pour l'étranger.)

Les îles du Ponant menacées par le tourisme

Visiteurs d'un jour et vacanciers bouleversent l'équilibre écologique et économique de ces petites parcelles de terre

BREST

de notre correspondant

LES îles bretonnes craignent le surpeuplement estival. A Belle-Ile, en été, la population passe de 4 500 à 27 000 personnes. A Yeu (5 000 Iliens), l'effet tourisme se traduit par un coefficient multiplicateur de cinq, tout comme à Groix. Dans les petites îles, on atteint des sommets : 2 700 habitants au kilomètre carré à Bréhat, 4 600 à Aix, 6 500 à l'Ile-aux-Moines.

Hormis à Ouessant, Sein et Molène, situées au large du Finistère, où il existe encore une «marge de manœuvre», ces îles affichent complet au point que l'association qui les regroupe (1) réfléchit aux moyens de freiner le flot d'arrivants. Après avoir vu dans le tourisme une économie de substitution aux activités traditionnelles, notamment la pêche, les îliens constatent que leur environnement se dégrade sérieusement.

L'état des lieux dressé par Jean Portier, un agronome expert auprès de la Conférence des régions périphériques maritimes de la CEE, ne laisse guère de doute sur l'avenir de ces milieux fragiles. Les parties basses de la zone côtière, les dunes, où se trouve la flore la plus fragile, avec des espèces rares ou protégées, sont victimes des piétinements, des vélos, et parfois des voitures. A cela s'ajoute une modification des habitudes insulaires : les landes non entretenues et les zones agricoles envahies par les friches, à l'exception de Batz, Groix et Yeu, où l'on cultive toujours des terres, altèrent les paysages.

L'afflux d'estivants à la journée, arrivant avec leurs papiers et repartant les mains vides, ajouté au surcroît de déchets imputable à la poussée de population et à l'accroissement des activités de restauration, compliquent, sur ces petits espaces, l'élimination des ordures. Dans la plupart des cas, les services concernés n'ont qu'une solution : la création de décharges. Les conseils municipaux étudient le traitement des ordures et imaginent, comme à Chausey, de faire appel au civisme des touristes en les incitant à repartir le soir avec leurs déchets.

«Alors que Bruxelles commence à avoir les yeux de Chimène pour les îles, il serait dommage de ne pas leur montrer l'intérêt qu'il y a à garder nos îles du Ponant propres et vivantes», assure M. Jean Portier.

Stopper la construction de résidences secondaires

A raison d'une évolution du tourisme estival de + 10 % par an, il prédit un scénario catastrophe. *«En l'an 2000, il sera trop tard (sauf pour Ouessant), et les îles ressembleront à tant de paysages estivaux méditerranéens. Les routes ne pourront supporter la charge des vélos et des autos. Les centres-bourgs seront asphyxiés, et l'on fera la queue à 7 heures du matin aux boulangeries.»*

Pour Christian Bonnet (UDF-PR), conseiller général de Belle-Ile et président de l'Association des îles du Ponant, la maîtrise des transports est une solution. Mais ce qui est possible avec le service public l'est moins avec les compagnies privées, car on ne peut pas leur interdire d'exercer leurs activités. La tactique consiste à occuper les créneaux laissés vides par les bateaux du service public, tournant à régime moindre, comme cela s'est fait entre Belle-Ile, Quiberon et Lorient. En 1993 des armements européens pourront se placer sur ce marché intéressant, il ne restera aux maires îliens que la dissuasion en négligeant l'agrandissement des ports et des quais. Mais il est un message que les élus concernés ont bien retenu. Pour l'auteur du rapport, il faut arrêter la construction de résidences secondaires afin de conserver aux habitants le droit d'être chez eux. Cela suppose l'établissemnet de plans d'occupation des sols (POS) très restrictifs sur les zones constructibles.

«L'attirance des îles est telle que les continentaux fortunés pourront toujours acheter des parcelles à construire alors que les insulaires ne le peuvent jamais», constate Jean Portier, qui va jusqu'à préconiser un droit de préemption pour ces derniers et l'interdiction de ces résidences dans les îles où elles représentent de 50 à 60 % des logements, et même plus.

GABRIEL SIMON

(1) Association pour la protection et la promotion des îles du Ponant (APPIP), à Auray, qui comprend : Chausey, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, les îles de Glénan, Groix, Belle-Ile, Houat, Hoëdic, l'Ile-aux-Moines, Yeu et Aix.

La polémique sur la taxe d'habitation

Une fiscalité sans solidarité

TOUS les ministres des finances devraient avoir à l'esprit ce mot d'Edgar Faure : *«Les meilleurs impôts sont ceux auxquels on ne touche pas»*. Il en va ainsi des impôts d'Etat comme de la fiscalité locale.

Le cafouillage politique-interne au PS et entre les pouvoirs exécutif et législatif-auquel vient de donner lieu le débat sur l'opportunité de remettre en cause la réforme de la taxe d'habitation en apporte l'éclatante illustration. Si un gouvernement veut renoncer à une disposition fiscale ou l'amender – c'est son droit le plus strict – il faut à tout le moins qu'au préalable il ait bien préparé le terrain politique et le dispositif technique.

Il faut toutefois ramener ramener les choses à leurs justes proportions. La taxe d'habitation (TH) est perçue par trois collectivités, les communes, les départements et les régions . Or, la réforme tant controversée ne concerne que la part départementale, à savoir 13,8 milliards de francs alors que les communes touchent 31,2 milliards (et les régions seulement...3,3). Et sur les 201 milliards que rapportent l'ensemble des quatre taxes directes locales aux collectivités, la TH n'entre que pour 50,8 milliards.

On doit aussi à cette occasion poser deux questions : pourquoi les députés socialistes ont-ils tant insisté en 1990-1991 pour asseoir sur le revenu des occupants (et non plus sur la valeur du logement) la TH départementale, et pas la TH communale ou la TH régionale ? Pourquoi n'avoir pas lancé la mise à jour de la taxe professionnelle, qui rreprésente 92,6 milliards, peut-être en la régionalisant davantage ?

Disparités géographiques

Bonne occasion aussi pour constater les fortes disperités géographiques quant à la pression fiscale. La taxe d'habitation rapporte 505 francs par habitant à la Corse-du- Sud, 326 à la Nièvre, 154 au Nord. Mais les bases d'imposition -c'est à dire les valeurs des logements, elles-mêmes complètement obsolètes-sont aussi différentes : 8 700 francs dans les Hauts-de-Seine, 8 300 dans le Var, 2 950 dans le Gers. En conséquence les taux de taxe d'habitation font «le grand écart», variant de 3,6 % à 8,2 % .

Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres la France est composée de départements riches et de collectivités pauvres . Et le système actuel de la fiscalité locale, à la fois complexe, ancien et (ce qui est un comble à l'heure de la décentralisation) élaboré, modifié, encadré rigoureusement par le gouvernement et le parlement, n'est pas de nature à faire jouer les nécessaires solidarités. Alors, faut-il renoncer à toucher aux impôts ?

FRANÇOIS GROSRICHARD

POINT DE VUE

Combien de Franciliens en 2015 ?

par Jean-Paul Lacaze

LA polémique se développe sur l'objectif de population à prendre en compte, à l'horizon 2015, pour la révision du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF). Aujourd'hui, le contexte de croissance forte et régulière n'existe plus. L'internationalisation de l'économie crée un climat chaotique et aléatoire où les acteurs ont bien du mal à établir des prévisions à long terme. Du coup, la logique de la planification spatiale à long terme perd beaucoup de sa pertinence, et c'est pourquoi l'évaluation du chiffre de la population francilienne dans vingt-cinq ans tend à se transformer en un débat formel et idéologique, traduisant des vœux ou des sensibilités plutôt que des prévisions fiables.

Sur le fond du problème, que ressort-il des travaux scientifiques les plus récents ? Deux tendances lourdes et une hypothèse me semblent se dégager.

Concentration et retour au pays

La première tendance peut être constatée dans l'ensemble du monde développé. Avec la reprise économique de 1985, une nouvelle phase de concentration urbaine s'est déclenchée sous une forme plus diffuse que celle de l'après-guerre ; les géographes l'appellent la métropolisation. Dans le cas de la France, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Chaque fois que la population a augmenté de six personnes entre les recensements de 1982 et 1990, on en retrouve deux en Ile-de-France, une dans chacune des deux principales aires en cours de métropolisation, à savoir la région Rhône-Alpes et la façade méditerranéenne entre Montpellier et Nice, une dans l'une des sept villes non comprises dans une aire métropolitaine mais qui jouent un certain rôle international, comme Toulouse, Bordeaux ou Strasbourg ; la dernière se trouve dans les soixante-dix départements non concernés par cette courte liste.

La seconde tendance lourde résulte du caractère doublement sélectif de cette concentration. D'une part, d'un point de vue démographique, la concentration est freinée par le phénomène de retour au pays, à l'âge de la retraite, des hommes et des femmes qui sont venus à la ville au cours des «trente glorieuses». Mais cet échange de population concentre les jeunes actifs dynamiques dans les grandes villes. Plus les qualifications professionnelles sont élevées et plus la concentration s'affirme, l'Ile-de-France prenant une part écrasante, de l'ordre de 50 %, pour les milieux industriels innovateurs et les services rares. De plus, il n'est pas sûr que ce phénomène soit durable, car les enfants des immigrés des trente glorieuses sont nés dans les grandes villes, et non dans la France profonde ; nul ne peut donc préjuger des choix qu'ils feront à l'âge de leur future retraite.

D'autre part, les acteurs économiques ne se concentrent pas dans les grandes villes par perversité ou par inconséquence. S'ils acceptent d'y supporter des coûts plus élevés et des pénibilités plus fortes, c'est que, tous comptes faits, ils y trouvent plus d'avantages que d'inconvénients. La taille du marché de l'emploi leur permet de recruter ou de licencier plus facilement. Les coûts de transport et la présence de gros bataillons d'O.S. ne sont plus des facteurs de production déterminants des prix de revient. Par contre, l'adaptabilité, la capacité à bénéficier aisément des services les plus rares, l'accès très rapide à l'information, la possibilité de négocier des partenariats sont devenus déterminants dans la course épuisante à la compétitivité internationale.

Ce constat ne fera pas plaisir aux vieux militants de l'aménagement du territoire, au nombre desquels je me compte personnellement, mais, dans ce domaine, beaucoup de lucidité est nécessaire pour trouver les voies d'une action en profondeur.

L'hypothèse que je voudrais soumettre au débat est la suivante. A force d'analyser l'évolution récente du système économique urbain de la France, il me semble qu'une tendance se dégage sous la forme d'une alternance qui n'est pas sans rappeler le «stop and go». Pendant les dix ans de crise, de 1975 à 1985, la population des agglomérations françaises a peu varié. La reprise de 1985 à 1990 a, en revanche, relancé la concentration. L'avenir n'est-il pas, selon toute vraisemblance, compris dans la fourchette ainsi définie ?

Repenser l'aménagement

Ces remarques éclairent le débat sur les objectifs démographiques du SDRIF. On peut certes multiplier les scénarios, ce qui sera déterminant, ce sera le rythme et les modalités de la croissance économique. Pour simplifier, disons que 11 millions d'habitants en 2015 correspond à un scénario de crise durable, et 13 millions à une croissance continue. Mais la vraisemblance de scénarios aussi fortement contrastés paraît trop faible pour qu'on puisse en retenir un. Deux questions se posent alors.

Tout d'abord, faut-il conserver l'objectif d'un schéma à long terme ? Dans un contexte économique aléatoire, une planification à moyen terme, à l'horizon de dix ans, ne permettrait-elle pas de mieux cerner les problèmes et surtout de mieux cadrer le nécessaire débat politique sur les enjeux du SDRIF ? La question mérite d'être approfondie dans ses conséquences juridiques et politiques.

Ensuite, la pause économique actuelle peut et doit être mise à profit pour repenser la politique d'aménagement du territoire. Lorsque la croissance reviendra, les mécanismes de l'hyperconcentration parisienne se réenclencheront d'eux-mêmes, avec leurs conséquences en termes de saturation des infrastructures, de hausse de prix et de ségrégation sociale. Pour être efficace, il faut agir à contre-cyle et profiter de la pause actuelle pour renforcer les atouts des seuls sites effectivement capables de concurrencer cette hyperconcentration, c'est-à-dire les aires métropolitaines de province et le proche bassin parisien. Ce choix est difficile, bien sûr, tant il va à l'encontre du discours égalitariste dominant. Mais la logique de la métropolisation ne semble pas, actuellement, offrir à moyen terme d'autres possibilités réellement opérationnelles si l'enjeu central reste de tempérer la croissance francilienne.

▶ Jean-Paul Lacaze est président du comité directeur du programme de recherche Mutations économiques et urbanisation.

Le tarot triomphe à Pontarlier

Deux cent quarante joueurs viennent de vivre un week-end d'enfer dans le Doubs

BESANÇON

de notre correspondant

C'EST par un coup des plus audacieux qu'Antonio Spinella, un Bourguignon de Saône-et-Loire, a arraché à l'ultime donne le titre de champion de France de tarot, le 20 avril, à Pontarlier (Doubs), au terme de trois jours de compétition. Un de ces coups auxquels on se risque à peine une fois dans sa vie quand on tape le carton dans un club, au café ou en famille et qu'il n'y a en jeu qu'une poignée de saucissons ou quelques piécettes. Pour le principe, l'amateur de tarot ayant de commun avec le pire flambeur qu'il n'entend rien aux haricots. Le champion a donc terminé sur une garde contre le chien.

Les 34 % de Français qui, selon un sondage réalisé par BVA en 1988, pratiquent le tarot apprécieront. Selon M. Armand Bailleul, président de la Fédération française de tarot, ce jeu d'origine lointaine, peut-être venu du nord de l'Italie, très pratiqué en Franche-Comté et sur tout le versant ouest des Alpes, s'est largement répandu dans l'Hexagone, devançant le bridge et les échecs. Cette expansion doit beaucoup à la médecine et à la défense nationale. L'organisation des hôpitaux et celle, non moins propice aux «sports de l'esprit», des casernes en sont la cause.

«Créer l'évènement»

Les deux cent quarante joueurs sélectionnés pour ce championnat de France «en donnes libres» étaient venus de toutes les régions, accompagnés des dirigeants de club et de comité, de quelques épouses et de joueurs non sélectionnés, mais néanmoins résolus à passer deux ou trois nuits blanches en compagnie de Francs-Comtois décidés, quant à eux, à ne pas s'en laisser remontrer dans l'art périlleux de tenir d'une seule main dix-huit cartes grand format. Plusieurs compétitions ouvertes étaient en effet proposées au cours du week-end pascal, parallèlement aux épreuves du championnat proprement dit. Le samedi soir par exemple, huit cents quarante joueurs, serrés au coude à coude dans la grande salle à ossature de bois des Capuciens, disputaient quatre par quatre le Grand Prix de la ville de Pontarlier, tandis qu'ailleurs des lycéens s'efforçaient d'égaler leurs aînés.

Habillé d'un tee-shirt illustré des «atouts maîtres» de Pontarlier, un barman improvisé feignait d'être un des rouages de ce *«plus grand championnat de tarot du monde»*, reprenant le superlatif des communicateurs locaux, qui, en l'espèce, ne prennent guère de risques puisque de telles concentrations publicitaires n'existent apparemment qu'en France... Au reste, il s'agissait de *«créer l'événement pour que l'on parle de Pontarlier»*, concédait le maire, Yves Lagier. *«C'est une ville sans doute trop discrète qui jusqu'à ces dernières années n'avait pas éprouvé le besoin d'organiser sa communication»*, dit Y. Lagier, élu en 1989 sur une liste socialiste dans un secteur montagnard, catholique, rural et conservateur. Cet enfant du pays était alors directeur de cabinet du maire de Besançon. Il a rapporté de la «grande ville» le virus de la communication. Un peu moins de 0,9 % du budget municipal – lequel se monte à 12 millions de francs pour 18 000 habitants – est désormais consacré à cette politique.

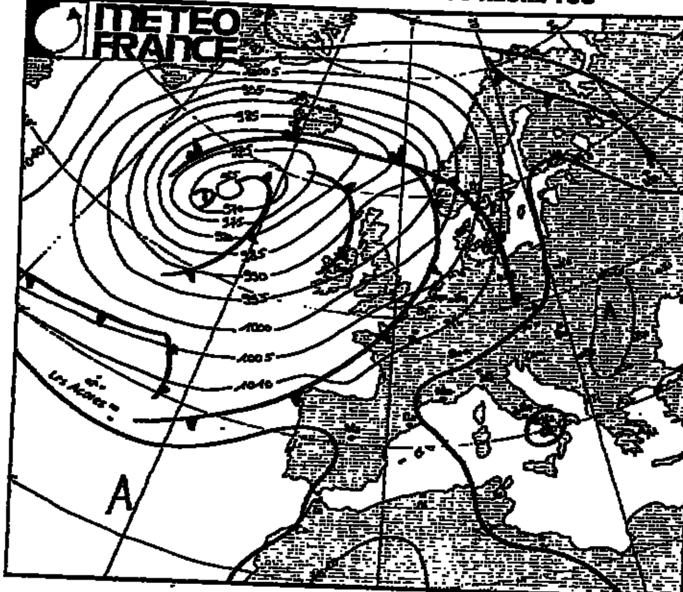
La commune édite un magazine trimestriel, diffuse des affiches et s'est lancée dans les logos, les pin's et les «coups» médiatiques. De l'aveu même du maire, Pontarlier n'a pas de problèmes financiers. Ses 1 000 hectares de forêt suffiraient à lui épargner des fins de mois trop difficiles. Les industriels de la Suisse voisine sont soucieux de mettre un pied dans l'Europe des Douze en s'implantant dans la région, comme Nestlé, par exemple, l'avait fait avant la première guerre mondiale.

Ce n'est donc pas pour rien que parmi les atouts maîtres de Pontarlier figure l'emblème de la Confédération helvétique, même si la proximité de la frontière encourage parfois propriétaires et commerçants à indexer leur marge bénéficiaire sur le cours du franc suisse. *«La vie est chère, mais on vit bien»*, dit-on dans la ville. Réseau de transports urbains, étape du TGV Paris-Berne et de la route européenne Luxembourg-Lausanne, projets urbanistiques, zones industrielles *«où il reste de la place»*, manifestations culturelles de haut niveau, ski de fond, future école nationale de VTT... Pontarlier peut effectivement peindre ses atouts des couleurs les plus engageantes, tout en restant au quarante-deuxième rang départemental pour la pression fiscale par habitant. Elle pourrait continuer à vivre cachée si, dans la partie économique qui se joue, la prudence ne commandait pas d'«assurer le coup».

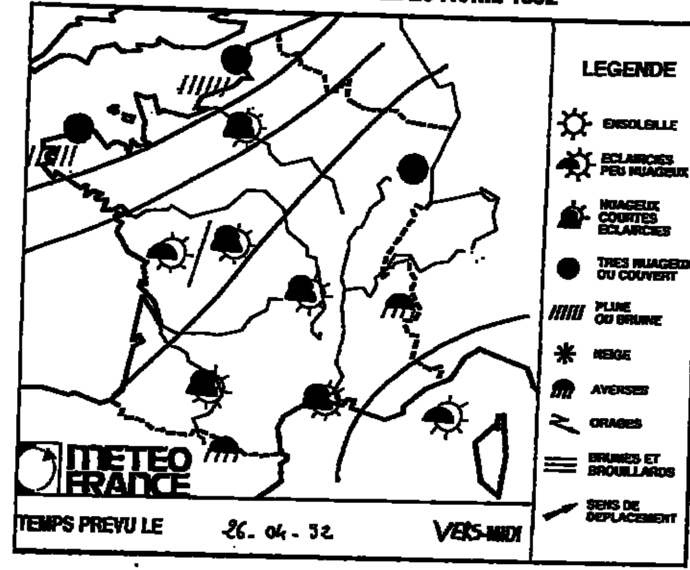
CLAUDE FABERT

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 AVRIL 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 26 AVRIL 1992



Dimanche : beaucoup de nuages, quelques orages isolés. – Des Charentes, de l'Aquitaine, au Limousin à la Bourgogne, jusqu'en Lorraine, Alsace et Franche-Comté, le ciel sera souvent très nuageux. De petites pluies pourront encore se produire ici ou là. Toutefois, dans l'après-midi, les éclaircies reviendront sur les régions situées le plus à l'ouest.

Des Pyrénées, au Massif Central, au Jura, ainsi qu'en Rhône-Alpes, le temps deviendra lourd et des nuages se développeront au cours de la journée. Des orages locaux pourraient éclater sur le relief dans l'après-midi ou en soirée.

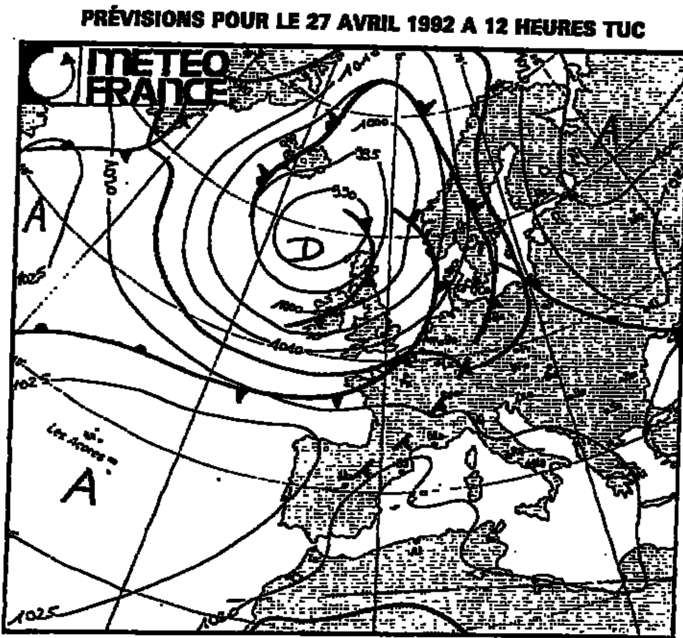
Près de la Méditerranée, les nuages côtiers se dissiperont rapidement laissant place à une journée bien ensoleillée.

Une zone faiblement pluvieuse touchera la Bretagne et le Cotentin dès le matin. Au cours de la journée, elle gagnera toute la Normandie, les Pays de Loire, l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais. Avant et après ce passage, on pourra profiter de quelques éclaircies. Le vent de sud-ouest sera toujours soutenu en Manche.

Généralement comprises entre 8 et 12 degrés, les températures minimales seront douces.

Les températures maximales seront encore au-dessus des normales saisonnières. Elles s'étageront entre 15 et 18 degrés du Nord-Ouest au Nord. Elle grimperont jusqu'à 21-25 degrés sur la moitié sud, voire plus dans le Centre-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 27 AVRIL 1992 A 12 HEURES TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-4-92
Valeurs extrêmes relevées entre le 24-4-1992 à 18 heures TUC et le 25-4-1992 à 6 heures TUC

FRANCE	Max	Min	Temps
AJACCIO	20	11	D
BIARRITZ	17	12	N
BORDEAUX	24	12	O
BOURGES	19	12	D
BREST	12	10	P
CAEN	15	12	B
CHERBOURG	15	9	B
CLERMONT-FER.	25	16	D
DIJON	20	14	D
GRENOBLE	25	14	D
LILLE	15	13	N
LIMOGES	22	10	D
LYON	23	17	D
MARSEILLE	22	14	D
NANCY	19	9	D
NANTES	18	13	P
NICE	16	13	N
PARIS-MONTS.	18	14	C
PAU	25	11	N
PERPIGNAN	15	13	C
RENNES	17	11	P
ST-ETIENNE	26	17	D
STRASBOURG	20	11	D
TOULOUSE	23	13	D
TOURS	20	11	C
POINTE-A-PITRE	31	25	N

ÉTRANGER	Max	Min	Temps
ALGER	27	15	D
AMSTERDAM	16	11	C
ATHÈNES	21	12	N
BANGKOK	37	26	N
BARCELONE	20	11	D
BELGRADE	17	8	D
BERLIN	17	11	C
BRUXELLES	17	12	N
COPENHAGUE	8	6	P
DAKAR	23	18	D
DJERBA	26	17	N
GENEVE	25	11	D
HONGKONG	27	23	C
ISTANBUL	17	8	A
JÉRUSALEM	16	8	D
LE CAIRE	22	11	D
LISBONNE	20	11	D
LONDRES	15	8	P
LOS ANGELES	25	16	N
LUXEMBOURG	18	9	D
MADRID	27	7	D
MARRAKECH	26	13	C
MEXICO	25	14	P
MILAN	21	5	D
MONTRÉAL	12	7	C
MOSCOU	5	–1	D
NAIROBI	26	15	N
NEW DELHI	36	24	D
NEW-YORK	27	11	C
OSLO	10	2	C
PALMA-DE-MAJ.	25	10	D
PÉKIN	24	14	D
RIO-DE-JANEIRO	23	21	–
ROME	19	8	D
SINGAPOUR	29	26	C
STOCKHOLM	7	1	D
SYDNEY	20	14	D
TOKYO	23	16	D
TUNIS	28	16	D
VARSOVIE	9	3	N
VENISE	17	11	D
VIENNE	18	7	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 25 avril

TF 1

20.50 Variétés : Succès fous.
22.30 Magazine : Ushuaïa.
23.40 Magazine : Formule sport.

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros
22.45 Magazine : Double jeu.
0.00 Journal et Météo.
0.15 Variétés : Le 4e Gala de L'UNICEF.

FR 3

— *De 20.00 à 1.20 La SEPT* —
20.00 Chronique : Le Dessous des cartes.
20.05 Documentaire : Histoire parallèle (v.o.).
21.00 ▶ Documentaire : Haute-Savoie 1944.
22.30 Le Courrier des téléspectateurs.
22.35 Journal et Météo.
22.55 Sport : Tennis.
22.58 Téléfilm : Criminal Justice.
0.20 Magazine : Mégamix.
1.20 Sport : Voile.

CANAL PLUS

20.05 Football : coup d'envoi.
22.50 Flash d'informations.
22.56 Le Journal du cinéma.
23.00 Cinéma : Opera. ■■
0.30 Cinéma : Les Nuits de Harlem. ■

M 6

20.30 Les Dents de l'humour.
20.40 Téléfilm : Les Routes de la vie.
22.20 Téléfilm : Le Triangle des Bermudes.
23.40 Musique : Flashback.
0.10 Six minutes d'informations.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

21.00 ▶ Documentaire : Haute-Savoie 1944.
22.30 Le Courrier des téléspectateurs.
22.35 Soir 3.
22.58 Téléfilm : Criminal Justice.
0.20 Magazine : Mégamix.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait.
20.45 Dramatique. Tahâfot al-Tahâfot, d'Armando Llamas.
22.35 Musique des Pâques orthodoxes.
23.00 Pâques orthodoxes.
0.05 Rencontre au clair de la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 27 juillet 1991 lors du Festival de Salzbourg) : La Flûte enchantée, opéra en deux actes de Mozart, par le Chœur de l'Opéra de Vienne, l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. : Sir Georg Solti.
0.08 Les Bruits du siècle.
1.30 Les Sortilèges du flamenco.

Dimanche 26 avril

TF 1

14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.35 Disney parade.
18.05 Magazine : Téléfoot.
18.55 Loto sportif.
19.05 Magazine : 7 sur 7.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : La Rumba. ■
22.30 Magazine : Ciné dimanche.
22.35 Cinéma : Don Camillo Monseigneur. □
0.35 Journal et Météo.

A 2

14.55 Série : Mac Gyver.
15.50 Dimanche Martin.
17.30 Documentaire : L'Equipe Cousteau à la redécouverte du monde.
18.15 1. 2. 3. Théâtre.
18.20 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Bains de jouvence.
22.25 Magazine : Bouillon de culture.
23.50 Journal et Météo.

FR 3

14.25 Sport : Tennis.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : Téléchat.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Jeu : Spécial Questions pour un champion.
22.05 Magazine : Le Divan.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Sport : Voile.
22.55 Cinéma : Masques de cire. ■■■

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Double vision.
15.30 Magazine : 24 heures.
16.35 Documentaire : Les Oiseaux de feu.
17.05 Dessin animé : Les Simpson.
17.25 Cascades et cascadeurs no 4.
17.55 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Gawin. □
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Parrain d'un jour. ■■
22.05 Flash d'informations.
22.10 L'Equipe du dimanche.
0.15 Cinéma : Plaisir d'amour. ■■

M 6

14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Série : Clair de lune.
17.05 Série : Le Saint.
18.00 Série : Espion modèle.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : Coupables d'amour.
22.25 Magazine : Culture pub.
22.55 Cinéma : Caresses sous un kimono.

LA SEPT

13.35 Théâtre : Qu'ils crèvent, les artistes.
15.05 Informations : Dépêches.
15.10 Musique : Récital Fischer Dieskau.
15.30 Informations : Dépêches.
15.35 Courts métrages : Henri Cartier-Bresson, cinéaste.
16.25 Informations : Dépêches.
16.30 Téléfilm : Le Siècle des Lumières.
17.55 Informations : Dépêches.
18.00 Documentaire : Trottoirs intimes.
18.55 Informations : Dépêches.
19.00 Documentaire : Monsieur S./Madame V.
19.55 Informations : Dépêches.
20.00 Sait-on jamais.
20.25 Le Courrier des téléspectateurs.
20.30 Cinéma : Démons dans le jardin. ■■
22.10 Le Dessous des cartes.
22.20 Cinéma : La Captive du désert. ■

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique.
22.35 Musique : Le Concert. (donné le 14 avril à la Maison de Radio-France) : Face au Toro, par le Quartet de Jean-Marc Padovani (Jean-Marc Padovani, saxophone, Franck Tortellier, vibraphone, Yves Rousseau, contrebasse, Pierre Guignon, batterie, Enzo Cormann, voix).
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert (donné le 6 septembre 1991 lors du Festival de Montreux) : Vespro della Beata Vergine, de Monteverdi, par le Collegium vocale de Gand, les Sacqueboutiers de Toulouse, dir. Philippe Herreweghe.
22.15 Mémoire d'orchestres.
23.35 Mère obscure père ambigu et fils accompli.

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Léon Béra,
son épouse,
Louis et Michèle,
François et Armelle,
Jean et Charline,
Lucile et Claude,
Marc,
Marie-Agnès et Jean-François,
Laurent et Elisabeth,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Léon BÉRA,
ancien maire d'Avon,

survenu à Fontainebleau, le 23 avril 1992, à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 25 avril, en l'église Saint-Pierre d'Avon.

– Marité et Jean-Jacques Bercault,
Colette Giraldon,
Nicolas, Olivier, Geneviève, Antoine et Bastien,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Norma Lesort,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Mme Raymonde GIRALDON,

survenu le 16 avril 1992, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

18, rue Mademoiselle,
78000 Versailles.
11, avenue Junot,
75018 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Germaine LEBEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
archiviste paléographe,
ancien administrateur
de la Bibliothèque nationale d'Alger,
ancien directeur d'études
à l'Ecole des hautes études,

rappelée à Dieu, le 24 avril 1992, à Gien (Loiret), dans sa quatre-vingt-septième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques seront célébrées le mardi 28 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Albert-le-Grand, sa paroisse, 112, rue de la Glacière, Paris-13e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

De la part de
Ses neveux et nièces, Jacob, Pombet,
Et des familles Chatelain, Gouault, Lebel et Pouillier.

– On nous prie d'annoncer le décès de

l'abbé Bernard ROOSEN,

survenu le 23 avril 1992, dans sa soixante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 27 avril 1992, en la chapelle de la Maison Marie-Thérèse, 92, avenue Denfert-Rochereau, Paris-14e.

De la part des familles Roosen, Guinant, Berliet, Girard, Damide, Dupire.

Il rejoint dans le Seigneur sa sœur

Marie-Thérèse ROOSEN,
au carmel,
Sœur Marie-Cécile du Saint-Esprit,

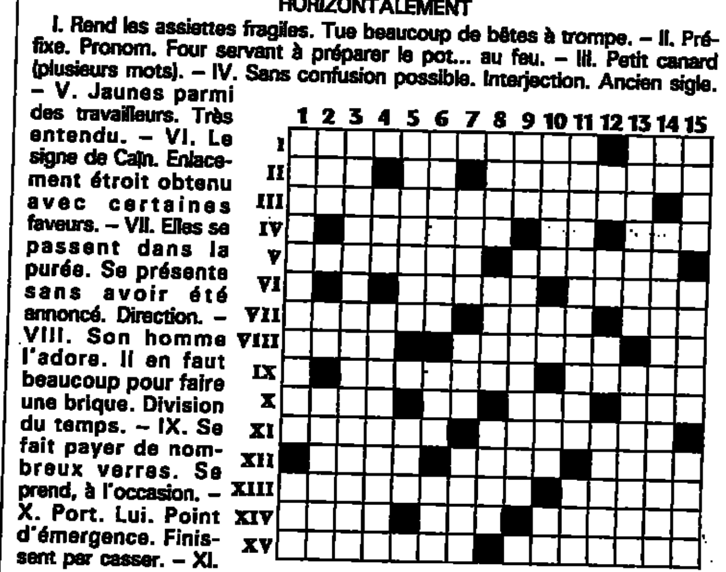
décédée le 9 février 1992.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 5766

HORIZONTALEMENT

I. Rend les assiettes fragiles. Tue beaucoup de bêtes à trompe. – II. Préfixe. Pronom. Four servant à préparer le pot... au feu. – III. Petit canard (plusieurs mots). – IV. Sans confusion possible. Interjection. Ancien sigle. – V. Jaunes parmi des travailleurs. Très entendu. – VI. Le signe de Caïn. Enlacement étroit obtenu avec certaines faveurs. – VII. Elles se passent dans la purée. Se présente sans avoir été annoncé. Direction. – VIII. Son homme l'adore. Il en faut beaucoup pour faire une brique. Division du temps. – IX. Se fait payer de nombreux verres. Se prend, à l'occasion. – X. Port. Lui. Point d'émergence. Finissent par casser. – XI. Fragments d'un ouvrage que l'on peut considérer comme perdu. Elément de détente. – XII. Rassemble des fayots à la caserne. Rôle assigné à un complice. Bêtes. – XIII. Perdent leur portefeuille en sortant des cabinets. Met à plat. – XIV. Pilastre. Une bonne saucée augmente leurs murmures. Colle forte. – XV. Approvisionne des fabriques de sièges. Prises par la gorge.



VERTICALEMENT

1. Ecarte les lardons de la table familiale. Il a cultivé les pensées en Asie. – 2. Sortie à la fin du travail. Lettres de félicitations. Lits de roses. – 3. Phénomènes fugitifs. – 4. Naît dans le Jura. Un qui fait son trou. – 5. Offre des repas gratuitement. Un, c'est déjà beaucoup. – 6. Anciens instruments de « percussion ». Pris par les uns, il est cuisiné par les autres. Dissipe un rassemblement confus. – 7. Anneau. Pour doubler ou stopper. Evoque une situation d'attente. – 8. Accomplissent au poil une partie de leur travail. Petite nappe qui sèche au soleil. Sont toujours empruntées. – 9. Celle de Pâques ne réunit que peu de personnes. Apprécient les belles journées. – 10. Envie. Adverbe. Bénéficie donc d'un certain équilibre (épelé). Abréviation. – 11. Qui ont des œillères. Prépare des cadres. – 12. Degré. Le malheur la rendit bête. Possessif. Plus d'un quitte sa boîte à l'heure où le travail commence. – 13. Comme des animaux ou des plantes. Peut apporter la lumière en coupant d'abord le courant. – 14. Pièce à reprises. Aigrette lumineuse montée aux extrémités d'un mât (trois mots). – 15. Supprima la salade. Réclame des fraises quand elles sont gâtées. En France.

Solution du problème no 5765

Horizontalement

I. Honneur. – II. Inuit. Age. – III. Beignes. – IV. Erseau. Ri. – V. Ré. Tas. – VI. Nul. Evadé. – VII. Asystolie. – VIII. Tectrice. – IX. Oral. Ru. – X. Oisive. An. – XI. Exérèse.

Verticalement

1. Hibernation. – 2. Onéreuse. – 3. Nuis. Lycose. – 4. Niger. Strix. – 5. Etna. Etrave. – 6. Eu. Voiler. – 7. Ras. Talc. – 8. Radieras. – 9. Remisée. Une.

GUY BROUTY

SPORTS

□ **FOOTBALL : Angers et Strasbourg qualifiés pour les barrages.** – Angers et Strasbourg se sont qualifiés, vendredi 24 avril, pour les barrages permettant l'accès en première division. Strasbourg a dominé Le Mans (3-1) et Angers a battu Istres (1-0, après prolongations). Angers recevra tout d'abord Strasbourg le 29 avril et le match retour aura lieu le 2 mai. Le vainqueur rencontrera le club de première division barragiste, classé dix-huitième, en matches aller et retour, les 8 et 12 mai.

□ **TENNIS : Arnaud Boetsch en demi-finales du tournoi de Monte-Carlo.** – Arnaud Boetsch s'est qualifié, vendredi 24 avril, pour les demi-finales du tournoi de Monte-Carlo en battant l'Allemand Carl-Uwe Steeb (1-6, 6-2, 6-0). Le Français devait rencontrer, samedi, Thomas Muster, qui l'a emporté sur Mikael Tillstroem (6-3, 4-6, 6-3). Vainqueur d'Andreï Chesnokov (6-1, 7-6 (7-1), Aaron Krickstein sera opposé à Goran Prpic, qui a pris le meilleur sur Michael Stich (7-6 (7-5), 4-6, 7-5).

□ **VOILE : nouvelle victoire d'*America-3* dans la Coupe de l'America.** – *America-3* a une nouvelle fois devancé, vendredi 24 avril, *Stars-and-Stripes* dans la cinquième régate de la finale des defenders de la Coupe de l'America, disputée à San-Diego. Le voilier skippé par Bill Koch a franchi la ligne d'arrivée avec une avance de trois minutes et 31 secondes sur le voilier barré par Dennis Conner.

Budgets, modes d'emploi

Les collectivités essaient de dégager des marges de manœuvre financières pour poursuivre leurs investissements sans déraper vers le surendettement

C'EST dans un contexte économique difficile, marqué, de plus, par les conséquences de la faillite d'Angoulême, que les élus locaux viennent de voter leurs budgets. Au début de l'année, M. Pierre Richard, président du Crédit local de France, annonçait *« un tassement des bases fiscales et une moindre croissance des dotations de l'Etat »*. Malgré ces perspectives inquiétantes et la crainte du surendettement, la plupart des élus locaux ont décidé de poursuivre leurs programmes d'équipement.

Pour dégager des économies, sans renoncer à des investissements *« nécessaires politiquement »*, les élus locaux ont peu d'alternatives, explique M. Jean de Grissac, conseiller financier : *« Ils peuvent réduire les dépenses de fonctionnement, augmenter la fiscalité, ou recourir à l'emprunt. Mais la première solution a des conséquences néfastes sur le climat social. La seconde est impopulaire, et la troisième revient à différer l'impôt. »*

Départements et communes ont les plus grandes difficultés à réduire leurs dépenses de fonctionnement. Ces charges de gestion courante, qui comprennent la rémunération du personnel, les frais de fournitures et d'entretien, les subventions et participations diverses, ainsi que les intérêts de la dette, représentent plus de 60 % de leurs budgets, alors qu'elles ne dépassent pas 33 % des budgets régionaux. Depuis une demi-douzaine d'années, les maires et les présidents de conseils généraux ont déjà freiné leurs effectifs (*le Monde* daté 22-23 décembre 1991), en adoptant une politique de recrutement beaucoup plus raisonnable que par le passé, en transférant certains agents dans les structures intercommunales, et en concédant une partie de leurs services au secteur privé.

Parkings plus chers

De nouvelles compressions seraient donc difficiles et se heurteraient, de toute façon, à l'hostilité des représentants du personnel. En fait, la masse salariale pourrait bien s'alourdir, cette année, avec l'entrée en vigueur des accords Durafour dans certaines filières professionnelles, et l'application de nouveaux régimes indemnitaires.

Lorsqu'elles ne peuvent diminuer leurs charges – et notamment, celles, nombreuses, qui relèvent des dépenses obligatoires, comme l'entretien des hôtels de ville, des tribunaux, ou l'aide sociale, – les collectivités essaient d'améliorer leurs recettes. Elles peuvent augmenter les tarifs des différents services publics gérés en régie : adduction d'eau, assainissement, cantines, crèches, parkings, transports publics... Mais cette action, qui pèse sur les seuls usagers, n'a que des incidences réduites, selon certains experts (1). Elle doit, de plus, se fonder sur une évaluation précise des coûts de fonctionnement. Or, faute d'utiliser une comptabilité analytique, un grand nombre de collectivités sont incapables de faire ces calculs.

Pour dégager de nouvelles économies, c'est donc vers la fiscalité locale que les collectivités doivent se tourner. En 1992, cette recette devrait représenter, selon le Crédit local de France, plus de 300 milliards de francs, qui profiteront surtout aux communes (plus de 163 milliards), puis aux départements (plus de 107 milliards), et aux régions (plus de 30 milliards). Le poids relativement limité des régions ne doit pas faire oublier que, depuis dix ans, ces jeunes collectivités ont considérablement multiplié leurs prélèvements. Ce sont elles – et, dans une moindre proportion, les départements – qui ont contribué à l'explosion des impôts locaux.

Solidarité financière

Le fait que les communes, les départements et les régions, mais aussi les districts ou les syndicats d'agglomération, « mangent » dans la même assiette fiscale génère une certaine confusion dans l'esprit du contribuable. M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, s'est récemment déclaré favorable à une spécialisation des impôts locaux par type de collectivité, ajoutant que la réforme de la taxe d'habitation, votée en juin 1991 par le Parlement, allait dans ce sens. Cette réforme, voulue de longue date par les députés socialistes, devrait entrer en vigueur cette année, malgré l'hostilité du premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, qui la juge inopportune, à quelques mois des élections législatives (*le Monde* du 23 avril). La part départementale de la taxe d'habitation devrait désormais être assise sur le revenu des habitants, et non plus sur la valeur locative de leurs logements, ce qui introduirait une certaine justice sociale.

L'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG) prétend que ce nouvel impôt va créer des distorsions fiscales. Pour ne pas en être tenus responsables, un certain nombre d'élus ont voté les mêmes taux que l'année dernière. L'APCG aurait préféré se voir attribuer la taxe professionnelle. M. Sueur aimerait, pour sa part, que cet impôt échoie aux groupements de communes.

La taxe professionnelle est convoitée à juste titre, parce qu'elle représente environ la moitié des recettes fiscales. Il existe pourtant de grandes disparités de revenus entre les villes qui concentrent de nombreuses entreprises, et celles qui possèdent surtout des logements sociaux. Pour corriger ces inégalités, le gouvernement a mis en œuvre, en 1991 et 1992, plusieurs mécanismes de solidarité financière, comme la dotation de solidarité urbaine (DSU), le fonds de solidarité Ile-de-France, ou la dotation de développement rural.

Grâce à ces mesures, une ville comme Garges-lès-Gonesse (PC, Val-d'Oise) a perçu, en 1991, 8 millions de francs supplémentaires. Cette somme a été affectée, selon la municipalité, aux équipements scolaires et sportifs, ainsi qu'à l'aménagement des quartiers. Une commune comme Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), a, en revanche, été mise à contribution. Le maire (UDF), furieux de constater un *« manque à gagner »* de 6,5 millions de francs, a demandé aux habitants leur avis sur le budget (voir encadré).

Différer l'impôt

Si les efforts visant à augmenter la capacité courante de financement se révèlent insuffisants, la collectivité doit revoir à la baisse ce qui constitue sa principale raison d'être : l'investissement. Celui-ci comprend les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette. Il devrait, en 1992, représenter plus de 246 milliards de francs, selon le Crédit local de France, soit 35 % des budgets des communes, 39 % des budgets départementaux et 66 % des budgets régionaux.

La décentralisation avec, en premier lieu, les transferts de compétences en matière d'éducation, lui ont fait prendre un véritable envol. Les départements et les régions ont construit de très nombreux collèges et lycées, qu'ils ont largement financés sur leurs propres deniers. En matière de voirie aussi, ces collectivités n'ont pas lésiné sur les dépenses. Tout en protestant contre les désengagements de l'Etat, elles n'ont pas hésité à payer des routes nationales devenues départementales par la grâce d'un reclassement, ou des lignes ferroviaires d'intérêt local considérées par la SNCF comme non rentables (*le Monde* daté 22-23 mars 1992).

Pour investir, les collectivités peuvent utiliser leur épargne, augmenter la fiscalité, ou recourir à l'emprunt. En période préélectorale, certains élus ont tendance à différer la levée de l'impôt grâce à une hausse de l'endettement. Ce choix peut se justifier dans la mesure où il permet de répartir, sur plusieurs générations de contribuables, le financement d'équipements structurants. Quelle que soit la solution retenue, *« la collectivité doit désormais veiller à maintenir un bon niveau d'épargne nette, malgré une conjoncture plus difficile que par le passé »*, estime le président du Crédit local de France. Cette notion, sur laquelle il met l'accent, alors que l'affaire d'Angoulême est encore dans tous les esprits, désigne l'argent qui reste, une fois payé les dépenses de fonctionnement et les annuités de la dette. L'épargne nette permet d'investir sans s'endetter, ou de se désendetter.

Les « championnes » de l'épargne nette sont les régions, qui couvrent plus de 50 % de leurs dépenses d'investissement avec cette marge d'autofinancement. Ensuite viennent les départements (45 %) et, loin derrière, les communes (de 7 % à 12 %), qui vont sans doute être condamnées à ralentir leurs investissements. *« Depuis 1989, les communes de plus de 100 000 habitants l'ont déjà fait*, constate M. Christian Lalu, directeur de l'Association des maires de grandes villes de France. *Elles se contentent de renouveler les infrastructures existantes (stations d'épuration, routes), et reportent à plus tard les équipements nouveaux. »*

Pour diminuer les frais financiers, les collectivités ont appris à gérer au mieux leur dette et leur trésorerie. Certaines ont mis au point une procédure dite de « trésorerie zéro », qui consiste à réduire au minimum les disponibilités placées au Trésor public sans rémunération, en vue de rembourser leurs emprunts par anticipation. Elles économisent ainsi des frais financiers : *« 8 500 francs en un week-end, pour une encaisse de 10 millions de francs et un taux de crédit de 10 % »*, selon M. Michel Klopfer, conseiller financier. En Haute-Corse, cette technique a permis de dégager une économie de 5 millions de francs par an.

Pour apprécier correctement leurs marges de manœuvre, les élus doivent appliquer deux règles : une programmation pluriannuelle, destinée à mesurer l'impact de leurs décisions sur le long terme, et une consolidation des risques (garanties d'emprunt aux satellites, notamment), afin de prévoir toutes les provisions nécessaires.

RAFAËLE RIVAIS

(1) *La Commune, sa gestion budgétaire*, par François Labie, Editions Liaisons.

Issy-les-Moulineaux sonde les contribuables

AVANT de procéder au vote du budget, M. André Santini, maire (UDF) d'Issy-les-Moulineaux, a « sondé », par courrier, les contribuables de sa commune. Un questionnaire les invitait, en termes plutôt musclés, à se prononcer sur les orientations budgétaires : *« Pour compenser les ponctions du gouvernement socialiste*, indiquait ce formulaire, *vers quelle formule va votre préférence ?*

1. Augmentation des tarifs des usagers, 2. Augmentation des impôts locaux, 3. Combinaison des deux formules précédentes. » 5 % seulement des foyers fiscaux auraient répondu. Sommés de choisir entre la peste et le choléra, 60 % auraient opté pour l'augmentation des services publics locaux (crèches, transports en commun, cantines...), 2 % pour celle des impôts, et 27 % pour la combinaison des deux.

Le maire entendait protester, auprès des habitants, contre *« le bouleversement continuel des règles financières »*. Le prélèvement au titre de la dotation de solidarité urbaine ajouté à diverses diminutions de compensations financières (taxe professionnelle, foncier bâti), entraîneraient, dans sa commune, un *« manque à gagner »* de 6,5 millions de francs en 1992, sur un budget de fonctionnement de 620 millions.

L'augmentation des impôts décidée pour l'année 1992 sera néanmoins inférieure au coût de la vie. Elle portera le taux de la taxe d'habitation à 9,68 %. La moyenne nationale s'élève à 11,81 %, et le taux-plafond est de 29,53 %.

Des prévisions tardives

LES communes devaient adopter leur budget avant le 31 mars, mais les départements et les régions ont bénéficié d'un sursis de quinze jours, en raison des élections. Chaque année, un certain nombre d'élus se plaignent de la date tardive à laquelle ils reçoivent, en provenance des services de l'Etat, les informations (elles-mêmes liées au vote de la loi de finances) nécessaires à la préparation de ce document, et du délai rapide qui leur est ensuite imposé pour le confectionner.

Dans les grandes villes, les départements et les régions, les élus disposent des moyens techniques nécessaires pour simuler le montant prévisible des bases fiscales et des dotations de l'Etat. Ils établissent donc leur budget primitif avant la fin du mois de décembre, et le corrigent, courant mars, par le biais de « décisions modificatives ».

Mais, dans les villes plus petites, les maires restent souvent dans l'incertitude pendant près d'un trimestre, ce qui les amène à reconduire, pendant ce délai, les dépenses et les recettes de l'exercice précédent. Ils aimeraient recevoir des notifications provisoires, pour que leur budget, *« acte de prévision et d'autorisation »*, soit adopté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte.

REPÈRES

LIMOUSIN

Une terre d'immigration

LE Limousin est, de notoriété publique, une terre d'émigration, dont les autochtones doivent aller vivre ailleurs leur carrière professionnelle. Mais c'est aussi une terre d'immigration. Une étude publiée par l'observatoire régional de l'INSEE à partir du chiffre du dernier recensement met ce phénomène en évidence. Chaque année, ce sont ces mouvements migratoires qui compensent le déficit chronique du mouvement naturel de population. Dix mille « immigrés » par an compensent le différentiel entre les décès et les naissances ; ils arrivent pour un tiers de la région parisienne, un tiers des régions avoisinantes, un tiers du reste de l'Hexagone ou de l'étranger (un sur dix au total).

Certes, la majorité de ces nouveaux venus, surtout des Parisiens, sont des enfants du pays qui reviennent vivre leur retraite. Ils représentent, selon l'INSEE, les trois cinquièmes du total. Ce qui signifie, *a contrario*, que deux immigrants sur cinq sont des actifs. Ceux-ci sont *« plus jeunes et mieux formés »* que les autochtones. Les cadres supérieurs ou moyens sont deux fois plus représentés chez les immigrants. Sans doute faut-il y voir une conséquence du fait que le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale. Mais ce taux est double chez ces nouveaux venus (17,1 %) que chez les autochtones. Mais ce phénomène d'immigration n'en reste pas moins le seul espoir pour la région d'endiguer une désertification qui reste toujours menaçante.

BASSE-NORMANDIE

Honfleur fête Boudin

LA région Basse-Normandie, le département du Calvados, la ville d'Honfleur et le ministère de la culture se sont associés pour rendre hommage à Eugène Boudin, peintre honfleurais, précurseur de l'impressionnisme. Dans les salles des greniers à sel et dans celles du musée sont regroupées, jusqu'au 12 juillet, près de trois cents œuvres de celui qui fit de Monet un peintre.

« Le département et la région ont souhaité se donner une image qui symbolise une tradition mais aussi un esprit d'initiative », estime Mme Nicole Ameline, député (UDF) du Calvados. Pendant la durée de l'exposition, un effort va être fait pour sensibiliser les élèves des lycées et collèges au peintre et à son époque. Une exposition itinérante doit faciliter cette approche pédagogique.

MIDI-PYRÉNÉES

Des pistes pour champions à Barèges

DANS les années 50, les Pyrénées offraient au ski français quelques-unes de ses plus belles pages d'histoire, avant que la suprématie alpine n'impose sa loi, par compétitions interposées. Peu de gens se souviennent de François Vignolle, de Walter et René Jeandel ou d'Henri Cazaux, tous champions de France de leur spécialité. En revanche, les noms d'Isabelle Mir et d'Annie Famose restent aujourd'hui très présents dans les mémoires, la seconde ayant gagné le championnat du monde à Portillo (Chili) en 1966. Tous ces skieurs pyrénéens appartenaient au Club de l'avalanche de Barèges, petite station des Hautes-Pyrénées.

Ce village a décidé de dépoussiérer son image de marque (*le Monde* daté 15-16 mars), et vient de rebaptiser les pistes de son domaine skiable des noms de ses anciens champions. Une initiative appuyée par le comédien Bernard Giraudeau et par tous les maires du canton de Luz-Saint-Sauveur.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants Georges Chatain (Limoges), Etienne Banzet (Rouen), Jean-Jacques Rollat (Tarbes) et Jacques Monin (Montpellier).

Le président du CNFPT démissionne

JEAN-CLAUDE PEYRONNET, président (PS) du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), a démissionné de son poste, le 21 avril. Il se trouvait à mi-mandat, puisqu'il avait été élu pour six ans en 1989.

Il souhaite, écrit-il dans sa lettre de démission, dégager du temps pour la campagne des législatives et, surtout, anticiper le renouvellement, prévu pour l'automne, du collège des conseillers généraux, au sein du conseil d'administration du CNFPT. Compte tenu des résultats des élections cantonales, défavorables à la gauche, il est vraisemblable, en effet, que J.-C. Peyronnet perdrait son fauteuil. Il lui semble, dès lors, *« inconcevable que l'institution demeure sous une présidence en sursis, et donc sans autorité, pendant de longs mois »*.

Cette démission prématurée rend obligatoire l'élection d'un nouveau président dès la prochaine réunion du conseil d'administration, le 5 mai, c'est-à-dire avant le renouvellement des collèges départementaux et régionaux, qui devrait coûter deux sièges au PS, et mettre en danger sa majorité relative au sein de l'organisme paritaire. En attendant, c'est le vice-président (PS), M. Claude Domeizel, qui devrait assurer l'intérim.

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Photos de presse à Rouen.** – Avec le soutien de collectivités locales, l'association Rencontres photographiques de Normandie organise, du 7 au 24 mai, une cinquantaine d'expositions de photo-journalisme dans l'agglomération rouennaise. De l'hôtel de la ville à celui de la région, en passant par l'espace SIVOM, 2 500 photographies, provenant des plus grands quotidiens européens, seront présentées.
▶ **Rencontres photographiques de Normandie, 19, place du Général-de-Gaulle 76187 Rouen. Tél. : (16) 35-71-24-36.**

□ **Des villes pour demain.** – La Fédération internationale de l'automobile (FIA) organise au Palais des congrès à Paris, du lundi 27 au mercredi 29 avril, une conférence mondiale sur le thème : « Des villes pour demain. Mobilité urbaine et qualité de vie. » Les travaux de cette conférence auront pour but de définir la place qui devrait revenir à l'automobile dans les villes de demain, et les dispositions qui devraient être prises pour que les transports publics et privés jouent pleinement leur rôle au service des usagers sans porter préjudice à l'environnement.
▶ **FIA, 8, place de la Concorde. 75008 Paris. Tél : 42-65-99-51.**

□ **M. Charles Pasqua et la décentralisation.** – Le groupe « Sciences-Po décentralisation, développement régional et local » organise, le mardi 5 mai, un dîner-débat dont l'invité sera M. Charles Pasqua, président du conseil général des Hauts-de-Seine, qui interviendra sur le thème : « Après dix ans de décentralisation : les collectivités locales, l'Etat, l'Europe. »
▶ **Association des anciens Sciences-Po. 224, boulevard Saint-Germain. 75007 Paris. Tél : 45-48-91-62.**

Télécarte régionale

La région des Pays de la Loire vient de trouver une nouvelle idée pour se faire mieux connaître. Elle a choisi d'être cliente de France Télécom pour orner les cartes de téléphone vendues dans l'Ouest atlantique. La télécarte « Région des Pays de la Loire » s'orne d'une très belle vue du fleuve et de ses bancs de sable sur fond de ciel nuageux. Au verso figure une carte d'identité synthétique destinée à présenter la région et ses atouts agricoles et industriels.

Nouvel outil de promotion, la télécarte régionale a été réalisée à 110 000 exemplaires, pour un investissement de 300 000 francs du conseil régional. Cette série devrait être suivie, à la fin du mois de juin, d'une autre plus axée sur les attraits touristiques des Pays de la Loire.

PUBLICATIONS

□ **Code des communes.** – La direction des Journaux officiels vient de publier une nouvelle édition du Code des communes. Cette édition, refondue, prend en compte les dernières modifications législatives relatives à l'organisation, aux finances, à l'administration des services et au personnel communaux.
▶ ***Les trois volumes, 200 francs.* Direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15. Tél (16-1) 40-58-75-00.**

□ **Guide budgétaire.** – La Direction générale des collectivités locales (DGCL) a mis en vente un Guide budgétaire communal, départemental et régional 1992. Ce document dresse la liste des différents concours financiers que l'Etat accorde aux collectivités en 1992, et présente les informations nécessaires à la confection des budgets locaux. Cette publication intervient un peu tardivement, puisque la date limite du vote des budgets est fixée au 31 mars. En effet, les informations communiquées dépendent des dispositions adoptées en fin d'année par le parlement dans le cadre, notamment, de la loi de finances.
▶ ***129 pages, 80 francs.* La Documentation française, collection Décentralisation. 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07.**

CULTURE

MUSIQUES

La chute de l'ange

Sur un écran noir de cinéma, dans des plages de lumière picturale, l'opéra de Debussy rejoint les grands mythes

PELLÉAS ET MÉLISANDE
au Châtelet

Voici donc à nouveau tombée du ciel, grelottant au bord de sa fontaine, petite sirène sortie de l'eau, princesse enfuie d'une autre planète, enfant trouvée, femme désarmée, sphynx impénétrable, voici Mélisande ramenée du plus profond des temps et de l'inconscient jusqu'au Châtelet où on peut la voir depuis le 23 avril. Spectacle imparfait par le nombre et la lourdeur de ses décors, aussi magnifiques qu'utopiques. Spectacle pourtant inoubliable. Jamais les anecdotes du livret – mari vieillissant, épouse juvénile séduite par un jeune amant – jamais cet esthétisme fin de siècle n'auront à ce point laissé place à l'essentiel. A la dialectique du jour et de la nuit, du soleil et de la lune, des forces de mort et des pulsions de vie. A la transformation de personnages finalement triviaux en mystérieux archétypes, en mutants fantastiques, morts vivants (Arkel) ou passagers en sursis, sorte d'initiés que réunit en une chaîne symbolique l'image sans cesse déclinée de leurs mains tendues, de leurs doigts entrelacés : le *« donne-moi la main »* des enfants égarés et des cérémonies initiatiques. Figure en principe angélique, Mélisande elle-même aspire maladivement au soleil et à la chaleur comme les pâles femmes-enfants des films de vampire.

CLIVE BARDA

Le règne de la lumière ou de l'obscurité

Imperfections ? Le mot a l'air ridicule quand on sait qu'au générique figurent les noms de Pierre Boulez, de Peter Stein, de Karl-Ernst Herrmann, de Moidele Bickel, de Jean Kalman. Boulez, conscience de la musique, fierté de la direction d'orchestre en France. Stein : l'intelligence de la mise en scène en Allemagne. Herrmann : le décor comme composante intellectuelle de l'opéra. Bickel : des costumes pour Brook, pour Chéreau, pour Bondy, pour Bob Wilson, pour Rohmer et sa *Marquise d'O.* Kalman : l'homme des lumières rasantes et soudain éclatantes, cheville ouvrière de l'Opéra d'Amsterdam. Réunis pour six semaines de répétitions acharnées au Welsh Opera de Cardiff, puis débarqués en principe fin prêts pour quatre représentations à Paris, les plus « pro » des professionnels d'aujourd'hui. Mais onze changements de décor pour quelque deux heures de musique ! Les machineries de Cardiff n'ont paraît-il pas résisté. Celles du Châtelet renâclent. A force de pauses et d'entractes, on perd le rythme. Ce rythme principal.

Avec *Pelléas et Mélisande*, Debussy a voulu inventer l'opéra d'après Wagner, non pas contre lui mais malgré lui. Il a trouvé son miel chez le symboliste Maeterlinck. Il a imaginé une machine de guerre contre le leitmotiv, rêvé d'un système qui assurerait la continuité et l'intelligibilité de la narration lyrique sans recourir à des signaux thématiques étroitement mémorisables. Homme en prise avec les arts de son temps – le pointillisme – et avec l'idée, née de la psychanalyse, qu'une histoire ne se réduisait pas à sa chronologie, il a accouché d'un opéra dont l'essentiel est dans le non-dit, qui refuse la logique narrative, qui surgit comme une succession de « scènes-clés » ou de « scènes primitives », hors lieu, hors temps, détachées de leur contexte, scènes dont l'essentiel se résume ainsi : règne de la lumière ou de l'obscurité ? Toute parole, toute musique chantée garde son mystère impénétrable. Seuls les interludes orchestraux, qui n'existaient pas dans la version initiale, que Debussy a dû ajouter ou allonger pour des raisons de commodité scénique, établissent un état des lieux et des psychologies. Non comme constats. Comme anticipations. La musique « sait » d'avance le drame qui se noue. Ainsi le spectacle apparaît au sens propre comme une projection imaginaire – et toute provisoire – des « vérités » contenues dans la musique. Ce qui explique que les mises en scène les plus dénudées (Strosser) ou les plus baroques (Lavelli) laissent toujours en partie insatisfait.

Contre-plongées et ombres chinoises

Stein et Herrman ont choisi d'interposer tout un système de caches horizontales et verticales dans le cadre scénique pour diversifier et enrichir le regard frontal. Des panneaux glissent latéralement, un écran central s'ouvre en iris. Et ces dispositifs oniriques donnent l'illusion de paupières à moitié baissées, de bandeaux apposés sur une réalité en partie refusée (*« fermez-vous jamais les yeux ? »*, demande Golaud à Mélisande. *« Seulement pour dormir »*, répond-elle). Nous sommes, pour notre part, dans un rêve éveillé.

Il y a aussi ce plan stupéfiant en contre-plongée sur la « fontaine des aveugles » dans le grand soleil de l'amour naissant, fontaine récupérée deux actes plus tard dans un panoramique tout aussi artificiel et cinématographique avec plan incliné et rayon de lune sur le côté. Golaud soumet Pelléas à la langue de bois d'un interrogatoire faussement indulgent : leurs corps gesticulent en ombres chinoises devant le globe aveuglant du soleil couchant (autocitation de Stein dans son propre *Roberto Zucco*). Beaucoup de tableaux, par leur limpidité azuréenne, leurs matières aquatiques aux reflets argentés, leurs volumes régulièrement rythmés par des troncs d'arbre ou des piliers, rappellent Bob Wilson et son abstraction géométrique. On connaissait à Peter Stein plus de réalisme, moins d'artifices (la tour en carton-pâte du troisième acte est une sorte de clin-d'œil ironique à un Moyen Age de paccotille, avec envol de vraies colombes ; et vrai mouton dans la scène du petit Yniold). On sent Peter Stein moins en prise avec l'imaginaire un peu brumeux de Maeterlinck qu'avec la cohérence plus cérébrale de la partition de Debussy, même si le travail musical dissimule ici sa logique derrière la transparence et la mobilité fébrile de l'orchestration. Le metteur en scène et le décorateur allemands ont donc travaillé sur le retour de structures simples et de formes récurrentes. Travail d'une rigueur et d'une lisibilité presque étouffante.

Dans la logique que nous analysions, la fosse est en vedette et mobilise d'abord l'attention. Le scintillement mouvant, les métamorphoses imprévisibles de l'orchestre, sa nervosité féline marquent l'emprise boulézienne sur les musiciens de l'Opéra gallois, au garde-à-vous mais jamais raides. Tous les chanteurs (aussi inconnus qu'excellents) ont un léger accent – « exotisme » qui n'a jamais gêné Boulez dans *Pelléas*. Toutes les voix (celles d'Arkel et de Golaud exceptées) sont régulièrement couvertes par l'orchestre. Boulez, curieusement, ne semble pas s'en soucier. C'est peut-être ainsi qu'il entend Debussy. Une musique de chef.

ANNE REY

▶ **Jusqu'au 29 avril, Théâtre du Châtelet, 40-28-28-28.**

EXPOSITIONS

Machines meurtrières

Les constructions glacées d'un dadaïste contemporain

ASHLEY BICKERTON
à la galerie Lambert

Picabia et Duchamp dessinaient et peignaient des machines absurdes et menaçantes, des rouages qui tournent à vide, des engrenages incompréhensibles et des machoires dentées qui claquent dans le vide. Leurs enfants et petits-enfants ne cessent depuis de concevoir des mécaniques selon ce principe d'ironie. On ne saurait donc prétendre qu'Ashley Bickerton, trente-trois ans, new-yorkais natif de la Barbade – détail d'importance – a inventé un nouveau genre d'assemblages. Mais il fait preuve, dans cet exercice, d'habileté et de prolixité. Mieux encore : il a su se donner un vrai bon sujet de travail, les voyages et vacances tropicales, à la Barbade par exemple.

Pour son exposition chez Yvon Lambert, la première qui lui soit offerte en France, on dirait qu'il a vidé un magasin de fournitures maritimes. Rien n'y manque, les tubes à oxygène pour plongée sous-marine, les cordelettes et poulies des gréements, les hublots, les coques en plastique moulé, les réservoirs nickelés. Avec ces accessoires, des cartes postales, des photos en noir et blanc retouchées et des inscriptions, il fabrique des reliquaires absurdes en l'honneur de l'exotisme frelaté des croisières vendues sur catalogue et du tourisme transcontinental. A l'une de ses constructions, la plus réussie sans doute, il a ajouté un grand poisson de bois sculpté, bel exemple d'art primitif d'aéroport qu'il a ripoliné afin qu'il luise de patine. Dans une autre, il dispose en tableau récapitulatif une collection de types ethniques d'Afrique et d'Océanie comme on en voyait dans les anciens atlas.

Tout cela est exécuté très froidement, avec méthode, sans céder au plaisir de l'objet pour l'objet. Art sociologique sans doute que celui-ci, et qui prête peu à sentir – mais juste et efficace.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris ; tél. : 42-71-09-33. Jusqu'au 12 mai.**

EN BREF

□ **Festival de films pour enfants.** – Depuis quatre ans, le Festival du court-métrage pour jeune public de Stains (Seine-Saint-Denis) propose des programmes de films courts destinés à la jeunesse. Des prix sont attribués d'une part par un jury de professionnels du cinéma, d'autre part par l'ensemble des jeunes spectateurs. Cette année, parrallèlement à la compétition, le Festival rend hommage au grand créateur de films d'animation d'origine polonaise, mais ayant surtout travaillé à Moscou et en France, Ladislas Starevitch.

▶ **Le 26 avril, Espace Paul-Eluard à Stains. Tél. : 48-23-08-71.**

□ **D'Apollinaire à Yves Klein.** – Des photographies de Marcel Proust enfant, un manuscrit de Rimbaud (le célèbre *Sonnet du trou du cul*, écrit avec Verlaine), *l'Ode au Douanier Rousseau* et trois gouaches d'Apollinaire, le dessin de Picasso montrant l'auteur des *Calligrammes* en uniforme, la tête bandée, après sa trépanation, des partitions d'Erik Satie et des lettres de Baudelaire seront mis en vente le mercredi 20 mai à l'hôtel George-V à Paris, par l'étude Ader-Tajan. Ces documents proviennent du bibliophile Jacques Guérin, quatre-vingt-neuf ans, qui depuis plusieurs années disperse sa bibliothèque aux enchères. Le lendemain, à Drouot-Montaigne, des pièces d'Arman, Appel, Blais, Combas, Garouste, Penck et Soulages seront dispersées par Mᵉ Charbonneaux, avec des œuvres « historiques » des premières années du Nouveau Réalisme. En particulier une œuvre de Daniel Spoërri (1963) et un monochrome d'Yves Klein de 1958. Mais ce seront les grandes ventes consacrées à l'art contemporain, à New-York (à partir du 2 mai), organisées par Sotheby's et Christie's, qui indiqueront les grandes tendances du marché de l'art pour 1992.

□ **Concours pour le mobilier hospitalier.** – Le mobilier hospitalier peut-il avoir un design original ? Peut-il être moins triste et moins banal sans abandonner sa spécificité et son efficacité ? Le concours organisé à l'initiative du ministère de la culture, de l'assistance publique de Paris tente de répondre à ces questions. Cinq couples designers-industriels y participent. Ils doivent déposer un avant-projet le 2 juin prochain. Le lauréat sera désigné à la fin de l'année. Jacques-Louis Binet, professeur d'hématologie à la Pitié – il enseigne également à l'Ecole du Louvre – a été choisi pour présider le jury. *« L'architecture hospitalière a fait ces dernières années des progrès considérables*, explique-t-il. *Une véritable révolution, il est nécessaire que le mobilier suive le mouvement. »* Si designers et industriels prennent ce projet de concours très au sérieux, les ventes ne sont pas pour autant assurées : chaque hôpital commande en effet directement son mobilier, selon ses besoins et ses vœux.

□ **Rectificatif.** – L'exposition Josef Svoboda au Centre Georges-Pompidou n'est pas organisée par l'Union des Théâtres des Nations, comme il est indiqué dans *le Monde* du 24 avril, à propos du colloque avec le scénographe, mais par l'Union des Théâtres de l'Europe.

CINÉMA

Hommages à Satyajit Ray

L'Inde rend hommage au cinéaste Satyajit Ray, mort jeudi 23 avril (*le Monde* du 25 avril). Avant la crémation, qui a eu lieu vendredi, le corps du réalisateur a été exposé dans un complexe cinématographique de Calcutta, et des dizaines de milliers d'Indiens sont venus lui rendre un dernier hommage. La journée a été décrétée jour de deuil national. Les écoles, les bureaux et la Bourse de Calcutta ont été fermés ; les drapeaux ont été mis en berne. Satyajit Ray avait reçu un Oscar d'honneur cette année pour ses films en bengali.

En France, c'est le Festival de Cannes qui avait révélé l'artiste indien. Son premier film, *Pather Panchali*, primé sur la Croisette en 1956, sera projeté au cours du prochain Festival, a déclaré son délégué général, Gilles Jacob. *Agantuk*, la dernière œuvre de Satyajit Ray, présentée à la Mostra de Venise mais encore inédite en France, sortira en juin à Paris. Le Festival de Cannes s'associera à cette sortie.

FR 3 ajoute à ses programmes du week-end un long-métrage et deux courts-métrages du cinéaste disparu. *Le Directeur de la poste*, un film de quarante minutes, est diffusé dans la nuit de samedi à dimanche (à 1 h 30). Dans la nuit de dimanche à lundi sera présentée *la Conclusion* (à 0 h 10), suivie, à 1 h 10, par *les Bijoux perdus*.

Duel à Cinéville

Suite de la première page

Une ville chic où émerge une équation simple : ville aisée + agréable + étudiante = ville cinéphile (1). D'autant que les rôles sont tacitement répartis : *« A Marseille, le théâtre et la peinture. A Aix, la musique et le cinéma. »*

Au-delà d'un terrain propice, Aix bat les records de fréquentation des grands écrans grâce à une richesse de programmation à rendre jaloux la plupart des villes de France : douze salles pour les grandes sorties, quatre pour le cinéma d'art et d'essai, dont deux classées « recherche » (il n'y en a aucune à Marseille), un Institut de l'image très actif (rétrospective Philippe Garrel en février dernier), plusieurs festivals comme celui du court métrage en décembre (« Tous courts »), une ribambelle de cinéastes invités, des relais dans les lycées. Bref, *« tout le paysage du cinéma est couvert »*, affirme Emmanuelle Ferrari, responsable de l'Institut de l'image.

Le paysage aixois est pourtant perturbé, depuis quelques mois, par un conflit exemplaire : Marcel Guillaume, le directeur des douze salles Cézanne-Renoir, s'est porté acquéreur des trois salles art et essai du Mazarin, dont le bailleur veut se séparer. *« La boucle sera bouclée*, explique M. Guillaume qui détiendrait le monopole du cinéma à Aix, *je suis la meilleure ville de France, ça veut dire que je fais bien mon travail. »* Mais le programmateur du Mazarin, Jean Chenu, rappelle que le Cézanne-Renoir est détenu à 55 % par le circuit national Pathé : *« C'est donc la survie du cinéma indépendant à Aix qui est en jeu. »* C'est, en tout cas, la diversité des choix.

Majors contre exploitants indépendants, Cézanne contre Mazarin, Guillaume contre Chenu. Les deux cinémas sont à un coin de rue l'un de l'autre et les deux hommes se livrent une petite guerre. Jusqu'ici, *« on se tirait des bourres pour avoir quelques films en exclusivité »*, explique M. Guillaume. Là, le combat est plus sérieux, *a priori* inégal : trois salles et 140 000 entrées d'un côté ; douze salles et plus de un million de spectateurs de l'autre. Mais le directeur du Mazarin a redonné une vitalité au cinéma d'art et d'essai, en augmentant les entrées de 60 % en trois ans dans une conjoncture difficile.

Il est vrai que Jean Chenu s'est remué : une qualité de programmation saluée par tous (300 films par an), adhésion à l'association Cinémas du Sud (vingt-six écrans dans douze villes) pour aider à la venue de films, une politique de prix rigoureuse (23 francs la place), des films pour les enfants à quinze francs, des actions dans les lycées, des opérations communes avec l'Institut de l'image et des animations multiples : au mois d'avril, Danielle Dubroux, pour présenter son *Border Line* ; Ken Loach, invité dans le cadre du festival « Vingt ans de cinéma britannique » ; une « nuit de l'amour » avec petit déjeuner offert à l'aube.

Fort de ce succès, Jean Chenu a essayé de « sauver » ses trois salles de « l'ogre Cézanne ». Il a lancé une pétition, *« signée par treize mille personnes, soit plus de dix pour cent de la population »* ; cinq mille cartes de vœux ont été envoyées à la mairie avec ces mots : *« Monsieur le Maire, le cinéma Mazarin risque de disparaître »* ; des lettres de soutien de distributeurs indépendants ont afflué ; une association de défense s'est créée au sein du lycée Paul-Cézanne ; Jean Chenu a écrit des éditoriaux au canon dans la brochure bimensuelle qui accompagne la sortie des films.

Mais l'action la plus originale est un cinéthon calqué sur le modèle du téléthon : *« Mille deux cents personnes ont fait des promesses de dons qui s'élèvent à 1,5 million de francs »*, affirme Jean Chenu. Cet argent devait contribuer au rachat du cinéma par ses spectateurs. On est loin des 4 millions de francs demandés par le vendeur, mais le Centre national du cinéma (CNC) était prêt à favoriser ce rachat à condition que la municipalité s'engage dans l'opération : la mairie n'a pas bougé. *« Aix n'a rien à voir avec ces villes qui doivent sauver leur dernière salle. On ne va pas casser quelque chose qui marche »*, répond l'adjoint aux finances, Gilles Nancy.

La municipalité reconnaît les talents de Jean Chenu, mais elle met en avant ceux de M. Guillaume, président du club de rugby local, une personnalité du cinéma à Aix. Quand beaucoup de salles ont disparu en vingt ans, les Guillaume sont toujours là, de père en fils, exploitants de salles depuis quatre générations. Leurs salles sont irréprochables, loin des « écrans timbres-poste », présentent des copies 70 mm, offrent des formules « Ciné universitaire » ou « Ciné classique » et invitent Annaud, Verneuil, Besson et Beneix à présenter leurs films. Marcel Guillaume raconte avec nostalgie ses « coups » des années 60 et 70 : quatre mille personnes, Cours Mirabeau, reprenant *le Chant des partisans* pour la sortie de *Paris brûle-t-il ?* de René Clément ; des centaines de boutons cachés dans la ville donnant droit à des places gratuites pour *la Guerre des boutons* d'Yves Robert, une distribution de 2,5 tonnes de riz pour la sortie des *Tribulations d'un Chinois en Chine* de Philippe de Brocca.

Aujourd'hui, les Cézanne-Renoir affrontent une baisse de fréquentation de 20 % en six ans. La vente du Mazarin tombe donc à pic, et ne devrait plus leur échapper. Marcel Guillaume se veut rassurant, ne cesse de répéter qu'il ne changera en rien la programmation et qu'il conservera M. Chenu à la tête des trois salles art et essai : *« Nos cinémas sont complémentaires. Et si nous avons lâché 55 % à Gaumont, nous avons l'assurance écrite de rester, avec mon fils, maîtres de nos salles. »*

Le fils, c'est Jean-Marie Guillaume, vingt-sept ans, le costume-cravate soigné et l'assurance calme d'un jeune diplômé formé aux Etats-Unis. Le jeune homme a plus d'envergure qu'un simple fils à papa. Mais sait-il que c'est lui qui devra préserver l'indépendance et la diversité du septième art dans la ville la plus cinéphile de France ?

MICHEL GUERRIN

(1) Selon le Centre national de la cinématographie (CNC), les résultats d'exploitation dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 1990, placent Aix en tête de l'indice de fréquentation devant Montpellier, Paris, Annecy, Rennes et Poitiers.

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. Dépressions verbeuses : 22 h.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.

ARCANE (43-38-19-70). L'Espace du souffle : 20 h 30, dim. 17 h.

ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE - LOUIS-JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Du geste de bois : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Bérénice : 20 h 30, dim. 16 h.

BASTILLE (43-57-42-14). Les Déliés : 19 h 30, dim. 15 h 30. Hall de nuit : 21 h, dim. 17 h.

BERRY (43-57-51-55). La Tragi-comédie de Don Cristobal et Dona Rosita : 19 h. Dim. Les Champêtres de joie : 20 h 30.

BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h, dim. 15 h.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : 20 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Dim. Festival d'expression artistique : 20 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). L'Aristophanie *ou le Chœur des clochards : 20 h 30.*

CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. L'Eveil du printemps : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Mangeuse de crottes : 21 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Joyzelle : 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (48-05-95-95). Les Sept Jours de la Bible : 15 h et 21 h.

CITÉ INTERNATIONAL UNIVERSITAIRE (45-67-87-74). La Frontière : 20 h 30, dim. 16 h.

COLLÈGE FRANCO-BRITANNIQUE (42-65-28-37). Cet étrange animal : 20 h 30, dim. 17 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). La Vie de Galilée : 20 h 30. Dim. Le roi s'amuse : 20 h 30. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14 h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Les Larrons : 18 h 30, dim. 15 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Mélodie pour elle : 21 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Guy Montagné dans Histoires drôles : 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Rosencrantz et Guildenstern sont morts : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Le Petit et le grand : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Les Carabiniers : 20 h 30, dim. 16 h.

ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Foutiste : 20 h 30.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. *La Mouette* : 20 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Théâtre à une voix : 15 h. Salle I. Titre provisoire : 20 h 30, dim. 16 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nina : 21 h, dim. 15 h.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). *Roland Magdane dans Rire* : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Lapin chasseur : 20 h 30, dim. 17 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant du cygne : 18 h 45. L'Homme changé en barque : 20 h 30. Trois petites planches et trois petits clous : 20 h 30. Le Perroquet de Marilyn : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.

HÉBERTOT (43-87-23-23). Bec de gaz : 19 h. Les Silences du quatuor Conrad : 21 h, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Supplément au voyage de Bougainville : 20 h 30, dim. 17 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.

LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.

LE PROLOGUE *(45-75-33-15).* La Grande Tentation de saint Antoine : 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Amérique, l'Amérique... : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. La Journée du maire : 20 h. Comme une légère angoisse : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h, dim. 15 h 30.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Baya : 20 h 30, dim. 17 h.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). Les Anciennes Odeurs : 18 h 30. Savage Love : 20 h 30.

MARIGNY *(42-56-04-41). Le Misanthrope* : 21 h, dim. 15 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Cher Menteur : 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 18 h 30, 21 h 30 et 21 h 15, dim. *15 h 30.*

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 21 h.

MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Jardin secret : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). La Belle Age : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 14 h 30 et 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Jean-Marie Bigard : 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Le Nouveau Spectacle de Riaboukine : 21 h.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 15 h et 20 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Silence de Molière : 20 h 30, dim. 15 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 *h*, dim. 15 h. Salle II. Journal d'une petite fille : 21 h, dim. 15 h.

PORTE-SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 20 h 30, dim. 17 h. Gardi Hutter dans Jeanne d'Arpo : 22 h, dim. 15 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Enfers : 18 h. Le Voyage en Italie, le Bout de la *nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.*

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Macbeth assassine le sommeil : 20 h 45.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45, dim. 15 h.

SHOW-BUS (42-62-36-56). Dim. Show Bus : 14 h 30.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : *20 h 30.*

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24). L'Amérique de Jean-Paul Martineau : 16 h 30 et 20 h 30.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Carnaval : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Le Gardien du phare : 19 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Daniel Lemire dans Juste pour rire : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Nuit de l'an 2000 : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). De la paille pour mémoire : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Après l'amour : 21 h, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Fou de Bassan : 20 h 30, dim. 18 h 30.

THÉATRE MODERNE (48-05-69-69). Je vous demande plaît-il : 20 h 30.

THÉATRE MONTORGUEIL (42-33-80-78). Un fou d'opéra : 21 h, dim. 18 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). La Galerie. Un cœur sous une soutane : 18 h 30. Salle Gémier. Andromaque : 20 h 30. Salle Jean Vilar. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Les Videurs : 16 h et 21 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). La vie est un songe : 15 h et 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'étau ; Je rêve (mais peut-être pas) : 18 h 30, dim. 18 h et 21 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Libertinage : 17 h.

THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Lisbeth est complète*ment pétée : 21 h.*

THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Teatr : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Le Soir des rois : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Don Quichotte : 18 h 45. Lettres de Louise Jacobson : 21 h, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). El Tricicle dans Terrific! : 20 h 30, dim. 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). L'Education d'un prince : 19 h. Agnès de Dieu : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim. *15 h.*

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Le Régiment de Sambre et Meuse : 21 h, dim. 16 h 30. Grande salle. Modeste Proposition concernant les enfants des classes pauvres : 20 h 30, dim. 16 h.

BATEAU-THÉATRE A COURBEVOIE (QUAI MARÉCHAL-JOFFRE) (40-51-84-53). Les Plaies ivres : 20 h 30.

BOISSY-SAINT-LÉGER (LE FORUM) (45-69-83-48). Comédies : 20 h 30.

CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Le Voyage à Rome : 20 h 30.

EPINAY-SUR-SEINE (MAISON DU THÉATRE ET DE LA DANSE) (48-26-45-00). Le Château des cœurs : 20 h 30.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Victory : 20 h 30, dim. 17 h. Down and Out in Paris and London : 20 h 30, dim. 17 h.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Sueur de sang ou le *Désir à vif* : 20 h 45.

NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). L'Annonce faite à Marie : 20 h 30.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chef-lieu : 20 h 45, dim. 17 h. Salle J.-M. Serreau. Romulus le Grand : 20 h 45, dim. 17 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Les Parents terribles : 20 h 45.

SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT) (60-63-28-24). L'Arbre du désert : 20 h 30, dim. 16 h.

VINCENNES (INTERNATIONAL VISUAL THEATRE) (43-65-63-63). Le Malade imaginaire : 20 h 30.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) *(48-08-60-83).Dim. Chat en* poche : 18h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 27 AVRIL

«La maison de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens», 10 h 30, métro Rambuteau, sortie rue du Grenier-Saint-Lazare (Paris autrefois).

«Le Père-Lachaise méconnu», 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

«Les salles souterraines nouvellement découvertes des thermes de Cluny», 11 heures, entrée du Musée de Cluny (P.-Y. Jaslet).

«Hôtels et curiosités du Marais, la place des Vosges et l'évolution du quartier», 11 heures, 15 heures et 17 heures, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

«La maison Opéra de Charles Garnier», 14 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Paris et son histoire).

«Le vieux village de Montmartre, du martyre de saint Denis à nos jours. La belle époque des impressionnistes», 14 h 30, sortie métro *Lamarck-Caulaincourt (Arts et caetera).*

«Cours et ateliers d'artistes de Montparnasse», 14 h 30, métro Notre-Dame-des-Champs (Mme Cazes).

«Appartements royaux du Louvre et vie quotidienne de la Cour», 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

«Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Les passages couverts (deuxième parcours), exotisme et dépaysement assurés», 14 h 40, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

Exposition : «Clodion», 14 h 45, métro Palais-Royal, sortie terre-plein central (D. Fleuriot).

«La peinture française au Louvre. Le dix-neuvième siècle», 14 h 45, *2, place du Palais-Royal, devant le* Louvre des Antiquaires (Tourisme culturel).

«Un cimetière lapidaire au sein de l'Ecole des beaux-arts», 14 h 45, rue Bonaparte, devant l'Ecole des beaux-arts (M. Banassat).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : «Les *pouvoirs et la souveraineté en* Europe», par M.-F. Garaud (Académie des sciences morales et politiques).

Ecole nationale de la magistrature, 8, rue Chanoinesse, 19 heures : «Les relations franco-allemandes sous la présidence du général de Gaulle et les politiques européennes des deux pays», avec P. Maillard (Association des juristes franco-allemands).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24-)

SAMEDI

Double messieurs (1986), de Jean-François Stévenin, 18 h 30 ; le Déclin de l'empire américain (1986, v.o. s.t.f.), de Denys Arcand, 21 h.

DIMANCHE

El Sur (1985, v.o. s.t.f.), de Victor Erice, 18 h 30 ; Brève Histoire d'amour (1988, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : le Trésor de la Sierra Madre (1949, v.o. s.t.f.), de John Huston, 14 h 30 ; Mister Skeffington (1944, v.o. s.t.f.), de Vincent Sherman, 17 h 30 ; Un tramway nommé «Désir» (1952, v.o. s.t.f.), d'Elia Kazan, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : Key Largo (1948, v.o. s.t.f.), de John Huston, 14 h 30 ; Un homme dans la foule (1957, v.o. s.t.f.), d'Elia Kazan, 17 h 30 ; l'Etoffe des héros (1983, v.o. s.t.f.), de Philip Kaufman, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Week-end Lazareff à la une : Jeunesse : six portraits : En direct de l'Etoile : Yves Montand (1959) d'un réalisateur anonyme, Chères Etudes (1959) de Pierre Badel, Si j'avais un million (1960) de Guy Lessertisseur, Jean Baert saurait-il tout? (1960) de Michel Mitrani, Square des Batignolles (1960) de Paul Séban, Jean-Pierre, Jean-Paul, Jean-Claude (1961) de Paul Séban, le Lancement du disque (1961) de Janine Guyon, Normale sup (1968) de Pierre Dumayet, 14 h 30 ; Lazareff, les médias et le grand public : Interview de Pierre Lazareff (1969), 5 Colonnes à la une (1960), C'était un jour comme les autres (1970) de Philippe Labro, 16 h 30 ; l'Invité du dimanche : Pierre Lazareff (1969) de Raoul Sangla et Jean Brard, 20 h 30.

DIMANCHE

Week-end Lazareff à la une : Jeunesse et Société : Gilbert Bécaud (1963) d'Igor Barrère, Rapt (1960) d'Igor Barrère, les Parents de cœur (1964) de Pierre Dumayet et Antoine Hirsch, Une école comme les autres (1964) de Jacques-Gérard Cornu, Qu'est-ce que tu feras plus tard? (1963) d'Henri de Turenne et Ange Casta, 50 % de recalés (1966) d'Alain Dhenaut, 14 h 30 ; Mode et Cinéma : Coco Chanel (1959) d'Henri Carrier, Piaf, je repars à zéro (1960) de Roger Benamou, l'Ecole des femmes (1961) de Michel Mitrani, le Business et la Mode (1962) de Paul Séban, le Docteur Rouveix et Madame (1959) d'Igor Barrère, Parlez... On tourne (1959) de Pierre Desgraupes, 250 pour une (1959) de Michel Péricard, Catherine et Zazie (1960) de Jean-Noël Roy, Scandale aux Champs-Elysées (1960) de France Roche, Jeanne Moreau (1963) de J.-J. Lagrange et J.-P. Moulin, la Fille de Max Linder (1963) de Pierre Dumayet, 16 h 30 ; la Crise du logement : Quarante mille voisins (1960) de Pierre Tchernia, les Nouveaux Propriétaires (1961) de Jacques Krier, Ce soir à Paris : Charles Trenet (1961) d'Igor Barrère, les Soldats du coin des rues (1963) de Pierre Mignot, Que sont-ils devenus? (1962) de J.-C. Bringuier et P. Séban, l'Opéra de Bécaud (1962) de Roger Benamou, Ils ont trouvé un appartement (1965) de François Gir et Henri de Turenne, Sous les toits de Paris (1968) de M. Spinelli et J.-P. Gall, 18 h 30 ; Visages d'une société : le Budget d'un gréviste (1962) de Jacques Krier, Ce soir à Paris : Sacha Distel (1961) d'Igor Barrère, les Ménagères et le Ministre (1964) de Jean-Christophe Averty, Ouvriers noirs de Paris (1964) de Jacques Krier, l'ENA (1966) de François Gir, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

BORDER LINE (Fr.) : Epée de Bois, 5e *(43-37-57-47).*

CÉLINE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

FACES (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AUTOUR DU DÉSIR (It.-Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 50.

BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 45.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

DANZON (Mex., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

DOMANI, DOMANI (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 15.

EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 15.

LES ENFANTS DU CAPITAINE GRANT (Brit.-A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 16 h 15.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.

HENRY V (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 10.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.

L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

JUNGLE FEVER (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 30.

LUST IN THE DUST (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 45.

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 20 h 10.

LE PASSAGER (Iranien, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.

POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30*

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 19 h 20.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h.

VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 20.

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

LES FILMS NOUVEAUX

A BRIGHTER SUMMER DAY. Film taïwanais d'Edward Yang, v.o. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LE COUP SUPRÊME. Film français de Jean-Pierre Sentier : Utopia, 5e (43-26-84-65).

FACE A FACE. *Film américain de* Carl Schenkel, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA GAMINE. Film français d'Hervé Palud : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNA EN MER. Film autrichien de Christian Berger, v.o. : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

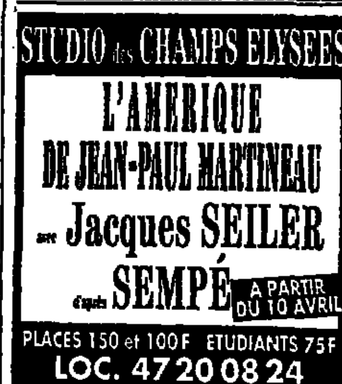
JOHNNY SUEDE. Film américano-suisse de Tom DiCillo, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Le Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

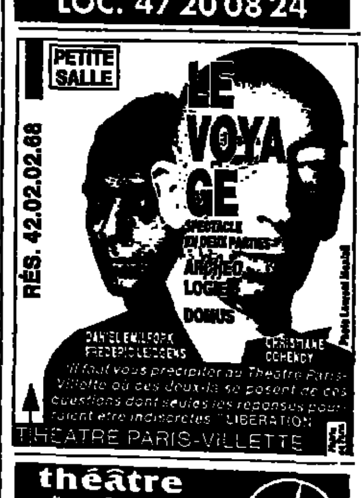
NOUS DEUX. Film français d'Henri Graziani : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PAS DE RÉPIT POUR MÉLANIE. Film canadien de Jean Beaudry : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA RÉVOLTE DES ENFANTS. Film français de Gérard Poitou-Weber : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROME ROMÉO. Film français d'Alain Fleischer : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).







BILLET

Une France compétitive

Il faut remonter à une vingtaine d'années en arrière pour trouver la balance commerciale de la France équilibrée trois mois de suite. Cette performance vient de se renouveler avec l'excédent de 1,4 milliard de francs enregistré en mars, après les soldes positifs de janvier et février (le Monde du 25 avril). Le ministère de l'économie et des finances explique que ce bon résultat a pour origine les gains de compétitivité de l'économie française. Il est vrai que la progression rapide des exportations françaises est assez surprenante alors même que l'activité économique dans le monde est encore très ralentie. Selon le FMI, la croissance moyenne des pays industrialisés aurait été inférieure à 1 % l'année dernière et n'atteindrait même pas 2 % cette année. Pour l'ensemble du monde, les chiffres d'activité sont encore plus faibles : – 0,3 % en 1991 et + 1,4 % cette année. Que, dans un tel contexte, la France puisse accroître fortement ses ventes à l'étranger accrédite l'idée de gains de parts de marché.

Entre mars 1991 et mars 1992, les exportations de la France ont augmenté de 9,6 %. Sans doute cette progression s'explique-t-elle en partie par des livraisons d'Airbus de plus en plus nombreuses. Mais sur l'ensemble du premier trimestre la progression est également forte : + 6 % par rapport aux trois premiers mois de 1991. L'hypothèse de l'amélioration de la compétitivité française est étayée par le rééquilibrage des échanges commerciaux avec les pays de la CEE, échanges excédentaires de 2,3 milliards de francs en mars et de presque 10 milliards sur le premier trimestre. Au cours des trois premiers mois de 1991, nos échanges avec la CEE avaient été déficitaires de 4,4 milliards de francs. Autre signe favorable : la balance des produits industriels (matériel militaire compris) a été équilibrée au premier trimestre alors qu'elle avait été très déficitaire (12,5 milliards de francs) au cours de la même période de 1991.

S'il est à peu près certain que la balance commerciale sera équilibrée au premier semestre, la seconde partie de l'année sera plus difficile. La reprise qui semble s'esquisser en France va raffermir la demande intérieure et entraîner davantage d'importations, alors que l'Allemagne, dont la croissance économique s'est ralentie, va exporter davantage. Le déficit commercial franco-allemand, qui avait presque disparu ces derniers mois, risque donc de se creuser à nouveau.

ALAIN VERNHOLES

Le dix-septième congrès de Force ouvrière

M. Marc Blondel à l'heure du bilan

Lors de son 17e congrès, qui se déroulera à Lyon du 27 avril au 1er mai, Force ouvrière réaffirmera son attachement à la pratique contractuelle et à ses racines réformistes. Des traditions quelque peu bousculées par M. Marc Blondel, qui, depuis son accession au secrétariat général, en 1989, a assis son autorité en imprimant à son organisation un style plus combatif, mais aussi plus crispé. S'il souhaite effectivement *« élargir »* les instances dirigeantes de FO, le secrétaire général – qui doit être réélu – devra accepter certaines concessions.

Existe-t-il une « ligne Blondel » ? A l'heure des premiers bilans, une telle interrogation ne peut que laisser perplexe. Le secrétaire général s'est distingué par un discours radical, parfois outrancier. Il tient en horreur le *« consensus »* (*« facteur d'effritement ou de déchirement du tissu social »*) et rêve d'une *« action dure »* contre la politique économique du gouvernement. Parallèlement, il n'a cessé de se poser en interlocuteur privilégié du patronat et des pouvoirs publics, sachant lorsqu'il le faut adopter un ton plus conciliant, notamment lors de l'élaboration du dispositif de maîtrise des dépenses de santé dans lequel son organisation a joué un rôle essentiel.

A défaut de témoigner d'une parfaite cohérence, l'action de M. Blondel paraît se résumer à une méfiance instinctive à l'égard du changement et à une hostilité viscérale à l'égard de toute initiative intersyndicale sur le plan national. Quitte à se retrouver aux côtés de la CGT, sur laquelle il espère pourtant prendre une revanche historique.

Force ouvrière a violemment rejeté la réforme de la grille de la fonction publique, destinée à mieux prendre en compte l'évolution des qualifications des fonctionnaires. La contribution sociale généralisée (CSG), qui vise à élargir le financement de la protection sociale aux revenus du capital (mais aussi aux retraités imposables et aux 10 % de chômeurs les mieux indemnisés), n'a pas reçu un meilleur accueil. Incapable de se prononcer, la confédération n'a jamais donné de réponse à l'accord interprofessionnel du 24 mars 1990 portant sur les salariés concernés par des formes de travail précaire. Enfin, elle affirme avec obstination que le déficit de la Sécurité sociale est un *« mythe »* qui *« sert avant tout de moyen de conditionnement de l'opinion »*.

Fort éloigné de l'« ère Bergeron », ce raidissement semble convenir à la majorité des militants, mais il s'accompagne d'un repli de FO sur elle-même. La centrale a refusé de participer aux prudentes initiatives lancées par les « réformistes » de la CFDT, de la CFTC, de la CFE-CGC et de la FEN sur l'emploi, préférant organiser seule le 24 octobre 1991 une *« grève générale »* dont l'échec fut à peine atténué par la journée d'action opportunément déclenchée par la CGT. Auparavant, les fonctionnaires FO et CGT avaient lancé en novembre 1989 des appels parallèles à manifester, et les deux organisations s'étaient retrouvées dans la rue (mais avec la CFE-CGC) un an plus tard contre la CSG. Cette complicité implicite avec les cégétistes a créé quelques remous, même si le rapport d'activité assure que *« Force ouvrière n'a pas d'états d'âme »*.

Resserrer le bureau confédéral

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent également de la bienveillante neutralité du secrétaire général à l'égard des trotskistes, *« dont l'influence réelle dépasse largement l'importance numérique parce qu'il n'existe que peu ou pas de débats à l'intérieur de l'organisation »*, note un responsable pourtant favorable à M. Blondel. Minoritaires, les adversaires de ce dernier – qui se recrutent pour l'essentiel parmi les anciens partisans de M. Claude Pitous, son rival malheureux en 1989 – souhaitent que l'on modère un discours qui leur semble décalé par rapport au comportement de la base militante. Hostiles à une recomposition du mouvement syndical, ils déplorent néanmoins le cavalier seul de FO et son jeu rapproché avec la CGT.

Alors que M. Blondel entend *« élargir »* les instances dirigeantes (*le Monde* du 21 décembre), ses adversaires posent leurs conditions. Ils demandent une véritable représentation au sein de la commission exécutive, dominée par les *« blondélistes »*, et l'intégration de trois des leurs au sein du bureau confédéral (1). Pour l'heure, une soixantaine de candidats pour trente-cinq postes se sont manifestés à la commission exécutive, et M. Blondel compte ramener de quatorze à douze les membres du bureau confédéral. Explication du secrétaire général : il souhaite d'une part *« resserrer »* son équipe et se déclare d'autre part contraint de prendre en compte... l'exiguïté des locaux confédéraux ! Les places seront donc plus chères, et les minoritaires risquent fort de ne pas faire élire leurs trois représentants, même si M. Blondel n'exclut pas d'étoffer le bureau avant le prochain congrès. Reste que, pour M. Michel Huc, leader de la fédération FO de la métallurgie, *« l'unité de la maison passe par le maintien de quatorze membres au bureau confédéral et la prise en compte de notre sensibilité réformiste. Sinon, il n'y aura pas d'unité »*.

Assuré d'une confortable majorité, M. Blondel à toutes les cartes en main : jouer l'ouverture ou, au contraire, ignorer ses adversaires. Il serait malgré tout dommageable que les seuls enjeux de ce congrès portent sur les postes à pourvoir et que le secrétaire général se borne à faire jouer un *« réflexe identitaire »*. L'écroulement des régimes communistes renforce certes la légitimité des principes fondateurs de Force ouvrière. Mais la centrale a d'autres défis à relever, et elle ferait bien de ne pas négliger le danger qui consisterait à ne pouvoir se définir que de manière négative.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Il s'agit de MM. Alain Kerbriant (agriculture), Robert Saintune (métallurgie) et Bernard Sohet (union départementale du Nord).

Estimant à 45 milliards les moins-values fiscales

Le gouvernement prévoit un déficit budgétaire de 135 milliards de francs en 1992

Fixé à 90 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1992, le déficit budgétaire devrait atteindre 135 milliards. Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a annoncé, vendredi 24 avril à l'issue d'une rencontre avec le ministre du budget, M. Charasse, et celui des finances, M. Sapin, cette révision des comptes de l'Etat, précisant dans un communiqué publié par Matignon que, *« proche de l'exécution du budget 1991, le niveau* [du déficit] *restera* [ainsi] *inférieur à 2 % du PIB »*. Par cette annonce, M. Bérégovoy indique qu'il compte continuer à Matignon la politique budgétaire qu'il menait à Bercy, cherchant à adapter le budget à la conjoncture. Pour soutenir l'activité, la baisse importante des recettes ne sera pas compensée dans l'immédiat par une réduction correspondante des dépenses.

Cette révision du déficit budgétaire résulte d'une baisse attendue des recettes fiscales, estimée à 45 milliards de francs. La réduction anticipée du taux de TVA (sur l'automobile pour l'essentiel) devrait d'une part se traduire par des moins-values estimées à 4,3 milliards de francs. Cette baisse de la TVA va donner lieu à un projet de loi spécifique qui sera présenté au Parlement lors de la session en cours. L'impact de la conjoncture, plus faible que prévu en 1991, se traduira d'autre part par des moins-values fiscales globales estimées aujourd'hui par Bercy à 41 milliards pour 1992.

Le chef de gouvernement a en fait décidé vendredi de ne pas compenser ces moindres recettes par des réductions de dépenses et de laisser croître le déficit. Cela permettra au ministre français de l'économie, M. Sapin, d'expliquer dimanche à Washington à l'occasion de la réunion du G 7 comment la France utilise ses marges de manœuvre pour contribuer à l'action concertée en faveur de la croissance mondiale. A Matignon, on précise cependant que la procédure de régulation budgétaire engagée à la fin du mois de février sera poursuivie et que toute dépense nouvelle qui pourrait intervenir devra être financée par des économies nouvelles.

E. I.

Pour mieux protéger sa concession

Canal Plus signe des accords à long terme avec le football et le cinéma

M. André Rousselet, PDG de Canal Plus, est sans doute le plus japonais des patrons français. Fermement campé sur sa montagne de bénéfices (1,08 milliard de francs de résultat net en 1991 pour 6,9 milliards de francs de chiffre d'affaires), il travaille pour le long terme.

Après avoir conclu un accord avec le cinéma jusqu'en 1997 – accord financièrement fort avantageux pour les producteurs, – la chaîne cryptée s'est, vendredi 24 avril, liée aux professionnels du football jusqu'à l'an 2 000. Moyennant là encore un chèque plus que confortable, Canal Plus aura pendant huit ans l'exclusivité des vingt matches du championnat de France, et pourra retransmettre certains matches de championnats étrangers. Aucun chiffre n'a été cité, mais chacun des signataires reconnaît que la chaîne a été au-delà des 4,2 millions de francs par match actuellement payés par Canal Plus.

Pourquoi Canal Plus subventionne-t-elle aussi hardiment ses partenaires du football et du cinéma ? Pourquoi la chaîne demande-t-elle à casser les accords en cours (l'accord avec la Ligue de football courait normalement jusqu'en 1994) ? Réponse : pour mieux se protéger. Car l'insolente santé financière de Canal Plus fait des envieux.

Comparés aux 300 petits millions de francs de bénéfices de TF 1 ou aux pertes de l'ensemble des chaînes de télévision en France, Canal Plus est – de loin – la meilleure affaire du Paysage audiovisuel français (PAF), mais aussi européen. Un seul écueil la menace : le renouvellement de sa concession en 1995. A cette date, les pouvoirs publics pourraient être tentés de limer quelque peu les « originalités » de Canal Plus. D'autant qu'ici ou là un discours revendicatif s'élabore. De plus en plus d'articles de presse utilisent par exemple les mots *« privilège »* et *« monopole »* pour évoquer la situation de la chaîne. Et à travers la presse M. Rousselet sait bien que c'est la classe politique et financière qui s'exprime, sans oublier les jaloux du PAF.

Pour préparer ces batailles à venir, Canal Plus a entrepris de peaufiner des accords de long terme avec deux des plus influents lobbys de France, le cinéma et le football. Qu'un ministre tente un jour de toucher à la concession de Canal Plus et M. Rousselet expliquera à ses alliés du sport et du cinéma qu'il ne peut plus continuer à honorer ses engagements. Que certaines stars du football s'allient alors à d'autres stars du cinéma pour protester contre ce « mauvais coup » et ce pourrait être politiquemenyt dévastateur pour les adversaires de la chaîne cryptée.

YVES MAMOU

La grève à Marseille

Les dockers : « Jusqu'à la victoire... »

Les dockers CGT, opposés à la réforme de leur statut, ont continué le vendredi 24 avril la grève commencée le 21 ; le mouvement est largement suivi. Deux condamnations judiciaires ont été prononcées contre la CGT à laquelle il est demandé de libérer les ports de Bordeaux et de Marseille, sous peine d'astreintes. A Marseille, le syndicat CGT a été condamné par le tribunal de grande instance à une astreinte de 100 000 francs par heure de retard à libérer les accès du port, astreinte qui sera portée à 150 000 francs au bout de deux jours. A Bordeaux, la pénalité s'élève à 20 000 francs par jour à partir *« d'un délai de 48 heures après la signification de l'ordonnance »*.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

S'il n'en reste qu'un, ce sera celui-là. A Marseille, l'idée prévaut que dans le bras de fer engagé entre le gouvernement et les dockers le port autonome sera, sans doute, le dernier à céder. Question de tradition et de tempérament. *« Sur le plan social*, observe le directeur adjoint du port, M. Bruno Vergobbi, *c'est à Marseille que les crises atteignent toujours leur paroxysme. On ne sait pas, ici, régler un problème de cette importance sans qu'il y ait une explosion. »*.

Pour le moment, du moins, si la tension est forte, la situation n'a pas dégénéré. Depuis mardi 21 avril, le blocage du port est, certes, total. Les cinq portes des bassins est de Marseille ainsi que les terminaux minéraliers de Fos et de Caronte sont solidement tenus par les grévistes CGT qui ont dressé des barrages à l'aide de conteneurs, remorques, wagons et autres engins de levage. Mais il n'y a pas eu d'escalade. Une solution a pu être trouvée pour le trafic passagers avec la Corse – transféré sur Toulon, – et les approvisionnements pétroliers, l'autre enjeu politique majeur de tout conflit sur le port de Marseille, n'ont pas été perturbés. Les entreprises de manutention redoutent, toutefois, des représailles. Ainsi, après une visite musclée de certains éléments « incontrôlés », la direction de Somotrans a pris la précaution de faire blinder la porte palière, et même les murs attenants des bureaux de la société. Atmosphère...

Jusqu'où les dockers marseillais iront-ils ? *« Jusqu'à la victoire »*, répond, par bravade, la CGT. Les responsables du syndicat ne cherchent pas, cependant, à dissimuler que la partie n'a jamais été aussi difficile. *« Nous n'avons jamais menti aux travailleurs*, souligne M. Gilbert Natalini, secrétaire adjoint cégétiste des dockers de Marseille. *Ils savent, depuis le début, que le gouvernement et le patronat veulent notre mort. »*

L'heure n'est pas, quoi qu'il en soit, aux concessions. Les dirigeants de la CGT ont, jusqu'ici, refusé d'engager la moindre discussion avec le patronat local. Et au meeting organisé jeudi par l'union départementale du syndicat, le ton était des plus virulents, M. Alain Dini, secrétaire adjoint des dockers de Fos traitant, M. Bernard Tapie, ministre de la ville, qui s'était engagé, avant les élections régionales à défendre le statut des dockers, de *« ministre du mensonge et du vent »* !

Au-delà de cette grève de cinq jours, *« qui n'est qu'une étape »*, M. Dini a également laissé prévoir des actions plus dures. *« Nous ne resterons pas enfermés derière les grilles du port »* a-t-il promis. Les dockers marseillais savent, il est vrai, à quoi s'en tenir. D'un peu plus de deux mille hommes, leurs effectifs devraient être réduits de moitié par la mise en œuvre du plan de modernisation de la filière portuaire. Sur ce nombre, trois cents d'entre eux devraient bénéficier des *« mesures d'âge »*. *« Nous attachons la plus grande importance au reclassement de tous les autres »*, assure M. Georges Chapus, président du syndicat des entreprises de manutention de Marseille-Fos, qui a mis en chantier, en collaboration avec la chambre de commerce, un *« schéma d'opération »* prévoyant un traitement individuel de tous les dossiers (bilan, mise à niveau, orientation, recherche d'emploi, formations spécialisées, assistance à la création d'entreprises).

La restauration du climat social

Même s'ils jugent que *« rien n'est irréversible »*, certains dirigeants cégétistes se placent, eux-mêmes, dans la logique du projet de loi en espérant, comme M. Natalini, que *« les députés respectueux de leur ville et de leur port voteront les amendements nécessaires »*. Pour M. Chapus, qui exclut de faire appel à la main-d'œuvre extérieure – au cas où la CGT refuserait d'appliquer la loi – *« c'est du quitte ou double »*. M. Vergobbi, lui, est optimiste. *« En ce qui concerne le trafic stratégique des conteneurs, qui s'effectue presque exclusivement par les ports du nord de l'Europe, notre objectif*, explique-t-il, *sera, après la restauration du climat social, de convaincre les armateurs qu'il existe une alternative à l'approvisionnement du marché européen par la façade sud. A Marseille, nous avons l'espace, les équipements, un bon réseau de transports. Notre seul point faible a été, jusqu'ici, la fiabilité. »*

Les responsables du PAM ont également établi le préjudice causé à la communauté portuaire par le long conflit des dockers : 500 000 tonnes de marchandises et 100 millions de francs perdus depuis octobre 1991. Chiffres auxquels s'ajoutent ceux de la dernière grève : 50 millions de francs de recettes évanouis en cinq jours.

GUY PORTE

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 20 AU 24 AVRIL 1992

PARIS

Prolongations

INDICE CAC 40

+ 0,34 %

La Bourse de Paris a joué les prolongations au cours de cette semaine réduite à quatre séances en raison des fêtes pascales. Prolongation de la pause amorcée la semaine dernière s'entend. Après quatre jours chômés, la reprise fut on ne peut plus laborieuse. D'autant que le calendrier boursier n'était pas particulièrement propice à un franc redémarrage, la liquidation mensuelle pour le terme d'avril intervenant en milieu de période. Quoi qu'il en soit, la dernière séance aidant, la sensible progression des valeurs françaises aura, malgré tout, permis à la *place d'inscrire une cinquième* période consécutive de hausse, chose qui ne s'était pas produite depuis le mois d'août dernier. Au terme des échanges, l'indice CAC 40 aura finalement gagné d'une semaine sur l'autre 6,51 *points*, soit 0,34 % en s'inscrivant à la cote 1 984,91.

Au lendemain du long week-end de Pâques, la Bourse a rouvert ses portes, mais apparemment l'esprit était ailleurs car, au terme d'une séance placée sous le signe de l'effritement, les valeurs françaises n'ont progressé que de 0,11 %. Mercredi, veille de la liquidation générale, le tonus était également absent malgré un environnement boursier international plutôt favorable. Pour ne pas ignorer le contexte, l'indice fit toutefois un effort et s'apprécia de 0,17 %. Le lendemain, dernier jour du terme, retour à la case départ, au sens littéral du terme puisque pratiquement au point près (1978,20 points, jeudi 16 avril contre 1978,10 points, jeudi 23 avril), les valeurs françaises n'avaient pas engrangé une seule fraction, d'une semaine sur l'autre, en perdant à l'issue d'une séance très irrégulière 0,28 %. Cette remise à zéro des compteurs facilite d'autant la comptabilité hebdomadaire, les gains de l'indice CAC 40 pour la dernière séance de la semaine et la première du nouveau terme boursier s'élevant à 0,34 %, soit le bilan de la période écoulée.

Le terme boursier, pour sa part, qui s'est achevé jeudi sur un gain de 3,42 % efface les pertes du mois précédant (– 3,37 %) et porte à trois le nombre de liquidation gagnante depuis le début de l'année.

Sur le front des taux d'intérêt, la prudence a été de rigueur. Peu *de variations sensibles jusqu'au* milieu de semaine, a l'exception des Etats-Unis, où le rendement du Trente est un peu remonté en début de période. En revanche, dès jeudi, l'augmentation très nette de la masse monétaire alle*mande pour le mois de mars* – qui a bondi de 9,7 % par rapport au mois de mars 1991 – au-delà des prévisions de la Bundesbank, s'est repercutée sur les Bunds. Le tout sur fond de négociations salariales difficiles. Ceci a toute*fois permis au franc de s'appré*cier par rapport au deutschemark. Mais malgré ce fléchissement du mark par rapport au franc, la dégradation du marché du crédit allemand s'est répercutée sur les marchés de *taux français, notamment sur le* notionnel qui vendredi retouchait les 107,35 points après avoir été en hausse de 108,35 points en début de semaine.

Toutefois, si l'institut d'émission allemand n'a pas, lors de sa réunion bimensuelle de jeudi, choisi de durcir sa politique monétaire, bon nombre de gestionnaires pensent que pour juguler sa politique inflationniste, il y aura recours tôt ou tard. Le ministre des finances allemand envisageant une possible détente des taux outre-Rhin seulement le jour où l'inflation, ainsi que l'augmentation de la masse monétaire, baisseront.

Michelin en vedette

Aux valeurs, la semaine aura *nettement été dominée par l'irré*sistible ascension de Michelin. En progression de 70,8 % depuis le début de l'année, le titre du *manufacturier* de pneumatiques a continué a faire l'objet de transactions nourries. Bénéficiant *toujours de l'amélioration de ses* résultats de l'année 1991, l'action profite également de révisions à la hausse pour les prévisions concernant les exercices de 1992 et de 1993. Dans une analyse de la société de Bourse *Didier Philippe, on envisage un* bénéfice corrigé de l'amortissement des survaleurs de l'ordre de 2,5 milliards de francs en 1992 et de 3,5 milliards de francs en 1993. Le titre s'est encore apprécié cette semaine de plus de 12 % pour un volume non négligeable de 4,3 millions d'actions. Peugeot, également, a été très entouré, troisième plus gros volume hebdomadaire avec près de 800 000 titres traités. De beaux volumes aussi sur Saint-Gobain, ainsi que sur LVMH. A la baisse, Vallourec a été fortement attaqué au cours de la dernière séance avec une baisse de 12,9 % dans un volume de 89 000 titres. Devant des analystes, quelques heures plus tôt, les dirigeants ont prévenu que les résultats 1992 de l'entreprise seraient encore moins bons qu'en 1991.

Enfin, la SICOVAM (Société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières), qui n'est autre que l'organisme dépositaire des titres en France, a annoncé la fin de la *mise en place* de Relit, système automatisé de règlement-livraison de titres qui consiste, en fait, dès qu'une transaction a été effectuée, à établir la chaîne d'échange de titres et d'éspèces entre les intervenants (*le Monde du 22 novembre 1991*). *Le dernier lot de valeurs a être* « monté », c'est-à-dire à pouvoir être traité, sur Relit sont les emprunts russes.

Selon M. Alain Monod-Broca directeur général de la SICOVAM, l'essentiel des buts que s'était fixés le GIE Relit ont été atteints. Sur 100 000 transactions dénouées, le taux de suspens (opération boursière non dénouée) est de 1,5 %, la durée *de vie de celui-ci étant* dorénavant de l'ordre de quatre à cinq jours. A la demande du Trésor, la SICOVAM réfléchit également à la possibilité de voir se développer un marché actif en écus où les titres libellés en monnaie *européenne pourront servir de* collatéral. Dès juin prochain, l'organisme dépositaire devrait adapter le système Relit au dénouement des opérations en monnaie européenne. Ces opérations d'adaptation ne devraient d'ailleurs pas soulever de difficultés majeures, les systèmes Relit étant prévus pour traiter les devises. Et comme le relevait M. Monod-Broca, les OAT admis aujourd'hui ne seront-ils pas rem*boursés en écus?*

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	24-4-92	Diff.
AGF	491,20	– 21,80
AXA (ex-Cie Midi)	944	+ 4
Bail Equipement	125,50	– 1,50
Bancaire (Cie)	470	– 9
Cetelem	820	– 5
CCF	183,20	– 2,80
CFF	965	– 15
CFI	296,40	+ 0,40
Chargeurs	1 146	– 14
C. Local de France	225	– 0,50
CPR	280	+ 21
Eurafrance	1 559	– 24
GAN	1 870	– 20
Locindus	717	+ 4
Paribas	399,70	– 0,80
Schneider	718	+ 3
Société générale	528	– 2
Sovac	795	– 34
Suez (Cie fin.)	334,50	+ 2,50
UAP	529	+ 1

Pétroles

	24-4-92	Diff.
BP-France	112,60	– 0,40
ELF-Aquitaine	373	– 6,70
Esso	811	+ 20
Primagaz	715	– 1
Sogerap	420	– 7,50
Total (div. par 4)	241,80	– 13,80
Exxon	328,20	– 1,40
Petrofina	1 780	+ 50
Royal Dutch	448,10	– 3,70

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	24-4-92	Diff.
8,80 % 1977	124,60	– 0,22
10 % 1978	100,30	– 0,32
9,80 % 1978	99,90	– 0,10
9 % 1979	99,85	– 0,15
10,80 % 1979	*101*	– 0,70
CNE 3 %	4 575	+ 38
CNB 5 000 F	98,35	– 0,35
CNB Paribas 5 000 F	97,90	– 0,10
CNB Suez 5 000 F	98	– 0,20
CNI 5 000 F	98,45	+ 0,25

Matériel électrique

	24-4-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	642	+ 3
CSEE	374	– 19
Générale des eaux	2 280	– 50
Intertechnique	811	inch.
Labinal	735	– 10
Legrand	4 960	+ 90
Lyon. des eaux	540	+ 26
Matra	162,20	– 0,40
Merlin-Gerin	562	– 5
Moulinex	176	– 3,70
Radiotechnique	593	– 8
SEB	2 140	+ 33
Sext.-Avionique	236	+ 6
Thomson-CSF	155,50	– 12,50
IBM	492,30	– 0,10
ITT	356,70	– 9,30
Schlumberger	328	– 2,70
Siemens	2 322	+ 6

Valeurs diverses

	24-4-92	Diff.
Accor	788	+ 8
Air liquide	778	+ 11
Bic	772	+ 25
Bis	334	– 6
CGIP	1 243	+ 23
Club Méd.	524	– 4
Elf Sanofi	1 148	– 22
Essilor	455	+ 7
Euro Disney	132,10	+ 0,10
Europe 1	1 067	+ 2
Eurotunnel	37	– 0,55
Groupe Cité	515	+ 3
Hachette	142,60	– 5,40
Havas	508	+ 3
Marine Wendel	*329,10*	*– 0,90*
Navigation mixte	1 150	+ 10
Nord-Est	108,10	– 4,20
L'Oréal	854	inch.
Saint-Gobain	587	+ 15
Saulnes Châtillon	224	– 7,10
Skis Rossignol	783	– 2

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Source Perrier	78 325	133 154 625
Carrefour	57 650	153 733 340
Suez	511 750	169 994 257
Lyon. Dumez	332 010	173 234 905
Eaux (Gén. des)	80 710	186 868 520
Total	808 125	198 983 497
BSN	184 370	210 766 750
ELF-Aquitaine	572 600	219 062 200
Saint-Gobain	385 170	221 457 660
Euro Disney	1 848 600	242 293 140
LVMH	69 160	297 518 710
Peugeot	484 573	353 796 628
Alcatel Alsthom	598 704	380 843 960
Michelin	3 400 785	664 904 013

(*) Du vendredi 17 avril 1992 au jeudi 23 avril 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Cegid	+ 12,1	SCOR	– 14
Michelin « B »	+ 10,4	Centrest	– 10
Salomon	+ 7,1	SFIM	– 8,7
Instit. Mérieux	+ 6,3	Intertechnique	– 7,5
Ingenico	+ 6	Total Certif.	– 6,3
Strafor Facom	+ 4,9	Total (pétrole)	– 6
Peugot	+ 4	Dynaction	– 5,9
Métrologie	+ 4	B. Marché (Au)	– 5,6
De Dietrich	+ 4	Thomson-CSF	– 5,2
UFB Locabail	+ 4	Nord-P.-de-C.	– 5,2
L. eaux Dumez	+ 3,8	Bafip	– 5,2
Nouv. Galeries	+ 3,8	Bail Equipem.	– 4,6
CPR Paris	+ 3,8	SOVAC	– 4,4
BNP	+ 3,7	Saulnes-Chât.	– 4,3

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 16-04-92	Cours 24-4-92
Or fin (kilo en barre)	60 600	60 650
– (kilo en lingot)	60 960	61 000
Pièce française (20 fr.)	*350*	*348*
• Pièce française (10 fr.)	444	360
Pièce suisse (20 fr.)	348	345
Pièce latine (20 fr.)	341	341
• Pièce tunisienne (20 fr.)	342	365
Souverain	436	430
• Souverain Elisabeth II	439	440
• Demi-souverain	351	351
Pièce de 20 dollars	2 125	2 180
– 10 dollars	1 006	1 030
• – 5 dollars	700	690
– 50 pesos	2 250	2 245
• – 20 marks	428	433
– 10 florins	380	381
• – 5 roubles	255	258

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 avril 1992

Nombre de contrats : 107 398 environ.

COURS	ÉCHÉANCES			
	JUIN 92	SEPT. 92	DÉC. 92	MARS 93
Premier	107,64	107,86	108	–
+ haut	107,70	107,90	108	–
+ bas	107,40	107,66	108	–
Dernier	107,42	107,66	108	–
Compensation	107,44	107,68	107,86	–

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	16-4-92	21-4-92	22-4-92	23-4-92	24-4-92
RM	2 634 141	1 722 649	2 737 594	3 181 327	–
Comptant R. et obl.	7 687 862	6 294 274	11 914 215	10 003 645	–
Actions	303 563	144 863	238 856	189 420	–
Total	10 625 566	8 161 786	14 890 665	13 374 392	–

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	114	113,9	114,2	114,0	
Etrangères	104,1	103,2	104,3	102,7	

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	21-4-92	22-4-92	23-4-92	24-4-92	–
Indice gén.	533,6	536,3	538,1	537,6	–
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 980,36	1 983,68	1 978,14	1 984,91	–

La dégradation de la rentabilité des compagnies d'assurances

L'UAP a dégagé en 1991 un bénéfice en baisse de 10,7 %

La dégradation de la rentabilité des compagnies d'assurances françaises touche aussi la première d'entres elles, l'Union des assurances de Paris (UAP), qui a dégagé en 1991 un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 3,76 milliards de francs en baisse de 10,7 % par rapport à 1990 (4,2 milliards).

Ce n'est pas réellement une surprise dans la mesure où M. Jean Peyrelevade, président de l'UAP, avait déjà annoncé un exercice 1991 difficile. Il considère ces résultats comme *« honorables »*. *« Il nous faut aborder une année 1992, elle aussi difficile, sur une base solide »*, ajoute-t-il. *« Nous ne fardons pas nos résultats »*, reprend M. Didier Pfeiffer, directeur général de la compagnie.

L'UAP a souffert comme ses concurrents de l'augmentation des risques dans le domaine industriel et automobile. Or l'assurance-dommage représente 55 % d'un chiffre d'affaires consolidé du groupe de 105,3 milliards de francs (122 milliards si on prend en compte l'assureur britannique Sun Life acquis l'an dernier). Le *premier* assureur public a aussi *été affecté* par les mauvaises performances de la banque Worms (filiale à 100 % de l'UAP), touchée de plein fouet par la crise de l'immobilier.

Enfin, M. Peyrelevade a indiqué qu'il n'était pas *« candidat »* aujourd'hui à une privatisation partielle de son groupe, compte tenu de l'état du marché financier et du niveau des cours de l'action UAP.

E. L.

NEW-YORK

Irrégulière

INDICE DOW JONES

– 1,26 %

Wall Street est descendue de son petit nuage au cours de la semaine écoulée, les échanges étant *largement* dominés par l'hésitation des investisseurs à continuer à alimenter le mouvement de progression tant que la reprise économique ne s'impose pas clairement aux Etats-*Unis. L'indice* Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi 24 avril à 3 324,46 en baisse de 42,04 points, soit un recul de 1,26 % par rapport à la semaine dernière.

Dès lundi, une correction technique attendue a donné le ton à Wall Street, qui avait progressé au cours des six séances précédentes pour établir trois records en série. De bons résultats trimestriels dans le secteur bancaire, notamment pour Wells Fargo et Citicorp, ont donné un peu d'élan au marché, mais ont été insuffisants pour raffermir la tendance.

Pour Brad Weeks, analyste chez Donaldson Lukin and Jenrette, *« tant qu'il n'y aura pas de signes définitifs de solide reprise économique, le marché devrait rester volatil »*. Cette opinion est partagée par Bernadette Murphy, de la firme Kimelman and Co., qui prévoit de son côté que le marché repartira de l'avant vers la fin du printemps ou au début de l'été pour éventuellement monter jusqu'aux environs de 3 600 points. Des experts estiment par ailleurs que la hausse du Dow Jones est trop rapide et que le reste du marché est à la traîne.

Les opérateurs semblent cette semaine avoir en partie abandonné les valeurs vedettes pour des titres moins en vue. Les investisseurs craignent également que la reprise économique ne s'accompagne d'une relance de l'inflation. Toutefois certains analystes estiment que le rythme lent de la croissance économique devrait permettre de garder sous contrôle les pressions inflationnistes.

Indices Dow-Jones du 24 avril : 3 324,46 (c.3 366,50).

	Cours 16 avril	Cours 24 avril
Alcoa	76 5/8	76 5/8
ATT	43	43 1/4
Boeing	47 1/4	45 3/8
Chase Man. Bank	24 3/8	26 3/8
Du Pont de Nemours	50 3/8	51
Eastman Kodak	40 3/8	39
Exxon	58 7/8	59
Ford	42	43 1/4
General Electric	79	75 7/8
General Motors	42 1/4	39 5/8
Goodyear	73 1/2	73 3/4
IBM	88 5/8	88 1/8
ITT	65 1/2	63 1/2
Mobil Oil	63 3/4	61 7/8
Pfizer	69 3/4	68 3/4
Schlumberger	59 1/2	61 3/4
Texaco	60 5/8	61
UAL Corp. (ex-Allegis)	129 7/8	122 1/4
Union Carbide	26 3/8	26 7/8
United Tech.	56	53
Westinghouse	18	18 1/2
Xerox Corp	77	77 7/8

TOKYO

Huitième semaine de baisse

INDICE NIKKEI

– 0,2 %

Pour la huitième semaine consécutive, la baisse des cours s'est poursuivie à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei a terminé, vendredi 24 avril, en baisse de 0,2 % à 17 542,45 points, soit une perte de 38,24 points d'une semaine sur l'autre. Le volume moyen des *échanges a baissé par rapport à* celui de la semaine dernière de 320,3 millions de titres par jour à 254,1 millions de titres.

Les investisseurs ont en général adopté une attitude de réserve dans l'attente de la réunion cette fin de semaine à Washington des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés (G7) et en prévision des nombreux jours de fermeture à venir. La Bourse de Tokyo sera en effet fermée mercredi 29 avril, puis les 4 et 5 mai.

Le marché a commencé la semaine en baisse, le Nikkei plongeant de 2,9 % en raison de ventes d'arbitrage liées à l'indice. Mardi, poursuivant son recul en raison notamment de l'absence d'acheteurs étrangers, il abandonna 1,7 % et tomba en dessous de la barre des 17 000 points pour la première fois en neuf jours. Petite reprise le lendemain (+ 0,3 %). Jeudi, l'indice a continué de progresser de 3,34 % grâce à des achats d'arbitrage dictés par le niveau du marché à terme.

Vendredi, la Bourse a ouvert en baisse mais est restée ferme dans l'après-midi sur une vague d'achats de valeurs vedettes de l'indice après le lancement d'un nouveau *fonds* commun (+ 0,7 %). *« Le lancement de ce nouveau fonds commun devrait probablement permettre au marché de rester ferme pour le reste du mois »*, a indiqué un opérateur. Mais d'autres craignent que des prises de bénéfice ne prennent le relais au début du mois de mai.

Indices du 24 avril : Nikkei, 17 542,45 (c.17 580,69) ; Topix, 1 313,19 (c.1 321,41).

	Cours 17 avril	Cours 24 avril
Akai	510	501
Bridgestone	1 130	1 160
Canon	1 340	1 390
Fuji Bank	1 430	1 350
Honda Motors	1 590	1 590
Matsushita Electric	1 320	1 410
Mitsubishi Heavy	580	578
Sony Corp.	4 190	4 380
Toyota Motors	1 440	1 460

LONDRES

Retour au calme

+ 0,2 %

Après la frénésie de la semaine passée liée à la victoire des conservateurs *aux élections générales*, les valeurs ont entamé leur retour de Pâques sur une note maussade, déprimées par des prises de bénéfices, avant d'amorcer une reprise dans le sillage de bons indicateurs économiques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 4,4 points par rapport à jeudi dernier, terminant à 2 643 points, soit un gain de 0,2 % sur la période.

Le marché table sur une reprise imminente de l'activité économique après *plusieurs études optimistes*, notamment celles des chambres de commerce britanniques. Même la chute inattendue de 0,8 % des ventes de détail en mars, largement due aux incertitudes qui ont précédé l'élection, n'a pas réussi à modifier ce sentiment.

Indices « FT » du 24 avril : 100 valeurs, 2 643 (c. 638,60) ; 30 valeurs, 2 072,50 (c. 2 059,20) ; mines d'or, 109,20 (c. 11,90) ; fonds d'Etat, 88,31 (c. 8,65).

	Cours 16 avril	Cours 24 avril
Bowater	7,96	8,12
BP	2,58	2,48
Charter	4,98	4,98
Courtaulds	5,72	6,05
De Beers	*14*	13,70
Glaxo	7,88	7,24
GUS	19,63	19,63
ICI	13,45	13,62
Reuters	11,55	11,48
Shell	4,73	4,63
Unilever	9,15	9,30
Vickers	1,64	*1,61*

FRANCFORT

Au ralenti

– 0,2 %

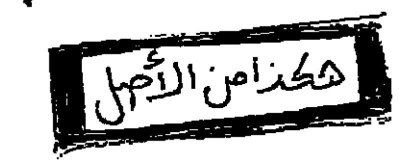
La Bourse de Francfort a connu une nouvelle semaine au ralenti, l'activité ayant été encore une fois réduite à quatre jours, en raison des fêtes pascales. L'indice instantané DAX a perdu 0,21 % par rapport à jeudi de la semaine précédente à 1 745,7 points.

Selon la Commerzbank, aucune nette tendance à la hausse n'a pu être constatée, faute de publications d'indicateurs économiques qui auraient pu stimuler le marché. De plus, l'aggravation du climat social en Allemagne où des grèves ont commencé vendredi dans les services publics a incité les investisseurs à rester prudents.

En outre, l'annonce jeudi par la Bundesbank de la forte progression de la masse monétaire M3 en mars *(+ 9,7 %) a fait disparaître* momentanément les espoirs de voir les taux d'intérêt baisser en Allemagne.

Indices du 24 avril : DAX, 1 745,70 (c. 1 749,23) ; Commerzbank, 2 003,80 (c. 2 005,60).

	Cours 16 avril	Cours 24 avril
AEG	216,10	212,50
BASF	251	250,30
Bayer	293,40	287,10
Commerzbank	268,30	266
Deutschebank	717,50	715,50
Hoechst	271,60	263,50
Karstadt	635,50	629,50
Mannesman	293,50	293,40
Siemens	688,10	687
Volkswagen	374,10	382,80



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'Allemagne n'emprunte qu'en marks

Les autorités allemandes ont à cœur d'afficher leur indépendance en matière d'endettement. Elles ne négligent aucune occasion d'affirmer qu'il n'est pas question pour l'Etat d'emprunter en une autre monnaie que le mark. La banque centrale l'a redit récemment, rejetant une fois de plus les nombreuses suggestions qui lui sont faites de lever des fonds en écus.

Et, comme si cela ne suffisait pas, comme s'il fallait fournir une preuve supplémentaire d'autonomie, le gouvernement allemand, pourtant soucieux de placer le plus largement possible sa dette à l'étranger, n'hésite pas à solliciter le marché quand les autres grandes places financières internationales sont au chômage : les spécialistes évoquent à cet égard le souvenir de la première émission du Fonds de l'unité allemande, celle qui a suivi la réunification monétaire des deux Allemagnes de 1990 et qui a été lancée le jour de la fête nationale américaine, le 4 juillet. Il s'agissait d'une opération de 6 milliards de marks, qui devait inaugurer un important programme financier en faveur de l'ex-République démocratique allemande. Les mêmes experts font remarquer que le prochain emprunt d'Etat, dont le produit est également destiné aux nouveaux Länder de l'est du pays, sera émis dans une semaine, le 4 mai, un jour de congé dans la City de Londres.

Les investisseurs qui souhaitent acquérir des titres allemands de toute première qualité, mais libellés en d'autres monnaies que le deutschemark, ont, à défaut du gouvernement lui-même, le choix entre plusieurs signatures, dont celle d'une dépendance d'Etat, KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau), est la plus fréquente. Le débiteur est réputé pour son habileté et, depuis deux ans environ qu'il sollicite régulièrement le marché international, il s'est imposé dans de nombreux compartiments. Ces derniers mois il a émis deux emprunts en dollars de longue durée, l'un sur l'euromarché, l'autre à New-York. Sa dernière transaction, qui vient d'être lancée, se monte à 300 millions de dollars canadiens. Les obligations qui viendront à échéance dans dix ans portent intérêt au taux de 9,50 %, et au prix où elles étaient initialement offertes elles rapportaient aux investisseurs quelque 9,57 %. L'opération, tout à fait réussie, était dirigée par l'eurobanque londonienne Merrill Lynch, et le débiteur a conclu un contrat d'échange au terme duquel il disposera de fonds en dollars des Etats-Unis. On prête une grande attention à cet emprunteur car son cheminement est souvent comparable à celui de quelques grands établissements publics français. Ainsi, l'année dernière, il a été le premier débiteur allemand à lancer des obligations en pesetas. Electricité de France n'a pas tardé à le suivre sur cette voie.

Elf-Aquitaine à New-York

Trois emprunts internationaux nouveaux ont été annoncés ces derniers jours pour le compte de débiteurs français. La Compagnie financière du Crédit mutuel de Bretagne et la banque Indosuez ont opté pour le compartiment du franc luxembourgeois où les opérations, de taille assez modeste, sont destinées à des particuliers. La troisième transaction est d'une tout autre dimension. Emise à New-York, en dollars, pour le compte d'Elf-Aquitaine, c'est un emprunt de type yankee dont les titres ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels et de grands gestionnaires de fonds. New-York attire présentement de nombreux débiteurs étrangers à qui cette place permet de procurer des ressources pour des montants élevés et de durée parfois très longue tout en élargissant le cercle de leurs investisseurs par rapport à l'euromarché.

De ce côté-ci de l'Atlantique, la grande affaire de ces derniers jours a été l'emprunt de 500 millions de livres sterling contracté par le groupe britannique Hanson. Il est très rare d'atteindre sur l'euromarché des montants de cette ampleur. Normalement, les transactions de cette taille sont effectuées par des Trésors publics comme ce fut le cas au mois de mars lorsque la Finlande a pu se procurer à Paris 5 milliards de francs français. A sa sortie, l'emprunt de Hanson a provoqué un certain émoi dans les milieux financiers car, connaissant l'activité du groupe, nombreux étaient ceux qui supposaient que le produit servirait à acquérir une autre société. Il ne semble pas que ce soit le cas, et les fonds paraissent destinés à consolider des dettes à brève échéance. D'une durée de cinq ans, les obligations sont rémunérées au taux facial de 10,375 % l'an. La direction de l'emprunt a été confiée à CSFB, l'eurobanque londonienne du groupe du Crédit suisse.

Cette même banque a dirigé un nouvel emprunt de 125 millions d'écus dont le bénéficiaire est ABB et de grands noms de l'industrie électromécanique. La durée des titres est de cinq ans et leur taux d'intérêt facial s'élève à 9 %. Pour l'essentiel cet emprunt a trouvé preneur en Suisse. L'empressement avec lequel les investisseurs de ce pays recherchent actuellement des placements en écus tranche singulièrement avec l'indifférence constatée dans la plupart des autres pays d'Europe. Une des raisons principales qui poussent les Suisses à acquérir des titres en écus est la faiblesse de leur propre franc. Cette situation les conduit d'ailleurs à s'intéresser aussi à d'autres monnaies, tout particulièrement au florin et au franc français, dont la valeur extérieure est liée au mark, mais qui rapportent bien plus que la devise allemande.

Une des conséquences des difficultés actuelles du marché suisse des capitaux a été de pousser la Hongrie à faire appel au marché autrichien. La banque nationale de ce pays avait prévu de drainer des fonds à Zurich. Mais pour mener à bien son projet, il lui aurait fallu disposer d'un bien meilleur environnement. Son dernier emprunt, d'un montant de 600 millions de schillings et d'une durée de sept ans, est rémunéré au taux facial de 10,375 % l'an. Il est dirigé par Creditanstalt-Bankverein.

CHRISTOPHE VETTER

□ **Le président de Barclays serait contraint de démissionner.** – Selon le *Financial Times*, Sir John Quinton serait *« obligé »* de quitter, sous la pression des membres du conseil d'administration, son poste de président directeur général de la Barclays Bank, première banque britannique. Les détails du départ de Sir John, soixante-deux ans, devraient être mis au point et annoncés jeudi 30 avril, lors d'une réunion du conseil d'administration, suivie de la réunion annuelle des actionnaires, ajoute le journal. Sir John resterait à la présidence de la banque jusqu'au début de l'année prochaine, mais il devrait laisser immédiatement sa place de directeur général à Andrew Buxton, directeur exécutif de Barclays. M. Buxton le remplacera également ensuite à la présidence de la banque. Les membres non exécutifs du conseil d'administration auraient fait comprendre à Sir John que la gestion des affaires de Barclays – qui emploie 111 400 personnes dans le monde – *« doit être modifiée de façon significative »*.

DEVISES ET OR

Le mark dopé par les taux

Après avoir été, en début de semaine, affaibli par l'éventualité d'une grève des services publics allemands, le mark s'est redressé vigoureusement en fin de semaine, vis-à-vis du dollar, après l'annonce d'un vif accroissement de la masse monétaire en RFA *(voir notre rubrique « Marché monétaire et obligataire »)*. De cet accroissement, les marchés ont immédiatement déduit que la Banque fédérale d'Allemagne, très préoccupée par ce dérapage, n'était pas près d'abaisser ses taux directeurs, sans exclure la possibilité d'un nouveau relèvement.

On a donc vu le dollar monter d'abord à 1,67 DM et 5,64 francs, puis redescendre à 1,65 DM et 5,57 francs. A la vérité, les marchés des changes ont tourné au ralenti cette semaine, dans l'attente de nouvelles indications sur la vigueur, réelle ou supposée, de la reprise économique aux Etats-Unis. Certes, l'emploi paraît commencer à s'améliorer, mais les autorités politiques et monétaires pensent toujours que le retour à la croissance est bien long.

En tout cas, il sera intéressant d'observer, la semaine prochaine, les réactions du mark aux grèves du secteur public allemand, les premières depuis dix-huit ans.

Car, on l'a vu, le raidissement possible de la Banque centrale de Francfort contribuera à éviter tout glissement de sa monnaie. De ce jeu de bascule entre dollar et mark, le franc français a fort bien tiré son épingle, le cours de la devise allemande à Paris se maintenant au-dessous de 3,38 francs, touchant même 3,3770 francs en milieu de semaine. Il faut dire que l'annonce d'une hausse des prix de 0,4 % au 15 avril dans le Land de Rhénanie-Westphalie – 4,5 % sur un an – fait apparaître la France tout à fait vertueuse avec ses 3 % et, surtout, avec une balance commerciale qui pourrait n'être plus déficitaire pour le second semestre, avec à nouveau un excédent en mars (1,38 milliard de francs).

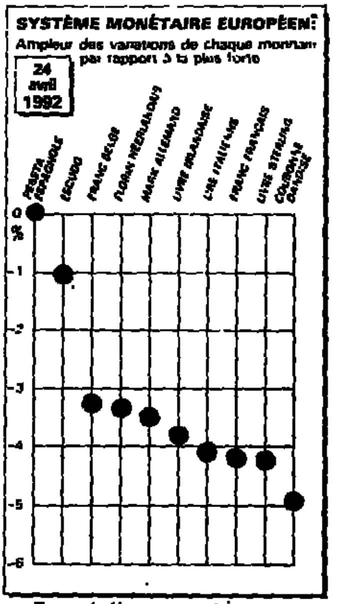
Relevons enfin que la livre sterling poursuit son redressement, après la victoire surprise des conservateurs aux élections générales. Tombée à 2,84 DM, elle est en train de se rapprocher de son cours pivot de 2,95 DM, ce qui permettrait au gouvernement de M. Major d'abaisser éventuellement les taux d'intérêt à court terme pour amplifier une reprise économique encore bien hésitante.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 17 AVRIL AU 24 AVRIL 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7740	–	17,9597	65,5307	60,6980	2,9498	53,9083	0,0008
	1,7450	–	17,7164	64,7668	59,8802	2,9129	53,1914	0,0007
Paris	9,8776	5,5680	–	364,87	337,96	16,4247	300,1617	4,4903
	9,8496	5,6445	–	365,58	337,99	16,4418	300,2393	4,4997
Zurich	2,7071	1,5260	27,4066	–	92,6251	4,5014	82,2641	1,2306
	2,6343	1,5440	27,3540	–	92,4550	4,4975	82,1276	1,2302
Francfort	2,9226	1,6475	29,5887	107,9619	–	4,8598	88,8140	1,3286
	2,9108	1,6700	29,5863	108,1606	–	4,8645	88,8297	1,3306
Bruxelles	60,13	33,90	6,0883	22,2140	20,5766	–	18,2749	2,7338
	59,90	34,33	6,0820	22,2344	20,5568	–	18,2686	2,7354
Amsterdam	3,4410	1,8550	333,1537	1,2155	112,5948	5,4719	–	1,4959
	3,2886	1,8300	333,0675	1,2176	112,5748	5,4762	–	1,4980
Milan	2199,00	1240,00	222,7011	812,5819	752,6555	36,5781	668,4636	–
	2189,00	1255,00	222,3403	812,8238	751,4970	36,5569	667,5534	–
Tokyo	238,24	134,30	24,1199	88,0078	81,5174	3,9616	72,3989	0,1083
	233,48	133,80	23,7044	86,6580	80,9764	3,2974	71,1702	0,1066

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 24 avril, 4,1459 F contre 4,2186 F le vendredi 17 avril 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Retour de flamme en Allemagne

En avril, ne te découvre pas d'un fil ! Le proverbe vaut pour les promeneurs, et aussi pour les marchés financiers. A la fin de la semaine dernière, ils commençaient à entrevoir un possible assouplissement de la politique monétaire de la Banque fédérale d'Allemagne, au cours du quatrième trimestre 1992.

Jeudi, leur déconvenue a été forte à l'annonce d'une augmentation de 9,7 % (en rythme annuel), corrigée des variations saisonnières, de la masse monétaire allemande (M 3) pour le mois de mars plus forte que prévu (on attendait 8 %). Aussitôt, les cours ont plongé sur le MATIF français, tandis qu'à Francfort les rendements augmentaient, notamment sur l'emprunt d'Etat à 10 ans (Bund) à 8 % contre 7,90 %. Sur ledit MATIF, le repli est sévère, près d'un point complet sur l'échéance juin, à 107,35, sous l'effet de la contagion, soit un rendement de 8,76 % pour l'OAT à 10 ans, contre 8,63 % huit jours auparavant, et un écart de 0,77 point avec le Bund. *« Sans être catastrophique, la situation n'en est pas moins quelque peu inquiétante »*, estiment les analystes sur graphiques de la Société générale.

L'émotion des opérateurs s'explique. Déjà, en début de semaine, une vive hausse des rendements des emprunts d'Etat américains avait porté le 30 ans à plus de 8 %, en raison des inquiétudes des milieux financiers à l'approche des adjudications trimestrielles du Trésor, près de 40 milliards de dollars : et si les Japonais, qui rapatrient leurs capitaux, n'étaient pas là ?

Ils encaissent mal le coup de la masse monétaire allemande, qui apparemment dérape sérieusement, puisque l'objectif initial pour l'année est une croissance de 3,5 %-5,5 %. Mais, comme le relève la Dresdner Bank, les chiffres de la Bundesbank, en données brutes, donnent une masse monétaire très peu supérieure à celle de janvier, et les méthodes d'ajustement saisonnier posent problème. D'autre part, le gros de l'accroissement de ladite masse (20,6 de milliards de DM) vient des prêts des banques pour la reconstruction de l'ex-RDA, ce qui va contribuer à la diminution de l'inflation là-bas. En outre, le phénomène dit de « l'invasion » qui pousse les taux courts au-dessus des taux longs incite les détenteurs de capitaux à rechercher les placements de faible durée, les plus rémunérés, ce qui gonfle la masse monétaire, qui inclut ces placements. Tout relèvement des taux directeurs de la Banque centrale accentuerait ce phénomène.

C'est, sans doute, ce qu'a voulu dire M. Otmar Issing, chef économiste de la Bundesbank, en déclarant à la presse qu'une hausse de ces taux directeurs n'aurait pratiquement aucun impact sur la masse monétaire et présenterait trop de risques compte tenu de la situation économique en RFA. Il trouve, naturellement, très *« décevant »* le dérapage de ladite masse, et écarte absolument toute baisse des taux directeurs. Mais son vice-président, M. Hans Tietmeyer, dans une déclaration au quotidien *Die Welt*, samedi, se montrait plus alarmiste, estimant les transferts publics trop élevés et n'excluant pas vraiment un nouveau relèvement des taux directeurs. Quant au président de la Banque centrale, M. Helmut Schlesinger, il agite la sonnette d'alarme, estimant que *« le mélange, à sens unique, de politique expansionniste en matière de finance et de revenus, et de politique monétaire restrictive sera mauvais pour le pays à long terme »*. Clair avertissement aux pouvoirs publics, surtout aux Laender, qui dépensent à tout-va. Pour certains observateurs, cela ressemble furieusement à une préparation d'artillerie qui précéderait, éventuellement, ce relèvement des taux directeurs, surtout si l'augmentation des salaires des fonctionnaires, en grève la semaine prochaine, dépassait les 4,8 % proposés.

Un déficit de 135 milliards de francs

Sur le marché obligataire, deux emprunts seulement dont le placement ne s'est pas mal effectué, mis à part l'effondrement du vendredi 24, en liaison avec la chute du MATIF et le bond de la masse monétaire allemande. La Caisse autonome de refinancement (CAR), qui titrise les prêts de la Caisse des dépôts aux HLM, a levé 1 milliard de francs à 8,50 % nominal, soit 8,83 % de rendement réel, sous la direction du Crédit lyonnais et de la Société générale. L'accord a du bon en raison de la signature de la prestigieuse notation AAA et de la durée relativement brève, 6 ans et 117 jours, ce qui reflète l'intérêt des prêteurs pour le papier de moins de 7 ans et, inversement, leur désintérêt pour les échéances plus longues. L'émission de la Banque française pour le commerce extérieur (BFCE), 1 milliard de francs à 8,75 %, 8,73 % réel et 9 % sur le marché en final, a été plutôt recherchée, surtout à l'étranger, en raison, là aussi, de la durée de vie brève, 5 ans, et, par surcroît, de la garantie inconditionnelle de l'Etat.

Dans la chronique de la semaine dernière, une malencontreuse erreur nous a fait parler de l'emprunt géant de la SNCF avec, entre parenthèses, « 3,75 % ». C'était 3,75 milliards de francs qu'il fallait lire : à 3,75 % il n'y a plus rien en France, pas même les dépôts dans les Caisses d'épargne !

Il convient de noter que, selon le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, le Trésor va émettre 25 milliards de francs de plus en obligations assimilables (OAT), dont le montant total en 1992 sera de 160 milliards de francs, contre 135 milliards de francs prévus au début de l'année, et 118,7 milliards de francs en 1991. De même, le Trésor portera de 125 à 145 milliards de francs ses émissions en bons à taux fixe (BTF) et intérêt annuel (BTAN). Ce supplément est destiné à financer l'accroissement du déficit budgétaire, porté de 89,36 milliards de francs à 135 milliards de francs et qui pourrait atteindre 160 milliards de francs, en l'absence de mesures, essentiellement des économies. Cette semaine, les émissions de BTAN à 2 ans et 5 ans ont battu leur record à 13 milliards de francs, avec une très forte demande des prêteurs, essentiellement des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) ; il est vrai que les taux pratiqués, aux environs de 9 %, ont de quoi séduire, surtout dans l'espérance d'une baisse des taux l'an prochain.

Signalons enfin une initiative de la Banque de France, à savoir la publication d'un *Dictionnaire économique de l'anglais et du français* qui couvrira, en une dizaine de volumes thématiques, tout un ensemble : après le système bancaire, institutions, activités et dépôts, surveillance, qui vient de sortir, seront disponibles, crédits, taux d'intérêt ; l'entreprise ; les marchés de capitaux ; la politique monétaire ; la politique économique et sociale ; les changes et les paiements extérieurs ; les problèmes financiers internationaux. Ce dictionnaire, rédigé par le service de traduction de la Banque, sous la direction de M. Michel Rochard, fournit pour chaque terme ou expression à la fois une traduction et une définition, précieuses lorsque l'utilisateur cherche un complément d'information pas toujours faciles à trouver. Tous ceux qui jargonnent en un affreux franglais, qui se font *shorter*, *dowgrader* ou *scorer*, n'auront donc plus d'excuses pour ne pas parler en bon français. Il y a, toutefois, d'illustres prédécesseurs : l'auteur dramatique Georges Feydeau, lorsqu'il fit jouer *l'Hôtel du libre-échange*, n'avait-il pas inventé le *swap ?*

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Prudence pour le nickel

Tributaire de l'activité sidérurgique où il trouve 60 % de ses débouchés, le marché du nickel connaît depuis l'an passé une certaine morosité à laquelle peu de producteurs ont échappé. Alors que les cours semblent se stabiliser actuellement autour de 7 550 dollars la tonne, les professionnels restent prudents quant aux perspectives à court terme. La reprise économique tant annoncée devrait, en toute logique, contribuer à raffermir les prix, la demande d'aciers inox reflétant en général la reprise de l'activité. Il faut toutefois prévoir un certain décalage dans le temps entre cette reprise attendue et l'augmentation de la consommation de nickel : celui-ci n'est pas utilisé directement par les industries de biens de consommation, mais par la sidérurgie lorsqu'elle décide de réinvestir.

A l'issue de l'exercice 1991, les prix exprimés en dollars constants sont retombés à leurs niveaux les plus bas depuis 1970. Il est vrai que l'année passée a été marquée par de nombreux revers. La production d'aciers inox a reculé de 2 % dans le monde. Si elle a progressé de 3 % au Japon, et même de 11 % et 13 % en Corée du Sud et à Taïwan, elle a chuté de 4 % en Europe et de 10 % aux Etats-Unis. *« Au total*, estime la Société métallurgique Le Nickel-SLN, *la consommation apparente de nickel a baissé de 3 %, atteignant 657 000 tonnes dans le monde occidental. »* La réduction des stocks dans l'industrie a accru cette tendance à une demande moindre. *« La production d'aciers inoxydables au nickel ne se redressera notablement qu'avec la reprise des investissements dans le monde »*, précise la SLN.

PRODUITS	COURS DU 24/4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 275 (– 16) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 333 (– 20) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 515 (+ 30) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	277,30 (– 1,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	763 (– 16) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	903 (– 7) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	386 (+ 24) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	249 (– 4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	174,3 (– 0,6) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Incertitudes russes

L'an passé, le marché a aussi été sérieusement perturbé par les ventes anarchiques de l'ex-URSS, qui ont augmenté de 25 % pour atteindre au premier semestre un rythme annuel de 120 000 tonnes. Au total, le solde net récupéré par l'Occident en nickel venu de l'Est et de Cuba a représenté 100 000 tonnes supplémentaires par rapport à 1990. Les stocks détenus par les producteurs se sont du même coup accrus, atteignant l'équivalent de deux mois de consommation. Au LME (London Metal Exchange), ils ont culminé à plus de 21 000 tonnes en février, contre 4 300 tonnes un an plus tôt.

Ces arrivages incontrôlés se renouvelleront-ils en 1992 ? Les professionnels sont dans l'expectative, espérant simplement que la CEI ne sera pas en mesure techniquement d'alimenter le marché aussi abondamment que dans un passé récent. *« L'évolution des livraisons de la Russie et de Cuba sera déterminante pour l'équilibre offre-demande au cours des prochaines années*, observe la SLN. *La situation économique de ces deux pays et les problèmes de pollution en Russie renforcent les incertitudes sur le volume de leurs exportations à l'avenir. »*

Dans ce contexte incertain et difficile, rares sont les sociétés qui ont tiré leur épingle du jeu ou même limité les dégâts. Malgré un recul de ses ventes de nickel en 1991 (41 040 tonnes, contre 43 750 tonnes en 1990), le groupe français Eramet-SLN a pourtant réussi à conserver un résultat net positif de 370 millions de francs contre 653 millions de francs l'année précédente. Une performance que ni Amax ni Inco, les géants nord-américains du nickel, n'ont pu réaliser.

Pour M. Yves Rambaud, PDG d'Eramet-SLN, cette tenue satisfaisante en 1991 s'explique d'abord par des raisons commerciales : *« Nous avons développé un style nouveau de relations avec nos clients, une philosophie opposée à celle des traders. Nos clients fabricants d'inox ont besoin à l'avance de savoir à quel prix ils vendront leur acier. Or le prix du nickel dans ces aciers représente au moins 30 %. La part peut doubler en cas de forte fluctuation des prix. Nous leur offrons des contrats limitant ces variations erratiques. »* Ces mécanismes permettent aux industriels de bénéficier d'un prix stable de la matière première.

Quand les cours sont à la hausse, celle-ci n'est pas totalement répercutée. Quand les prix fléchissent, comme ce fut le cas en 1991, la SLN n'essuie pas toute la baisse. *« Au cours des prochaines années*, annonce la SLN dans son dernier rapport d'activité, *50 % à 60 % des ventes de ferronickel du groupe seront réalisées à des prix ainsi stabilisés. »* Politique bien accueillie par les partenaires européens et japonais, mais radicalement refusée par les Américains, au nom du libre jeu du marché...

ÉRIC FOTTORINO

Le Monde

Réunion des ministres des finances des Sept à Washington

Les pays industriels mettent l'Allemagne en accusation

Les ministres des finances des sept principaux pays industriels (G7), réunis dimanche 26 avril à Washington, devaient débattre principalement de la politique monétaire allemande et de la mise en œuvre du programme d'assistance financière à la Russie.

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale

Du côté de la conjoncture mondiale, l'Allemagne est aujourd'hui ouvertement accusée de ralentir la croissance européenne, donc de *compromettre* une reprise mondiale. La chute du mur de Berlin et la réunification paraissent aujourd'hui loin, et les partenaires de Bonn n'hésitent plus à critiquer la politique économique allemande, laissant de côté ses justifications politiques.

C'est surtout la détérioration des finances publiques outre-Rhin qui préocupe les Sept. M. David Mulford, le sous-secrétaire américain au Trésor, s'est montré jeudi 23 avril très virulent à quelques jours de sa rencontre avec ses homologues allemands, même s'il a dit : *« Nous ne cherchons pas à attaquer, mais nous partageons une préocupation commune. »* Il a ainsi déclaré que, si le déficit global des finances publiques allemandes et celui des finances publiques américaines étaient à peu près identiques – 6 % du produit intérieur brut dans les deux pays, – celui des Etats-Unis était *« moins structurel »* (car temporairement gonflé, selon lui, par les conséquences de la crise des caisses d'épargne) que celui de l'Allemagne. *« Notre déficit et nos taux d'intérêt ne pèsent pas sur la croissance mondiale »*, a-t-il renchéri. En France, certains responsables ont également adopté un ton très dur vis-à-vis de l'Allemagne, estimant qu'elle devrait accélérer la réduction de ses subventions à l'économie, à la production charbonnière par exemple.

Le redécollage espéré de l'économie russe

La réponse allemande aux propos de M. Mulford n'a pas tardé. *« Nous n'acceptons pas d'être mis sur le ban des accusés »*, a déclaré vendredi à Bonn M. Horst Koehler, secrétaire d'Etat aux finances, précisant que le taux de 6 % avancé par le responsable américain était faux et que celui de 3,5 % était plus proche de la vérité. Pour sa part, M. Theo Waigel, le ministre des finances, a rappelé que, depuis le début de l'année, les taux d'intérêt à long terme qui reflètent les anticipations des marchés financiers et non les directives des banques centrales ont diminué à Francfort, alors qu'ils ont augmenté à New-York. Les opérateurs feraient-ils plus confiance à l'Allemagne qu'aux Etats-Unis, où la reprise économique est encore chaotique et potentiellement porteuse de tensions inflationnistes ?

La stratégie de relance de la croissance mondiale, appelée de leurs vœux par M. Pierre Bérégovoy ou par M. Nicholas Brady, le secrétaire américain au Trésor, passe donc avant tout, selon les Sept, par une modification de la politique *économique* allemande, ainsi que par une stimulation de l'activité au Japon, qui souffre lui aussi d'un *fort ralentissement de sa croissance*. Si les pays industriels parviennent à s'accorder, il ne serait pas surprenant d'entendre, au cours des prochaines semaines, de nouveaux engagements allemands en faveur de la restriction des dépenses publiques – M. Waigel avait déclaré il y a quelques jours qu'il était temps de *« se coudre les poches »* – ou l'annonce d'une diminution des taux d'intérêt au Japon.

Du côté de la Russie et des autres Républiques de l'ancienne URSS, les cartes paraissent pour l'instant distribuées. Du moins, la balle est dans le camp du Fonds monétaire international (FMI). Les Sept, ou plutôt les Etats-Unis et l'Allemagne, ont annoncé il y a quelques semaines un plan d'aide à la Russie de 24 milliards de dollars, comprenant un fonds de stabilisation du rouble de 6 milliards. Le versement des sommes non encore distribuées et la mise en œuvre du fonds dépendront de la signature d'un accord de confirmation (stand by) entre Moscou et les responsables du FMI, lui-même générateur de 4 milliards de dollars environ (inclus dans le « paquet »).

Que l'aide financière soit utile, que le fonds de stabilisation du rouble puisse améliorer la situation monétaire de la Russie, cela n'est pas jugé certain par de nombreux experts. Ainsi, M. Norman Walter, responsable du département de la recherche de la Deutsche Bank, estime que les pays industriels sont bien trop optimistes lorsqu'ils s'attendent à un redécollage de l'économie russe en 1993. Selon lui, la crise sera de longue durée, surtout si les Occidentaux *« continuent à se concentrer sur les flux financiers et la macro-économie plutôt que sur la micro-économie, les transformations structurelles du pays et de ses institutions »*. L'analyse des politiques économiques et l'aide à la Russie devaient ainsi occuper l'essentiel de la rencontre de dimanche.

FRANÇOISE LAZARE

L'OPEP maintient son plafond de production de pétrole

C'est finalement le 21 mai à Vienne que se réunira la prochaine conférence ordinaire de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). D'ici là, le plafond de production des Treize, fixé à 22,98 millions de barils par jour depuis la mi-février, demeure inchangé. Ainsi en ont décidé, au cours d'une très brève réunion, vendredi 24 avril dans la capitale autrichienne, les ministres du pétrole de l'organisation.

« Les pays [producteurs] *sont satisfaits des réactions actuelles des marchés et de la mise en œuvre des accords de février »*, a expliqué le secrétaire général de l'OPEP, le docteur Subroto. Vendredi, tant à New-York qu'à Londres, les cours du brut n'ont guère réagi au maintien du *statu quo* à l'OPEP, il est vrai, attendu par les opérateurs.

Bull va supprimer 1 100 emplois

Le constructeur informatique Bull a *présenté* au comité central d'entreprise, vendredi 24 avril, un plan de réduction de ses effectifs en France de 1 100 emplois. Le total des salariés du groupe public dans l'Hexagone, toutes structures confondues, devrait ainsi revenir de 14 560 à 13 460 (– 7,5 %). Selon un communiqué, les suppressions de postes se répartiront entre la direction commerciale (240), Bull Produits Systèmes (220) et la direction industrielle : 475 emplois dont 340 à Angers (d'ici à la fin 1992), malgré la création *« probable »* de 135 postes dans cette ville. Enfin, 165 emplois seront supprimés dans d'autres unités.

Ce plan était attendu depuis plusieurs mois, mais son annonce avait été différée lors de la conclusion de l'important accord entre Bull et IBM au début de l'année (*le Monde* du 30 janvier). Devant le comité central d'entreprise, la direction s'est déclarée prête à renouveler les mesures (les congés de conversion notamment) qui lui ont permis de ne procéder à aucun licenciement « sec » lors de son plan précédent (9 000 suppressions d'emplois en dix-huit mois, dont 1 600 en France).

Quatre morts dans l'accident de deux avions du Secours populaire français en Tchécoslovaquie

Un accident de deux avions de tourisme affrétés par le Secours populaire français pour porter des médicaments à des enfants handicapés des pays de l'Est a fait, jeudi 23 avril, quatre morts (*nos dernières éditions du 25 avril*). Sur les onze petits avions partis dans la matinée du mercredi 22 avril de l'aéroclub de Lens (Pas-de-Calais) à destination de la Biélorussie, de la Pologne et de la Roumanie, quatre s'étaient perdus, le lendemain, dans le brouillard au-dessus de Dresde (Allemagne). Deux d'entre eux se sont écrasés sur les monts des Jiserske-Hory, en Tchécoslovaquie, tandis que les deux autres parvenaient à rejoindre l'aérodrome de Dresde pour l'un et le terrain militaire d'Opole (Pologne) pour l'autre.

L'opération « Secours-Air-Solidarité » a été critiquée dans ses aspects techniques par des participants. Toutefois, selon les services officiels, les conditions requises par les appareils et par les pilotes étaient remplies. Un changement du plan de vol, imposé par les autorités allemandes et polonaises, pourrait avoir contribué à égarer les pilotes. Selon une participante, le plan de vol préparé par les pilotes français contenait des points de repère facilement identifiables (autoroutes, chemins de fer), mais celui qu'ils avaient dû finalement suivre leur imposait des points de repère fictifs non repérables visuellement. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

DATES

Il y a deux cents ans, la première guillotine 2

ÉTRANGER

Russie : en dépit des avertissements du FMI, le gouvernement décide d'adoucir sa politique économique 3
A New-York, l'ONU appelle au respect de la trêve en Bosnie-Herzégovine 3
La ratification des accords de Schengen par les Pays-Bas reste incertaine 3
Un conseil intérimaire islamiste doit s'installer à Kaboul 4
M. Chris Patten est nommé gouverneur de Hongkong 4
Loin des capitales : guerre des castes dans le Bihar indien 4
Iran : l'adieu inavoué à Khomeiny 5
La reprise des négociations de paix israélo-arabes 5
Somalie : l'ONU a décidé d'envoyer cinquante observateurs à Mogadiscio 5

POLITIQUE

Les débats sur la révision de la Constitution et sur la ratification du traité de Maastricht 6
Livres politiques : « S'il s'agit de réformer... », par André Laurens . 6

SOCIÉTÉ

La Cour de cassation se prononcera sur l'arrêt Touvier dans un délai de huit à neuf mois 7
M. Curien menace de rompre l'accord franco-américain sur le sida 7
Les communes de Bretagne sinistrées par la marée noire de 1978 vont recevoir leurs indemnités 8
Une délégation aux restructurations militaires sera installée en Picardie 8

HEURES LOCALES

• L'armée déménage, les élus protestent • Les îles du Ponant menacées par le tourisme • Point de vue : « Combien de Franciliens en 2015 ? », par Jean-Paul Lacaze • Budgets, mode d'emploi. 9 à 11

CULTURE

Musiques : *Pelléas et Mélisande*, au Châtelet 13
Exposition : Ashley Bickerton à la galerie Lambert 13

ÉCONOMIE

Le dix-septième congrès de FO 15
La grève des dockers à Marseille 15
Canal Plus signe des accords à long terme avec le football et le cinéma 15
Revue des valeurs 16
Crédits, changes, grands marchés 17

Services

Abonnements 2
Carnet 12
Météorologie 12
Mots croisés 12
Télévision 12
Spectacles 14

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 25 avril 1992 a été tiré à 501 924 exemplaires.

Un disparu et deux blessés

Un C-130 américain a été mitraillé par un avion péruvien

Un avion de transport C-130 de l'armée de l'air américaine a été touché par les tirs d'armes automatiques d'un appareil péruvien, dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 avril, tandis qu'il participait au Pérou à une opération anti-drogue approuvée par Washington et Lima, a annoncé le Pentagone. Deux membres d'équipage ont été blessés et un autre est porté disparu. Ce dernier, d'après la chaîne de télévision CNN, aurait été éjecté par une porte de l'avion mitraillé. Le porte-parole du département américain de la défense a précisé que *le C-130 avait été* intercepté par deux avions de l'aviation militaire péruvienne, dont l'un a fait feu, forçant l'appareil américain à se poser en catastrophe dans un champ, près de Talara, au Pérou. Le gouvernement américain a aussitôt exprimé son *« émoi »* et son *« inquiétude »*, par l'intermédiaire de son ambassade à Lima. Le président péruvien Alberto Fujimori a exprimé ses regrets et a déclaré qu'une enquête serait ouverte.

Cet incident survient à un moment où les relations entre les Etats-Unis et le Pérou sont tendues. Pour protester contre la décision de M. Fujimori de dissoudre le Parlement et suspendre la Constitution, Washington a cessé son aide économique au Pérou. Mais les responsables américains refusent de préciser si la participation américaine à la lutte anti-drogue est concernée.

Vendredi, M. Fujimori a révoqué 135 juges et procureurs, chargeant la Cour suprême d'enquêter sur la conduite de ceux restés en place. La veille, le président avait adopté un décret prévoyant notamment quatre à huit années de prison pour quiconque *« usurperait des fonctions publiques »*. Ces mesures visent notamment les membres du Parlement dissous, devant lesquels le sénateur Maximo San Romano a prêté serment en tant que *« président constitutionnel »*. Trois semaines après le coup de force de M. Fujimori pour *« combattre la corruption et le terrorisme »*, le ministre des affaires étrangères, M. Augusto Blacker Miller, et celui de l'industrie, M. Victor Joy Way, ont annoncé vendredi leur démission. Le ministre de l'économie, M. Carlos Bolona, démissionnaire jeudi, aurait finalement décidé de rester à son poste. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

□ **COLOMBIE : l'assassin d'un ancien candidat à la présidence a été tué par la police.** – Jaime Eduardo Rueda, qui avait assassiné en 1989 Luis Carlos Galan, alors candidat à la présidence de la République, a été tué jeudi 23 avril par la police. Chef d'une bande d'hommes de main à la solde du « cartel de Medellin », Jaime Eduardo Rueda, trente-trois ans, s'était évadé l'an passé d'une prison de Bogota. Il a été tué par une patrouille de la police secrète dans une station d'essence de Honda (200 kilomètres au nord de Bogota), après trois heures d'affrontements. Trois policiers ont été blessés, dont un grièvement. – *(AFP.)*

□ **Autoroute A 16 : des parlementaires demandent à rencontrer M. Bianco.** – Huit parlementaires du Pas-de-Calais et de la Somme ont demandé, dans une lettre remise, vendredi 24 avril, à être reçus *« le plus rapidement possible »* par M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, à propos du moratoire sur la construction de l'autoroute A 16. La présidente de la région Nord-Pas-de-Calais, Mme Marie-Christine Blandin (Verts), avait appelé, lors de son élection le 31 mars dernier, à un moratoire de six ans pour la construction prévue de deux autoroutes, la A16 (Boulogne-sur-Mer-Amiens-Paris) et la A 1 bis (Paris-Amiens-Lille).

□ **Bernard Pivot contre ARTE à la place de La Cinq.** – *« Une nouvelle ânerie des politiques »* : tel est le jugement que Bernard Pivot, le producteur de l'émission « Bouillon de culture » sur Antenne 2 et directeur de la rédaction du mensuel *Lire*, a porté, le 24 avril, sur la préemption exercée par le gouvernement sur le réseau de La Cinq au profit de la chaîne culturelle européenne ARTE (*le Monde* du 25 avril). Selon lui, *« ARTE, sur le réseau de La Cinq, va surtout bénéficier à TF 1 (...). Cela va surtout faire du tort à FR 3, car ARTE est une machine de guerre contre les télévisions publiques. Cela va de plus les encourager à faire moins de culturel (...) »*.

Contesté par certains de ses partisans

M. Jospin incite son courant à participer à la « rénovation » du PS

M. Lionel Jospin a réuni, jeudi 23 avril, les principaux animateurs de son courant au sein du Parti socialiste. Outre MM. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat, Daniel Vaillant et Pierre Moscovici, membres du secrétariat national du PS, étaient présents quelques élus tels que MM. Jean-Christophe Cambadélis et Jean-Marie Le Guen, députés de Paris, qui avaient formulé des critiques sur le fonctionnement du courant.

La veille, M. Strauss-Kahn avait invité, pour la deuxième fois, à discuter avec lui de la situation du PS une vingtaine de membres du courant jospiniste, auxquels s'étaient joints Mme Martine Aubry, ministre du travail, M. Edmond Hervé, maire de Rennes, et M. Jean-Paul Planchou et Mme Nicole Bricq, anciens partisans de M. Jean-Pierre Chevènement. La première réunion de ce groupe, le 15 avril, au ministère de l'industrie, avait montré le souci des participants de remettre en question la logique des courants, qui avait dominé la réunion du comité directeur les 11 et 12 avril. Comptant dans ses rangs des partisans de M. Jacques Delors, comme M. François Hollande, député de la Corrèze, le groupe réuni autour de M. Strauss-Kahn n'entend pas s'enfermer non plus dans l'alliance aux termes de laquelle M. Laurent Fabius dirige le PS tandis que M. Michel Rocard est reconnu comme le candidat « virtuel » de celui-ci à la prochaine élection présidentielle.

Cette initiative, préoccupante pour M. Jospin autant que pour M. Rocard, avait amené l'ancien ministre de l'éducation nationale à s'entretenir avec M. Strauss-Kahn pour sonder les intentions de ce dernier. M. Jospin a finalement approuvé la démarche du ministre de l'industrie et marqué son souci de participer à la rénovation du PS en élargissant la composition du « séminaire de direction » de son courant et en engageant celui-ci à s'inscrire dans le débat sur la modernisation des statuts du parti et sur les alliances en vue du congrès de juillet prochain.

P. J.

□ **M. Billardon (PS) propose « l'autodissolution » des courants socialistes.** – M. André Billardon, député (PS) de la Saône-et-Loire, a déclaré, jeudi 23 avril, qu'il a l'intention de proposer au PS *« l'autodissolution des courants socialistes lors du prochain congrès extraordinaire »*, prévu pour le mois de juillet. Ancien numéro deux du PS, M. Billardon souhaite, aussi, que l'on change *« en profondeur le parti, son fonctionnement et ses cadres »*.

Mise en échec dans le canton

La droite accuse le Parti communiste d'irrégularités électorales à Choisy-le-Roi

Chaque scrutin est marqué, dans le Val-de-Marne, par une ou plusieurs affaires de fraude ou, à tout le moins, par des suspicions, qui donnent souvent lieu à un prolongement judiciaire. Les élections cantonales des 22 et 29 mars confirment cette tradition à Choisy-le-Roi, où le candidat de la droite accuse la mairie communiste d'irrégularités.

Selon M. Roland Patrzynski (RPR), candidat de l'UPF à Choisy-le-Roi, une mosaïque d'irrégularités peut faire douter de la sincérité du scrutin dans le duel qui l'opposait à Mme Hélène Luc, conseiller général sortant, présidente du groupe communiste du Sénat et épouse du maire de la ville, M. Louis Luc (1). Il a déposé un recours en annulation auprès du tribunal administratif de Paris.

A côté d'intimidations, insultes, obstructions, « interprétations » abusives du code électoral, le candidat de la droite signale la substitution d'une enveloppe de cent bulletins au bureau numéro 12 ; dans les bureaux numéros 2, 13 et 14, il relève la présence d'assesseurs et de scrutateurs non inscrits sur les listes électorales de la ville. Il n'y a là rien que du déjà-vu. Ce qui l'est moins, c'est la démarche de M. Patrzynski et de ses amis « en amont » du scrutin : constatant un nombre d'électeurs anormalement important, selon eux, par rapport à la population de la ville, ils avaient effectué un recensement à partir de listes électorales, faisant porter à chacun une enveloppe nominativement.

M. Luc : la faute de l'INSEE

Environ trois mille de ces enveloppes n'avaient pu être distribuées pour diverses raisons : certaines personnes seraient domiciliées dans des maisons qui n'existent plus (un immeuble dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par un hôtel Climat était censé toujours héberger soixante électeurs) ; des morts figureraient encore sur les listes. M. Richard Dell'Agnola, maire (RPR) de Thiais, ville limitrophe, a fait effectuer un rapprochement des listes électorales de sa ville avec celle de Choisy-le-Roi, et il serait apparu que cent vingt de ses administrés, inscrits sur les listes de sa commune, figurent toujours sur celles de sa voisine.

Sept cent soixante-deux noms avaient été radiés par la mairie de Choisy-le-Roi à l'occasion d'une mise à jour courant février. Lorque le recensement effectué par M. Patrzynski et ses amis avait été terminé, le 29 février, un recours en annulation, portant sur huit cent trente-cinq noms, avait été déposé devant le tribunal d'instance d'Ivry. Celui-ci avait convoqué cinq cent quatre-vingt-neuf personnes pour vérification ; sur ce nombre, vingt-cinq seulement se seraient présentées. Le tribunal, dans deux jugements des 17 et 18 mars, devait néanmoins rejeter la demande de radiation, celle-ci ayant été présentée hors délai, mais il notait qu'elle n'était pas sans motif en raison du nombre significatif d'enveloppes retournées par le service de la Poste.

Selon les militants de l'opposition, cent dix personnes convoquées devant le tribunal, mais qui ne s'étaient pas rendues à cette convocation, auraient voté le 29 mars, ainsi que trois cent soixante-quinze autres, non convoquées, mais n'habitant pas à l'adresse indiquée. D'autre part, M. Michel Giraud, tête de la liste de l'UPF dans le Val-de-Marne aux élections régionales, avait fait faire des envois de courrier par la Poste à tous les électeurs du département âgés de moins de trente ans et de plus de soixante ans, soit environ 40 % des inscrits. Sur les huit mille lettres expédiées à Choisy-le-Roi, il y avait eu mille cinq cents retours.

M. Luc n'est pas resté sans réagir devant cette suspicion. Il a chargé son avocat de déposer plainte avec constitution de partie civile contre M. Patrzynski, pour diffamation, auprès du tribunal de grande instance de Créteil. Pour ce qui est des vrais-faux électeurs, il renvoie la balle à l'INSEE. *« Et si c'était vrai, la faute en incomberait à qui ? Au maire ou à l'INSEE ? »*, demande-t-il. Et il ajoute : *« Je ne peux pas tout contrôler. Si un couple quitte Choisy-le-Roi, je ne suis pas forcément au courant. M. Patrzynski n'a pas d'argument. C'est M. A-peu-près. »*

FRANCIS GOUGE

(1) Mme Luc avait été réélue, le 29 mars, avec 5 072 voix contre 4 731 à M. Patrzynski, sur 14 058 électeurs inscrits et 9 803 suffrages exprimés.

□ **Mme Ségolène Royal se démet de son mandat régional.** – Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, a donné sa démission du conseil régional Poitou-Charentes, où elle sera remplacée par le suivant de liste, M. Jean Grellier, maire (PS) de Cerizay (Deux-Sèvres) et conseiller régional sortant. Cette démission date du début du mois, mais n'a été rendue publique que vendredi 24 avril. Mme Royal a expliqué sa décision par son souci d'*« efficacité »*. – *(Corresp.)*